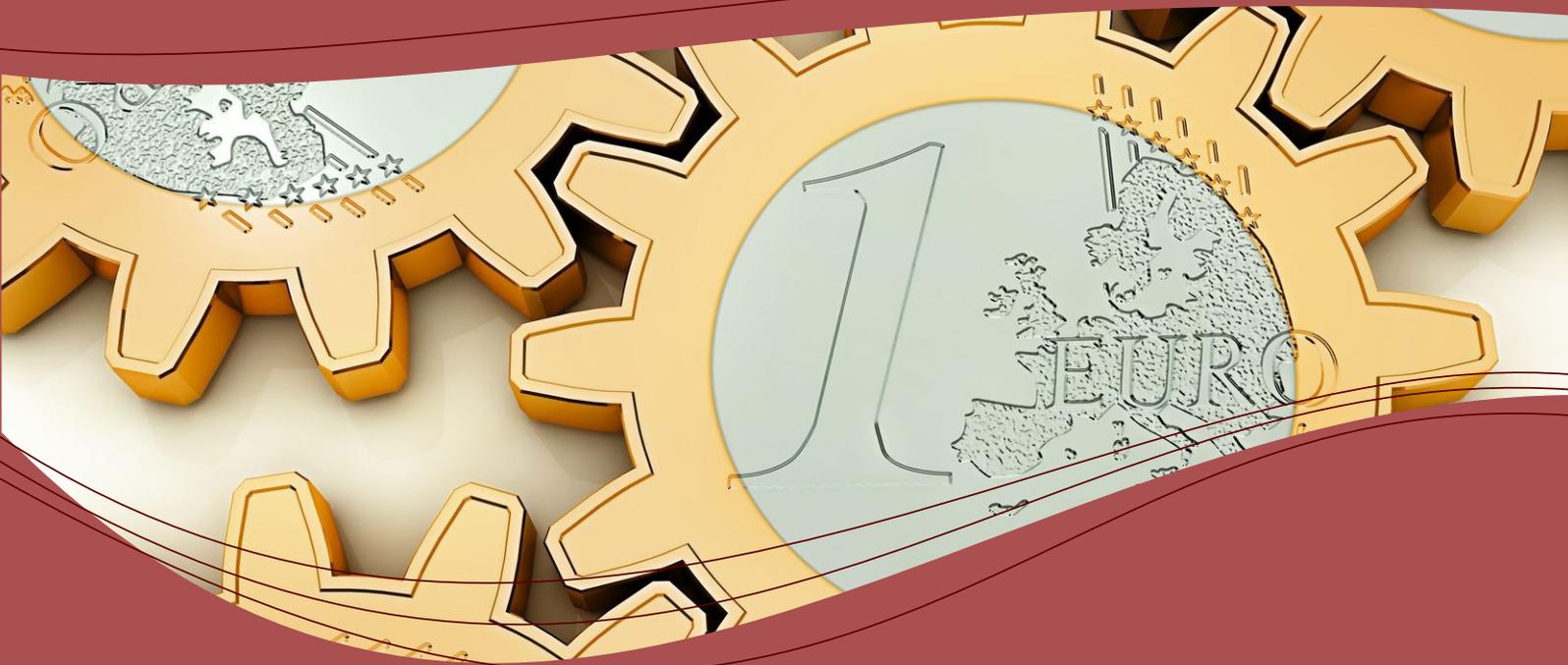


BUDGET PRIMITIF 2015



INTRODUCTION

Table des matières

LE CONTEXTE GENERAL.....	5
LES PRINCIPAUX CHIFFRES.....	15
LES RECETTES.....	25
LES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT.....	26
La D.D.E.C. et les amendes de radars automatiques.....	27
La Dotation Globale d'Équipement (D.G.E.).....	28
Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA).....	30
Les autres recettes	31
LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT.....	32
Dotations et participations : 48 276 K€.....	34
Fiscalité indirecte – fiscalité de compensation : 25 389 k€.....	38
Impositions directes : 28 683 K€ (hors DCRTP) 29 905 K€ (avec DCRTP).....	47
Action sociale : 6 823 K€.....	50
Autres recettes : 2 358 K€.....	53
LES DEPENSES.....	55
Vue globale.....	56
LES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT.....	57
LES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT.....	61
LES CREDITS PAR DIRECTIONS.....	67
Les dépenses de personnel	68
Les dépenses des Moyens Généraux.....	72
Les dépenses du Service Informatique.....	74
Les dépenses du Service du Cabinet.....	75
Les dépenses du Service de la Communication.....	76
Les dépenses du Service des Marchés Publics et Contentieux.....	77
Les dépenses de la Direction des Finances et du Budget.....	78
Les dépenses du Service Départemental d'Incendie et de Secours.....	80
Les dépenses de la Direction de l'Enseignement, des Sports et de la Culture.....	81
Les dépenses de la Bibliothèque départementale de prêt.....	86
Les dépenses du service des Archives.....	89
Les dépenses de la Direction de la Solidarité Départementale.....	91
Les dépenses de la Direction des Routes, Transports et Bâtiments.....	103
Les dépenses de la Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Économie.....	115
Les dépenses de la Direction de l'Eau, de l'Agriculture et de l'environnement.....	119
Les dépenses de la Direction des Technologies, de l'Information, des communications et prospective.....	123
LES BUDGETS ANNEXES.....	125
LE BUDGET ANNEXE DU LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES.....	126
LE BUDGET ANNEXE DE L'AIRE DE LA LOZERE.....	128
LE BUDGET ANNEXE DU DOMAINE DES BOISSETS.....	130
SYNTHESE.....	133
Synthèse du budget primitif 2015.....	134

LE CONTEXTE GENERAL

LE CONTEXTE GENERAL

La loi de finances pour 2015, par rapport au programme de stabilité d'avril 2014, repose sur une prévision de croissance revue à la baisse, passant de + 1,0% en 2014 et + 1,7% en 2015, à + 0,4% et + 1,0 % dans le scénario macroéconomique sous-jacent au projet de loi de finances pour 2015. Ce scénario retenu est identique aux prévisions de l'OCDE, publiées le 15 septembre 2014 et légèrement inférieures au consensus des économistes de marché.

Les principales révisions proviennent d'un environnement international moins porteur que prévu, de la situation particulièrement dégradée de l'investissement des ménages en matière de logement et de l'atonie prolongée de l'investissement des entreprises.

L'inflation s'élèverait à + 0,6% en moyenne annuelle en 2014, après + 0,9 % en 2013. En 2015, l'inflation accélérerait (+ 0,9% en moyenne annuelle), mais resterait encore très modérée. Elle reste faible dans l'ensemble de la zone euro, se situant très en dessous de l'objectif que s'est fixé la BCE.

Le Gouvernement a proposé de modérer, en 2015 et 2016, le rythme de l'ajustement budgétaire par rapport au niveau envisagé dans le cadre du programme de stabilité d'avril 2014, pour l'adapter aux conditions économiques que traverse le pays. L'objectif de moyen terme d'équilibre du solde structurel serait atteint en 2019, soit un décalage de 2 ans par rapport au dernier programme de stabilité.

En 2013, le solde public s'est élevé à - 4,1 % de PIB, contre - 4,9 % en 2012, soit une amélioration de 0,8 point malgré la faible croissance de l'activité (+ 0,3 %). En 2014, le solde public devrait se dégrader de 0,3 point de PIB à - 4,4 %, du fait d'une croissance économique atone (+ 0,4% en volume). Pour l'année 2015, le solde s'améliorerait de 0,1 point de PIB, pour s'établir à - 4,3 % du PIB.

Sur la période 2015-2017, le Gouvernement entend réaliser un ajustement structurel porté exclusivement par la maîtrise des dépenses par la mise en œuvre d'un plan d'économies de 50 Md€ dont 21Md€ dès 2015.

Au global, sur 2015-2017 :

- a) L'État et ses agences assumeront une économie nette totale de près de 19 Md€ (7,7Md€ en 2015).
- b) Les dotations budgétaires versées par l'État aux collectivités territoriales baisseront en euros courants de 11 Md€ à l'horizon 2017, à un rythme régulier de 3,7 Md€ par an. Cet effort sans précédent a pour but de ramener la progression de l'ensemble des dépenses des collectivités à un rythme proche de l'inflation sur les trois prochaines années.
- c) L'objectif national des dépenses d'assurance maladie (ONDAM) verra son taux d'évolution abaissé à 2% en moyenne sur la période 2015-2017, soit un effort global d'économies de 10 Md€ sur 3 ans (3,2Md€ en 2015).
- d) Les dépenses de protection sociale hors assurance-maladie contribueront à la maîtrise de la dépense publique à hauteur de 10 Md€, dont 6,4 Md€ pour l'année 2015.

Principales mesures du PLF 2015 impactant les départements :

La mise en place du pacte de confiance et de responsabilité prévoit :

La loi de finances pour 2014 a mis en œuvre les conclusions du Pacte de confiance et de responsabilité établi entre l'État et les collectivités territoriales. Le PLF 2015 confirme et amplifie quant à lui la diminution des concours financiers de l'État annoncée au printemps dernier avec une baisse de 6,5 % de l'enveloppe normée en 2015 (soit -3,67 milliards d'euros) qui tombe à 53,169 milliards d'euros, une baisse identique étant d'ores et déjà prévue en 2016 et en 2017.

La répartition de cette « contribution des collectivités territoriales à l'effort de redressement des comptes publics » reprend la clef de calcul arrêtée l'an dernier et déjà appliquée en 2014, c'est à dire proportionnellement au montant des recettes de fonctionnement de chaque niveau de collectivités :

- ∞ - 2,071 milliards d'euros pour le bloc communal,
- ∞ - 1,148 milliards d'euros pour les départements,
- ∞ - 451 millions d'euros pour les régions.

Pour notre département la minoration s'élève à **- 1,3M€ euros**.

A noter que la loi de programmation des finances publiques 2015-2017 contiendra un « objectif national des dépenses des collectivités locales ». Cet objectif global et unique pour toutes les collectivités en 2015, devrait être décliné entre chaque niveau de collectivités à partir de 2016 et présenté au CFL chaque année en amont des discussions budgétaires. De même, un bilan annuel devrait être effectué et présenté.

Les autres mesures du PLF pour 2014 impactant le budget du département :

→ **Baisse des allocations compensatrice d'exonérations fiscales** qui servent de variable d'ajustement pour maintenir l'enveloppe normée au niveau fixé. Le taux de minoration prévu en 2013 de - 10,2 % a été fixé à - 20 % pour 2014 et -22,83% en 2015.

→ **Revalorisation des valeurs locatives** : servant de base aux impositions directes locales, les valeurs locatives sont revalorisées chaque année par le Parlement pour tenir compte de l'inflation. Le 5 novembre, la commission des Finances de l'Assemblée a adopté un amendement fixant le taux de revalorisation à 0,9 % pour 2015, taux correspondant à la prévision d'inflation du gouvernement.

→ **Revalorisation du taux de FCTVA de 15,761% à 16,442%** soit une augmentation de près de 5 % des remboursements versés via le FCTVA aux collectivités qui réalisent des dépenses d'investissement.

A noter qu'un amendement déposé le 6 octobre dernier a repris l'engagement du gouvernement d'exclure le FCTVA de l'enveloppe normée des concours de l'État aux collectivités territoriales. Ainsi, conformément à ce qui avait été annoncé aux membres du Comité des finances locales, le FCTVA progressera bien de 166 millions d'euros entre 2014 et 2015. Le taux de minoration des variables d'ajustement s'établirait, par conséquent, à -16 % au lieu de -39 %.

→ **Indexation du barème de l'impôt sur le revenu de l'année 2015** : le barème d'impôt 2015 sur les revenus 2014, rendu public le 1er octobre, est censé tenir compte de l'inflation. Mais en cette

période de quasi-stagnation des prix, les tranches d'imposition 2015 définies par le projet de Loi de finances 2015 ne seront augmentées que de 0,5%.

A noter la baisse de l'impôt sur le revenu des ménages à revenus modestes ou moyens avec la suppression de la première tranche d'imposition, au taux de 5,5 %, qui s'applique actuellement à la fraction des revenus comprise entre 6 011 € et 11 991 €. Le seuil d'entrée dans la nouvelle tranche d'imposition, au taux de 14 % est dans le même temps avancé à 9 690 €.

L'indexation de barème de l'impôt sur le revenu a une incidence sur la fiscalité directe locale dans la mesure où les montants des abattements et exonérations (taxe foncière, taxe d'habitation) sont chaque année indexés sur la limite supérieure de la première tranche du barème de l'impôt sur le revenu (soit 9 690 € au lieu de 6 011€ en 2014)

→ **Exonération temporaire de taxe foncière et de cotisation foncière des entreprises pour les activités de méthanisation agricole** : renforcement des exonérations en matière fiscale afin d'encourager la valorisation des déchets agricoles par les agriculteurs au travers de la méthanisation en rendant l'exonération temporaire de TFPB de plein droit et en instituant en plus une exonération temporaire de cotisation foncière des entreprises (CFE).

→ Incitation à la libération du foncier et à la construction par un allègement des droits sur les donations par l'instauration de deux dispositifs :

- ∞ - 1er dispositif : il est proposé de mettre en place une exonération temporaire des droits de mutation à titre gratuit des donations entre vifs de terrains à bâtir, constatées par un acte authentique signé entre le 1er janvier et le 31 décembre 2015, à concurrence de 100 000 euros et dans la limite de la valeur déclarée des biens. Cette exonération s'appliquera à la condition que le donataire s'engage à construire sur le terrain, dans un délai de 4 ans à compter de la donation, un logement neuf destiné à l'habitation.
- ∞ - 2nd dispositif : il est proposé d'instituer une exonération temporaire des droits de mutation à titre gratuit des donations entre vifs d'immeubles neufs à usage d'habitation n'ayant jamais été occupés, ni utilisés. Ces donations devront être consenties en pleine propriété. L'exonération partielle s'appliquera à des donations constatées par un acte signé à compter du 1er janvier 2014 et le 31 décembre 2016 et intervenant dans les 3 ans après l'obtention du permis.

Le montant de l'exonération pourra atteindre 100 000 € pour une donation en ligne directe ainsi qu'en faveur d'un conjoint ou d'un partenaire lié par un PACS, 45 000 € lorsqu'elle est consentie pour un frère ou une sœur, et 35 000 € pour toute autre donation. Une limite de 100 000 € sera par ailleurs applicable aux donations consenties par un même donateur, pour chacun des deux dispositifs.

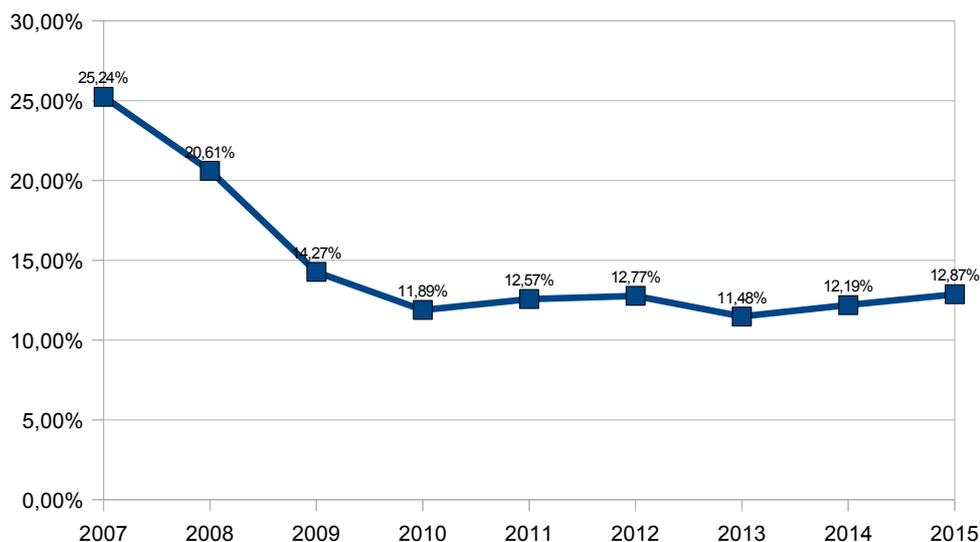
Nous avons maintenu comme chaque année les comparatifs en euro par habitant avec les autres départements, car c'est pour l'instant, le seul indicateur existant au niveau national.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA LOZÈRE

Le projet de budget primitif 2015 a été élaboré sur les bases de l'hypothèse retenues lors des orientations budgétaires dont nous avons débattu le 24 novembre 2014, à savoir :

- **La préservation d'une épargne brute de 12 % au minimum permettant de maintenir notre capacité d'investissement, soit un montant de 14,4 M€**

Evolution du taux d'épargne brute



Compte tenu du niveau prévisionnel de recettes et de dépenses, ce niveau d'épargne ne permettra pas au département de dégager des marges de manœuvre conséquentes. Nous devons donc en 2015 poursuivre nos efforts pour maîtriser, voire contraindre nos dépenses de fonctionnement afin de préserver pour les années à venir notre capacité d'investissement dans un contexte économique morose (économie atone, restrictions budgétaires, difficultés de financement...).

- **Le maintien d'une capacité de désendettement inférieure à 5 ans au 31/12/2015, soit une recette d'emprunts entre 12M€ et 13M€.**

Lors du débat d'orientations budgétaires 2015 présentées en assemblée le 24 novembre dernier, le constat a été fait que les effets de la crise devraient impacter en 2015 l'économie locale de manière encore plus forte qu'en 2014 : le Conseil général se devait donc de faire le maximum pour en atténuer les conséquences. Aussi, il a été décidé de porter la section d'investissement (hors remboursement du capital de la dette) de 30M€ à 33M€.

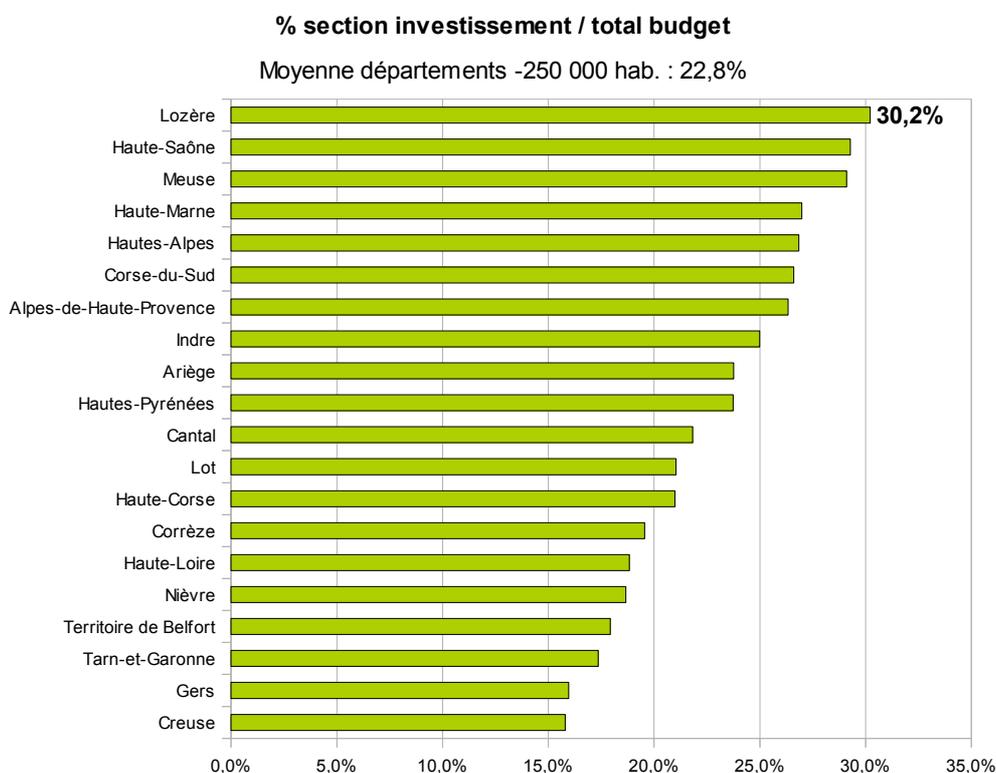
INTRODUCTION

Cette augmentation de 3M€ sera financée :

∞ - par 1,5M€ de subventions routes attendues en 2014 qui n'ont pu être encaissées compte tenu de l'avancement des travaux ;

∞ - par 1,5M€ de financement sur emprunts, portant le montant total des recettes d'emprunts 2015 à 12,3M€.

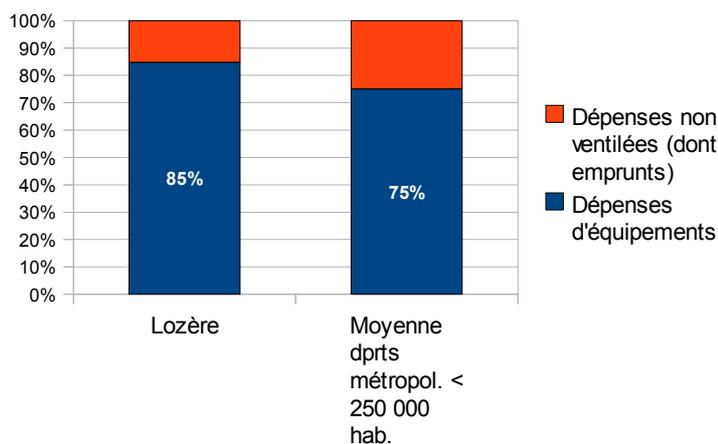
A noter qu'en 2015, la section d'investissement en dépenses réelles (hors emprunts revolving) représentera près de 30% du budget total du Département. Sur la base des budgets primitifs 2014, pour l'ensemble des départements métropolitains de moins de 250 000 habitants, la section d'investissement représentait en moyenne 22,8% du total du budget.



Par ailleurs, 85% de notre section d'investissement sont consacrés aux dépenses d'équipements directes et indirectes, contre en moyenne 75% pour les départements métropolitains de la même strate, le solde couvrant entre autres, les remboursements d'emprunts.

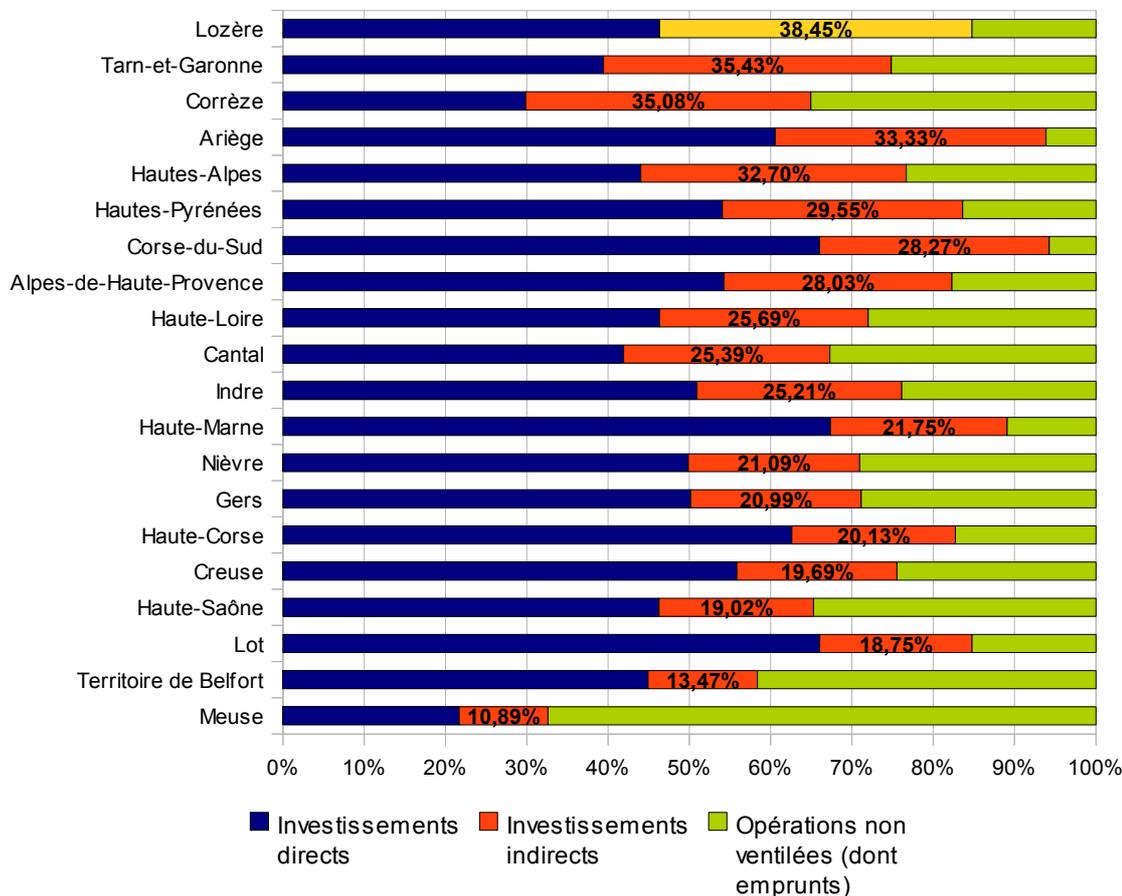
La Lozère est donc le département qui investit le plus.

**Part des dépenses d'équipement
dans le total de la section d'investissement
(BP 2014)**



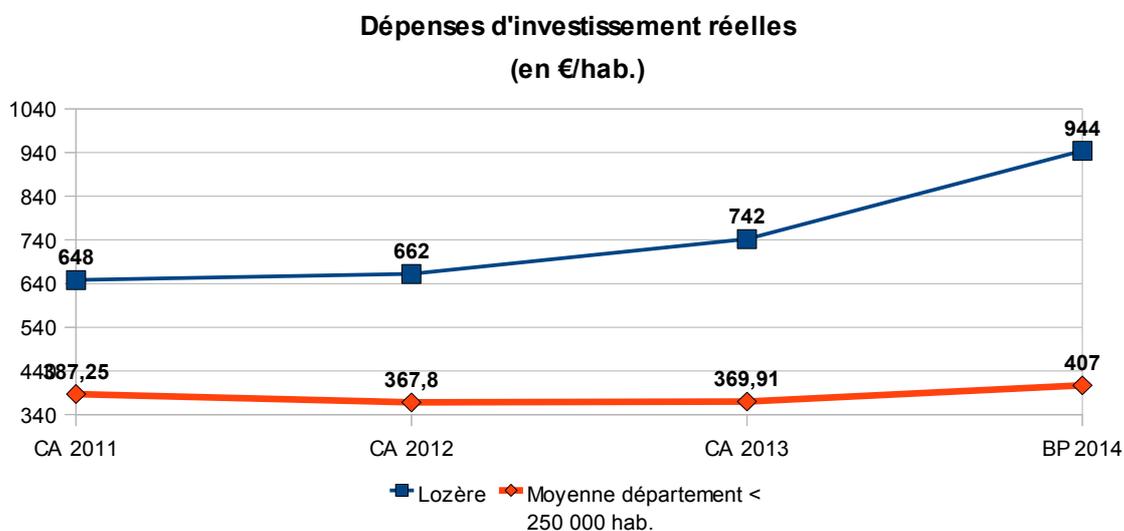
Toujours au sein de la section d'investissement, 38,5% sont consacrés aux équipements indirects (aides aux communes et structures intercommunales, aux personnes de droit privé, etc) et 46,3% aux équipements départementaux pour une moyenne en 2014 (budget primitif) des départements de la même strate de respectivement de 25,1% et 49,9%.

Part de l'investissement direct/ indirect dans le total de la section d'investissement (BP2014)



La Lozère est donc le département qui aide le plus les collectivités de son territoire, situation qui sera confortée en 2015 avec la mise en place de la contractualisation pour plus de 20M€.

Au budget primitif 2014, notre section d'investissement représentait un montant de 944 € par habitant contre 407 € pour la moyenne des départements métropolitains de moins de 250 000 habitants.



Je vous propose pour 2015 de donner un signe positif de la part du Conseil général de Lozère en direction non seulement des contribuables, mais aussi de nos partenaires et du milieu associatif :

- ∞ - en n'augmentant pas le taux de la taxe foncière compte tenu de la période difficile que nous traversons tous
- ∞ - en maintenant globalement le soutien à nos partenaires et au milieu associatif au même niveau alors que la plupart des collectivités vont baisser leurs dotations.

LES PRINCIPAUX CHIFFRES

BUDGET PRIMITIF 2015 : LES PRINCIPAUX CHIFFRES

En volume, le budget 2015 (y compris les mouvements d'ordre) représente une section de fonctionnement de 116 723 K€ et une section d'investissement de 74 003 K€, soit 39% de notre budget total (au budget primitif 2014, la section d'investissement représentait 41,08 % de notre budget total, 31,82% en 2013).

Hors mouvements d'ordre, les dépenses de fonctionnement représentent un montant de 97 257K€ et la section d'investissement (hors emprunts revolving) de 38 157K€, dont 5 157K€ au titre du remboursement du capital de la dette propre du département.

Les ratios légaux

Population INSEE 2014 : 77 156

	CA 2011	BP 2012	BP 2013	BP 2014	BP 2015
Dépenses réelles de fonctionnement en euros par habitant	1 082,02	1 127,04	1175,74	1212,18	1260,52
Produit des impositions directes en euros par habitant	229,50	252,09	235,66	257,87	273,26
Recettes réelles de fonctionnement en euros par habitant	1 376,64	1 292,09	1328,22	1380,51	1446,64
Dépenses d'équipement (art.20+21+23) en euros par habitant	476,01	514,03	531,50	452,93	416,53
Encours de la dette en euros par habitant	204,77	208,80	223,95	521,14	648,04
Dotations globales de fonctionnement en euros par habitant	565,31	566,91	564,64	557,94	571,15
Part des dépenses de personnel dans les dépenses de fonctionnement	0,28	0,30	0,28	0,29	0,3
Dépenses d'équipement brut en euros / recettes de fonctionnement	0,35	0,40	0,40	0,33	0,29
Encours de la dette rapportées aux recettes réelles de fonctionnement	0,15	0,16	0,17	0,38	0,45

(Prévisionnel)

(Prévisionnel)

La dette

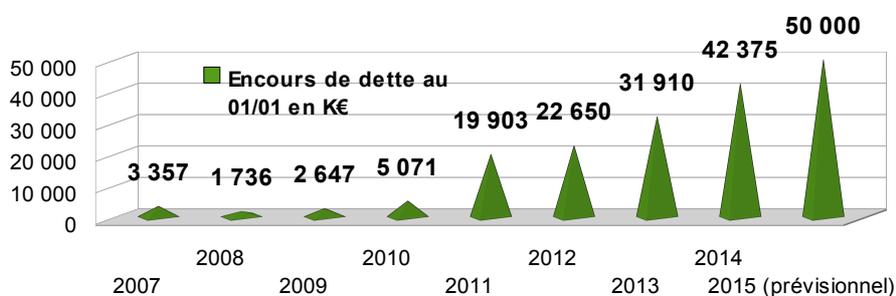
Encours de la dette au 1er janvier 2014

42 375 K€

Encours de la dette au 1er janvier 2015 (prévisionnel)

50 000 K€

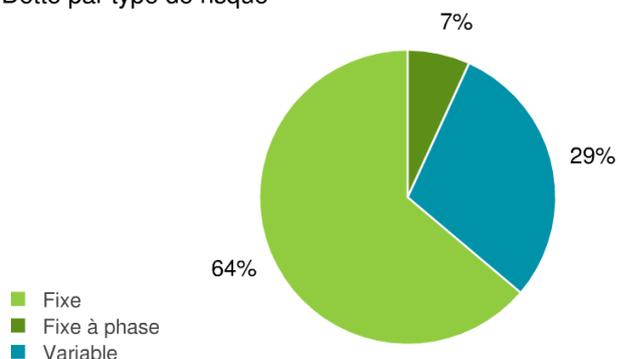
Evolution de l'endettement du Département (en K€)



INTRODUCTION

Au 1er novembre 2014, 64% de la dette du Département est à taux fixe, 29% à taux variable et 7% à taux fixe avec phase.

Dette par type de risque

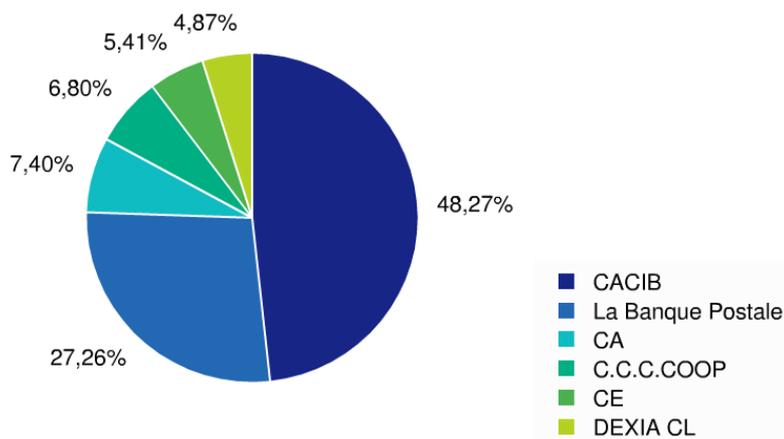


La durée de vie résiduelle de cette dette est de 8 ans et 11 mois.

Le taux d'intérêts moyen de la dette du Département est de 2,73 %.

La répartition de l'encours de dette entre les partenaires financiers, au 1er novembre 2014 est la suivante :

Dette par prêteur

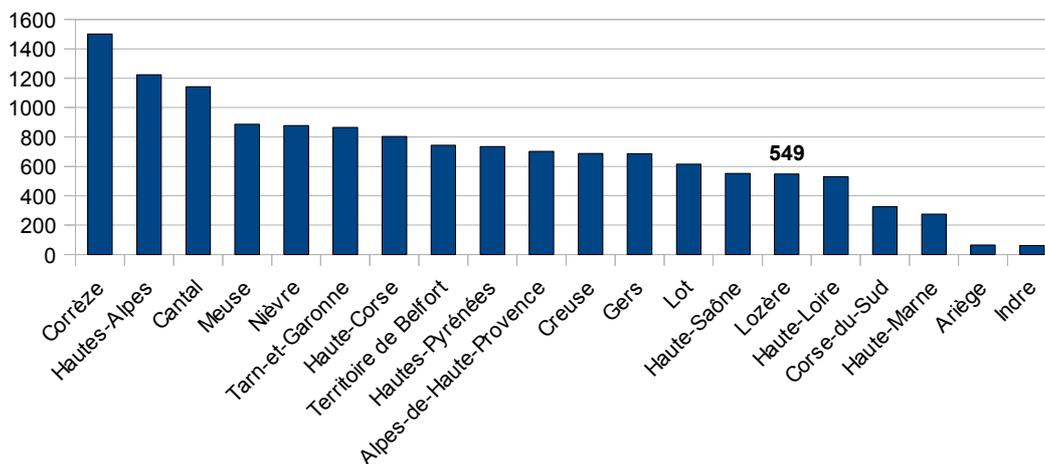


56% de notre dette est détenue par le Crédit Agricole, 27% par la Banque Postale.

Au budget primitif 2014, l'endettement moyen par habitant des départements métropolitains de moins de 250 000 habitants était de 663€ contre 549€ pour le département de la Lozère.

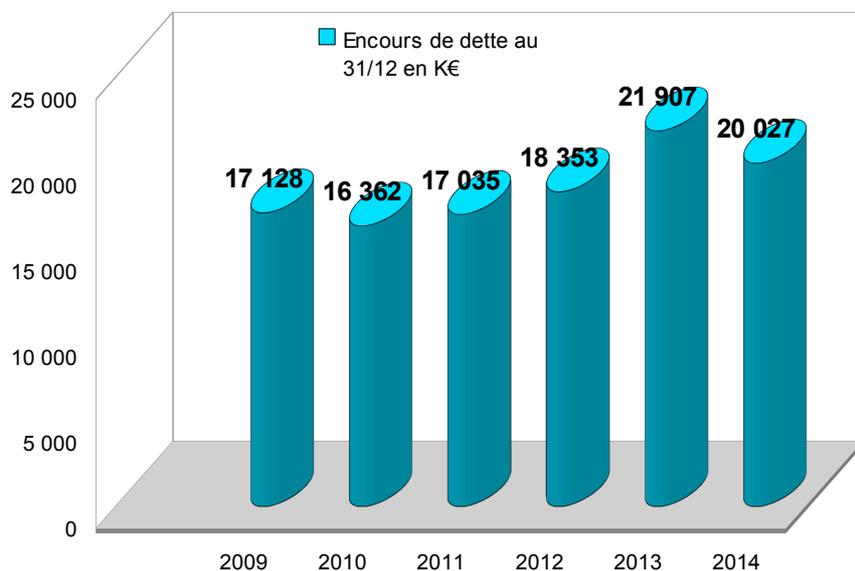
Endettement moyen par habitant

Départements métropolitains < 250 000 hab.



Les engagements externes : la dette garantie

Evolution de l'encours de dette garantie en K€



INTRODUCTION

Garanties d'emprunts

Encours au 01/01/2015 en K€	19 681 K€
Dont organismes œuvrant dans le logement social	14 337 K€
Nombre d'organismes garantis	12
Dont organismes œuvrant dans le logement social	6

Lorsqu'un département souhaite accorder sa garantie à un emprunt, il se doit de veiller à respecter un ratio de plafonnement (loi Galland). Ce ratio compare les annuités de dette propre et de dette garantie aux recettes réelles de fonctionnement et ne doit pas excéder 50% de ces dernières.

(en K€)	2015
Annuité de la dette propre au 1er janvier 2015	4 195 K€
Annuité de la dette garantie au 1er janvier 2015	1 687 K€
Recettes réelles de fonctionnement après DM 4 2014	115 510 K€
Ratio Galland	5,06 %

En 2014, 9 nouvelles demandes de garanties d'emprunts ont fait l'objet d'une délibération. Le montant à garantir s'élève à 547 K€ dont 25 % d'une dette de 1 885 K€ pour le logement social et 40 % d'une dette 190 K€ pour la SELO.

Taxes et impôts en 2014

Taux 2014	Impôts directs	Lozère	Moyenne nationale des taux départementaux	Moyenne strate (< 250 000 hab.)
Foncier bâti		19,94%	28,68%	21,62%

INTRODUCTION

Évolution des recettes fiscales directes	Exécution 2013	Budget primitif 2014	Budget primitif 2015
Taxes foncières (+CVAE, +IFER +TSCA part Etat))	22 847 853 €	23 439 193,00 €	23 587 144 €
Dotations et compensations (DCRTP, FNGIR)	2 101 852 €	2 101 852 €	2 137 667 €
Allocations compensatrices	1 860 282 €	1 573 541 €	1 337 510 €
TOTAL	26 809 987 €	25 012 734,00 €	24 924 654,00 €

Évolution des volumes budgétaires en réel :

Pour le Budget Principal en K€ :

	CA 2012	CA 2013	BP 2014	BP 2015
Dépenses de Fonctionnement	92 515	94 859	98 564	97 257
Recettes de fonctionnement	112 114	111 329	112 252	111 616
Dépenses d'investissement	41 097	43 614	41 646	38 157
Recettes d'investissement	29 685	36 260	27 958	23 797
Résultat reporté	10 234			

Pour le Budget Annexe du Laboratoire Départemental d'Analyses en K€ :

	CA 2012	CA 2013	BP 2014	BP 2015
Dépenses de Fonctionnement	1 624	1 553	1 809	1 671
Recettes de fonctionnement	1 740	1 674	1 926	1 837

INTRODUCTION

Dépenses d'investissement	74	103	113	484
Recettes d'investissement	0	8	0	318

Pour le Budget Annexe de l'Aire de la Lozère en K€ :

	CA 2012	CA 2013	BP 2014	BP 2015
Dépenses de Fonctionnement	783	445	536	526
Recettes de fonctionnement	935	538	772	772
Dépenses d'investissement	2 548	313	29	29
Recettes d'investissement	2 479	383	0	0

Pour le Budget Annexe du Domaine des Boissets en K€ :

	CA 2012	CA 2013	BP 2014	BP 2015
Dépenses de Fonctionnement	16	16	27	27
Recettes de fonctionnement	59	60	71	72
Dépenses d'investissement	0	0	4	20

INTRODUCTION

Présentation croisée du Budget Primitif 2014

Fonction		DEPENSES	RECETTES	
I N V E S T I S S E M E N T	900 Services généraux	1 056 500,00		
	902 Enseignement	3 888 000,00	834 974,00	
	903 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	158 780,00		
	905 Action sociale			
	906 Réseaux et infrastructures	13 634 300,00	3 128 000,00	
	907 Aménagement et environnement	86 864,00		
	908 Transports	60 000,00		
	909 Développement	,00		
	Total rubrique 90 « Equipements départementaux »		18 884 444,00	3 962 974,00
	910 Services généraux	1 569 650,02		
	911 Sécurité	215 700,00		
	912 Enseignement	412 031,83		
	913 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	559 881,18		
	915 Action sociale	1 216 731,25		
	916 Réseaux et infrastructures	1 386 811,63		
	917 Aménagement et environnement	3 878 970,16	5 000 000,00	
	918 Transports			
	919 Développement	4 013 531,75		
	Total rubrique 91 « Equipements non départementaux »		13 253 307,82	5 000 000,00
922 Dotations et participation		2 556 493,00		
923 Dettes et autres opérations financières	5 177 000,00	12 277 755,28		
924 Opérations pour compte de tiers	62 584,20			
925 Opérations patrimoniales	740 000,00	740 000,00		
926 Transferts entre les sections	5 105 937,00	19 465 714,72		
Total rubrique 92 « Opérations non ventilées »		11 085 521,20	35 039 963,00	
950 Dépenses imprévues	779 663,98			
951 Virement de la section de fonctionnement				
954 Produit des cessions d'immobilisations				
Total rubrique 95 « Chapitres de prévision sans réalisation »		779 663,98	,00	
TOTAL INVESTISSEMENT		44 002 937,00	44 002 937,00	
ECRITURE SANS INCIDENCE BUDGETAIRE				
923/1644	Emprunt assorti d'une option de tirage sur ligne de trésorerie	30 000 000,00	30 000 000,00	
TOTAL INVESTISSEMENT		74 002 937,00	74 002 937,00	

INTRODUCTION

Fonction		DEPENSES	RECETTES	
F O N C T I O N N E M E N T	930	Services généraux	9 975 975,00	109 500,33
	931	Sécurité	3 322 700,00	
	932	Enseignement	6 181 470,00	462 500,00
	933	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	3 574 560,00	77 400,00
	934	Prévention médico-sociale	316 200,00	26 500,00
	935	Action sociale (hors 9354 RMI, 9355 APA et 9356 RSA)	26 350 281,00	
	9354	Revenu minimum d'insertion		
	9355	Personne dépendantes (APA)	9 461 000,00	6 796 518,15
	9356	Revenu de solidarité active	6 185 350,00	
	936	Réseaux et infrastructures	14 726 486,00	537 800,00
	937	Aménagement et environnement	1 448 709,00	142 000,00
	938	Transports	7 275 677,00	600 500,00
	939	Développement	5 292 586,00	527 740,00
	Total rubrique 93 « Services individualisés »		94 110 994,00	9 280 458,48
	940	Impositions directes		28 683 343,00
	941	Autres impôts et taxes		25 388 596,00
	942	Dotations et participations		48 176 866,24
	943	Opérations financières	2 141 450,00	
	944	Frais de fonctionnement des groupes d'élus		
	945	Provisions et autres opérations mixtes	87 514,00	87 514,00
	946	Transferts entre les sections	19 465 714,72	5 105 937,00
	Total rubrique 94 « Services communs non ventilés »		21 694 678,72	107 442 256,24
	952	Dépenses imprévues	917 042,00	
	953	Virement à la section d'investissement		
	Total rubrique 95 « Chapitres de prévision sans réalisation »		917 042,00	0,00
	TOTAL FONCTIONNEMENT		116 722 714,72	116 722 714,72

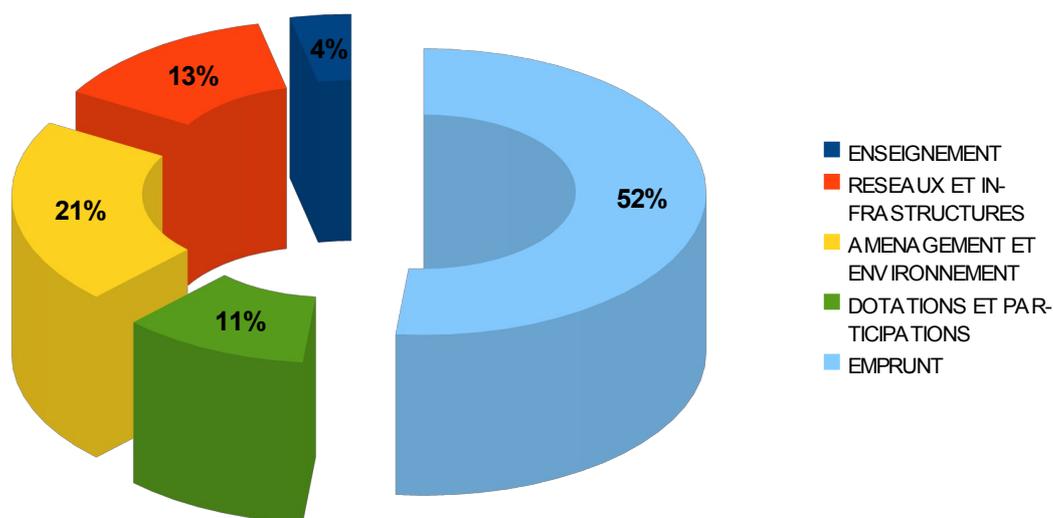
LES RECETTES

LES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

23,8 M€ de recettes réelles d'investissement prévisionnelles sont inscrites au titre du budget primitif 2015 dont 12,3 M€ au titre des recettes d'emprunts et 11,5 M€ pour les autres recettes (contre 12,1 M€ en 2014 soit une baisse de -4,95 %).

INVESTISSEMENT	BP 2012	BP 2013	BP 2014	BP 2015
- SERVICES GENERAUX (dons, ...)				
- ENSEIGNEMENT (DDEC, ...)	834 974,00	834 974,00	834 974,00	834 974,00
- RESEAUX ET INFRASTRUCTURES (subventions voirie, haut débit,...)	3 115 499,56	5 875 092,99	3 739 478,00	3 128 000,00
- AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT (DGE, ...)	6 467 830,16	5 839 986,24	5 000 000,00	5 000 000,00
- DEVELOPPEMENT (subventions Bagnols, Téléphonie mobile,...)	969 987,29	594 946,77	0,00	0,00
- DOTATIONS ET PARTICIPATIONS (FCTVA ...)	2 504 473,00	2 655 000,00	2 556 493,00	2 556 493,00
Recettes réelles d'Investissement** (hors emprunt) :	13 892 764,01	15 800 000,00	12 130 945,00	11 519 467,00
- EMPRUNT	18 200 000,00	19 494 000,00	15 827 030,00	12 277 755,28
Recettes réelles d'Investissement** (emprunt compris) :	32 092 764,01	35 294 000,00	27 957 975,00	23 797 222,28

Représentation graphique des recettes réelles d'investissement 2015 (emprunt compris) :



Les recettes réelles d'investissement hors emprunts peuvent se diviser en 4 grands groupes :

- ∞ - la dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) et les amendes des radars automatiques (0,835 M€ + 0,355 M€),
- ∞ - la dotation globale d'équipement (DGE) 5 M€,
- ∞ - le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (F.C.T.V.A) 2,2 M€,
- ∞ - les autres recettes 3,128 M€, correspondant aux subventions attendues émanant de l'État, de l'Europe ou de la Région pour le financement de certains programmes d'investissement.

La D.D.E.C. et les amendes de radars automatiques

Ces recettes représentent 9,81% des recettes réelles d'investissement hors emprunt.

La Dotation Départementale d'Équipement des Collèges (D.D.E.C)

Le montant de la DDEC est figé depuis 2008 à hauteur de 834 974 €.

Les amendes de radars automatiques

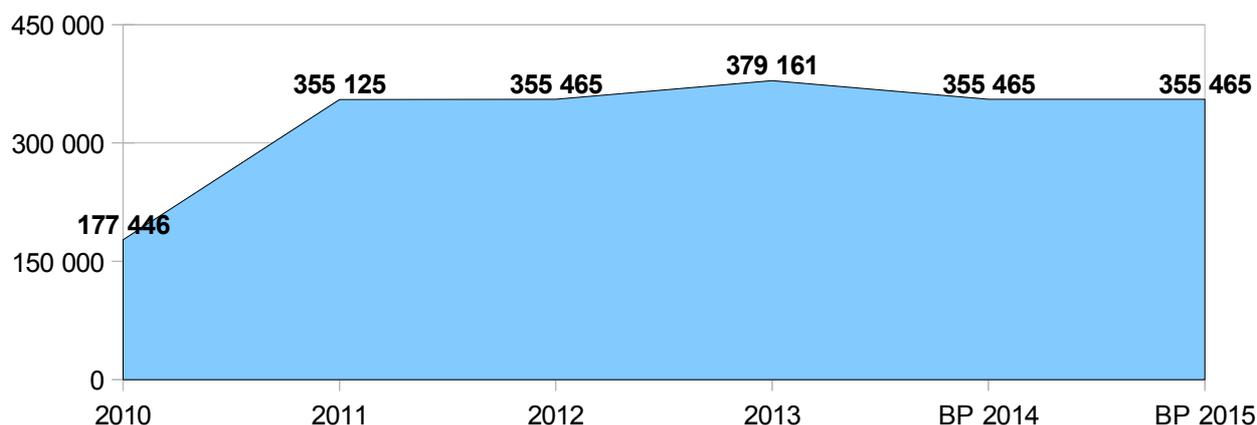
L'article 40 de la LFI 2008 a réservé aux départements une part du produit des amendes dressées par voie de radars automatiques afin de financer des opérations contribuant à la sécurisation de leur réseau routier.

La valeur unitaire du produit des amendes de police reversé aux départements est définie par le comité des finances locales (CFL) et est appliquée au nombre de kilomètres de voirie appartenant à chaque département pour déterminer le montant des attributions à verser.

La recette qu'il vous est proposé d'inscrire pour l'année 2015 est de 355 465 €, un montant identique à celui inscrit au BP 2014.

Cette recette concernant les amendes forfaitaires de la police de la circulation et des radars automatiques est désormais retracée dans un compte d'affectation spéciale « contrôle de la circulation et du stationnement routier » sans incidence sur son volume.

Evolution des amendes de radars automatiques :



La Dotation Globale d'Équipement (D.G.E.)

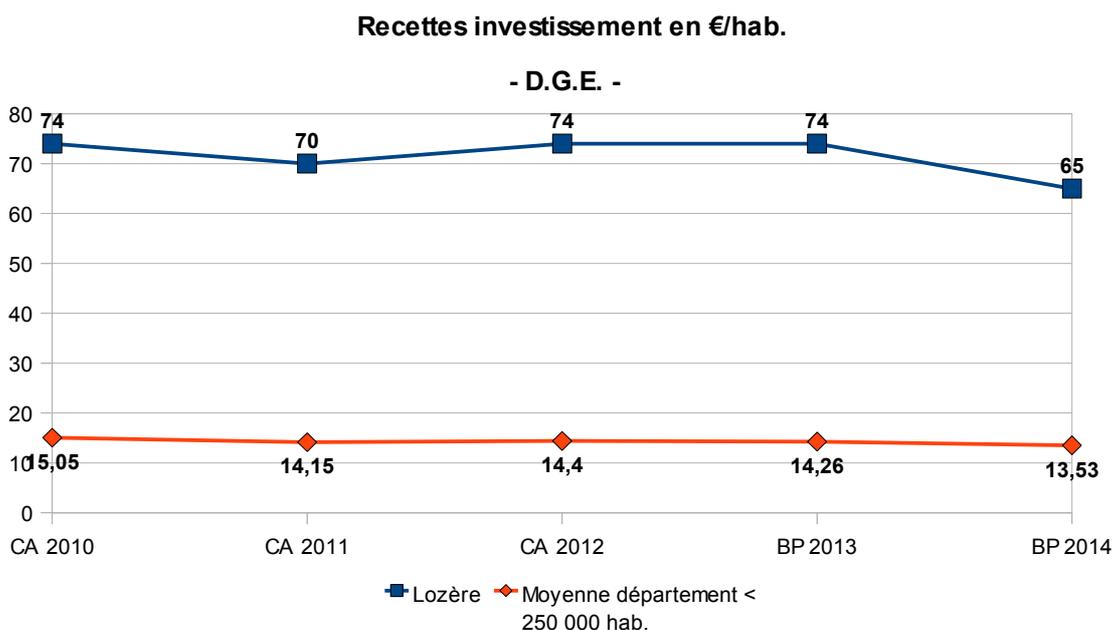
Mise en place en 1983, la DGE est destinée à soutenir l'effort d'investissement des départements en matière d'équipement rural (infrastructures publiques en milieu rural, tourisme vert ou encore habitat rural).

Elle représente 43,41 % des recettes réelles d'investissement hors emprunt pour un montant de 5 000 K€

Évolution de la DGE 2 :

	CA2011	CA2012	CA2013	EP2014	EP2015
Montant DGE2	5385927€	5739804€	5983336€	5000000€	5000000€

Au titre du BP 2014, cela représente une recette de 65 € par habitant pour une moyenne des départements métropolitains de moins de 250 000 habitant à 14 €. **Cette recette est bien sûr directement liée au taux d'exécution des travaux prévus dans le cadre du programme d'équipement rural (taux applicable 23,35 % sur le montant des aides) .**



Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)

Le fonds de compensation de la TVA est une dotation de l'État qui assure aux collectivités bénéficiaires, la compensation, à un taux forfaitaire, de la TVA qu'elles acquittent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'elles ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale.

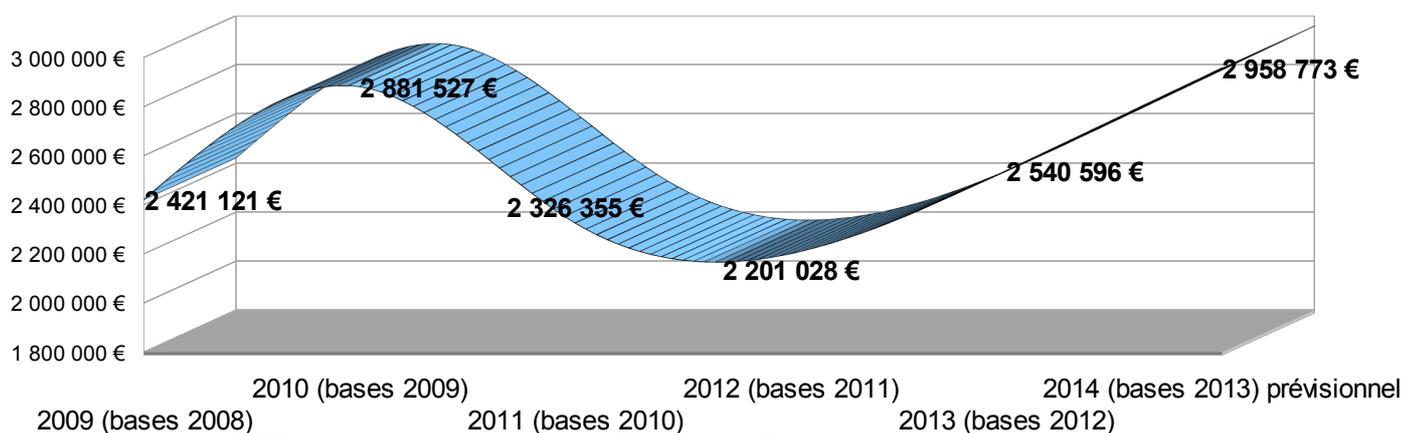
Soucieux de préserver, dans un contexte de réductions des dotations, les capacités d'investissement des collectivités, la commission des finances de l'Assemblée Nationale a adopté plusieurs amendements concernant le FCTVA :

- ∞ - exclusion de façon pérenne de l'enveloppe normée des transferts de l'État aux collectivités,
- ∞ - augmentation du taux de remboursement du FCTVA de 15,761% à 16,442%, ce qui devrait correspondre à une augmentation de l'ordre de 5% des remboursements versés.

2 201 K€ de crédits au titre du FCTVA ont été inscrits au budget primitif 2015. Ils représentent 19,11 % des recettes réelles d'investissement 2015 hors emprunt.

Calculé sur la base des investissements réalisés en 2014, le montant inscrit au titre du FCTVA 2015 est identique au montant inscrit en 2014 (base de l'exercice 2013).

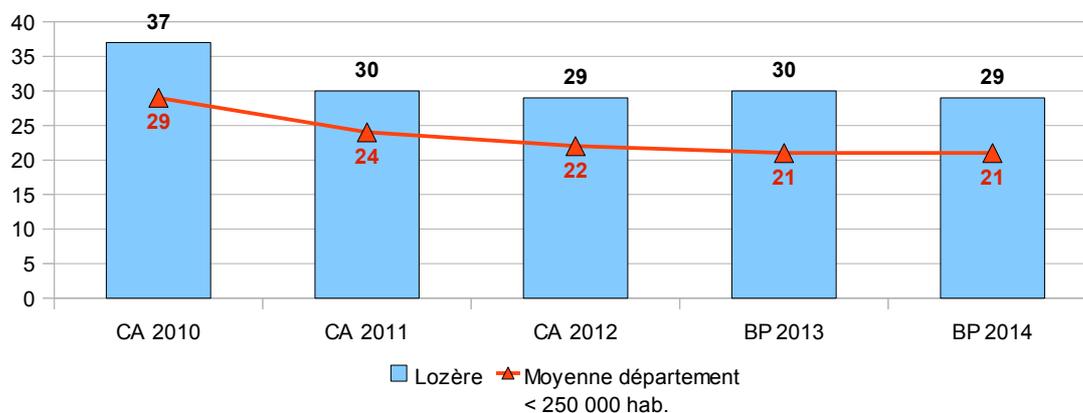
Évolution 2009-2014 du FCTVA (montants perçu) :



Au titre du BP 2014, cela représente une recette de 29 € par habitant pour une moyenne des départements métropolitains de moins de 250 000 habitants à 21 €.

Recettes investissement en €/hab.

- FCTVA -



A noter qu'à la suite de l'augmentation des taux de TVA au 1er janvier 2014, le taux de compensation en 2015 (dépenses 2014) a été revalorisé de 15,482 % à 15,761 %.

Les autres recettes

Elles s'élèvent à 3,128 M€, et représentent 27,15 % des recettes réelles d'investissement hors emprunts.

Ces recettes concernent principalement les subventions suivantes :

- ∞ - 1,628 M€ provenant de l'État pour les routes dont 1,5 M€ au titre de la 2ème tranche du programme RD 806 ;
- ∞ - 1,5 M€ provenant de l'Europe (FEADER) pour la DTICP et son programme de fibre optique.

LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

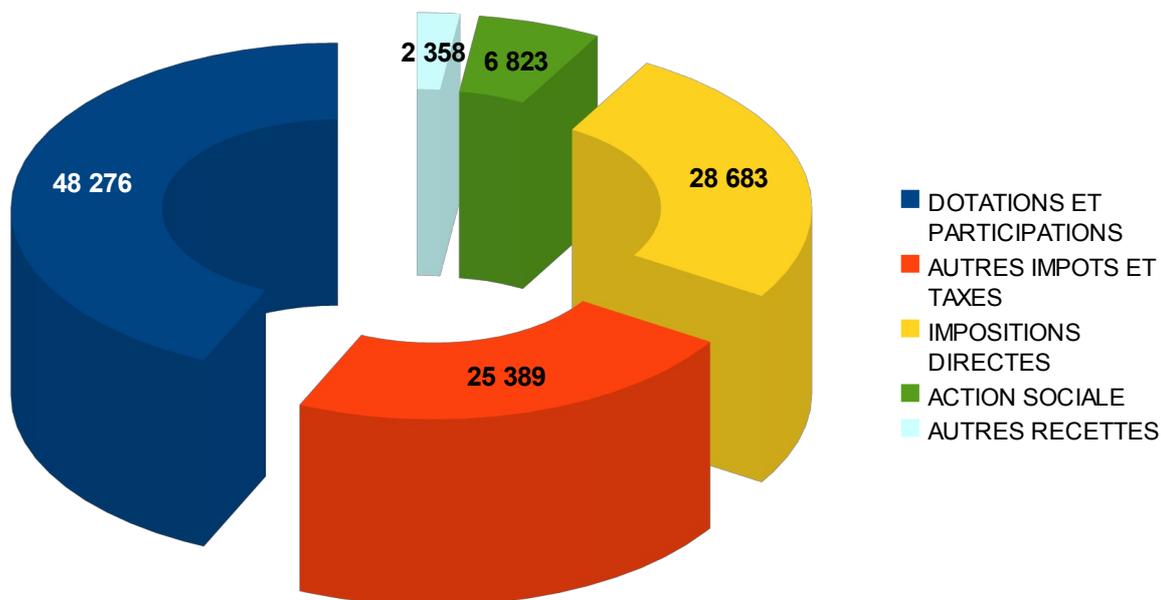
En 2015, le budget primitif concernant les recettes réelles de fonctionnement s'élèverait à 111,529 M€, soit une diminution prévisionnelle par rapport à 2014 résultant de la mise en place de la contribution des collectivités à l'effort de redressement des comptes publics, actée et amplifiée dans le Projet de Loi de Finance pour l'année 2015.

Nous retrouvons ainsi le niveau des recettes de 2013 (111,3 M€), elles-mêmes en baisse de -0,7% par rapport à 2012.

Elles se répartissent comme suit :

FONCTIONNEMENT	BP 2014	BP 2015	Évolution
SERVICES GENERAUX (remboursements sur rémunération de personnel, sur charges, revenus des immeubles, produits exceptionnels...) + SECURITE (campagne com DFCl)	95 500,33 €	109 500,33 €	14,66%
ENSEIGNEMENT (FARPI, participations autres départements, remboursement sur rémunération...)	410 500,00 €	462 500,00 €	12,67%
CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS (subventions Région, participations DRAC...)	96 600,00 €	77 400,00 €	-19,88%
PREVENTION MEDICO SOCIALE (remboursements sur rémunération et charges de personnel; recouvrement sur SS...)	42 100,00 €	26 500,00 €	-37,05%
ACTION SOCIALE (APA, PCH, MDPH, FMDI, recouvrements sur bénéficiaires, tiers payants et successions , remboursements sur rémunération de personnel...)	7 320 913,00 €	6 560 487,00 €	-10,39%
RESEAUX ET INFRASTRUCTURES (participations agences de l'eau, redevances EDF, France Télécom, usage parc, remboursements sur rémunération de personnel...)	487 715,00 €	537 800,00 €	10,27%
AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT (participation, subventions PIC, remboursements sur rémunération de personnel)	235 455,00 €	142 000,00 €	-39,69%
TRANSPORTS (participation des communes et des familles aux transports scolaires...)	660 000,00 €	600 500,00 €	-9,02%
DEVELOPPEMENT (participations, subventions numérisation du cadastre, pays...)	578 340,00 €	527 740,00 €	-8,75%
IMPOSITIONS DIRECTES	28 569 721,00 €	28 683 343,00 €	0,40%
AUTRES IMPOTS ET TAXES (taxe dép de publicité foncière, TADE, CAUE, TSCA, TICPE, Taxe d'électricité, etc.) ***	24 080 723,28 €	25 388 596,00 €	5,43%
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS (DGF, DGD, compensations,...)	49 674 725,39 €	48 412 897,39 €	-2,54%
OPERATIONS FINANCIERES (produits de participation)	0,00 €	0,00 €	
	112 252 293,00 €	111 529 263,72 €	-0,64%

Représentation graphique des recettes réelles de fonctionnement en K€ :



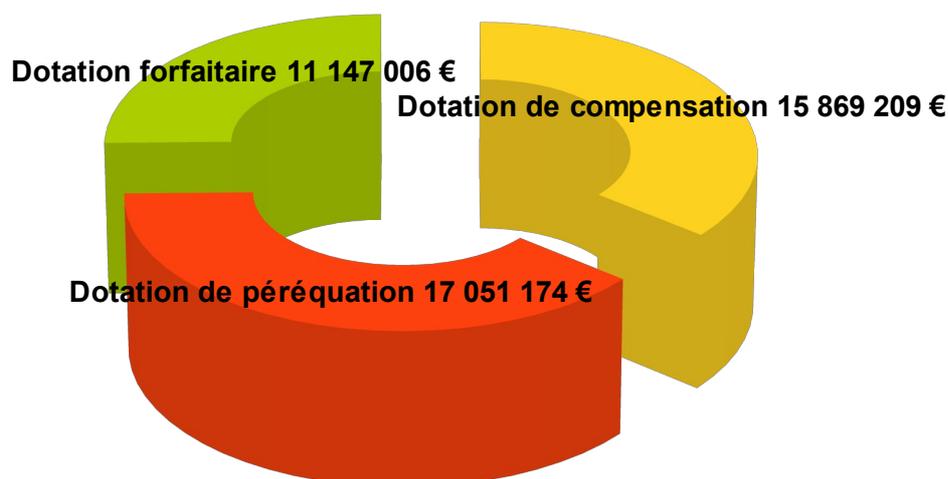
Dotations et participations : 48 276 K€

Elles représentent 43,3 % du budget réel de fonctionnement soit un montant de 48 276 K€, en diminution de - 2,8 % par rapport au BP 2014 (49 675 K€). Cette baisse est la conséquence de la mise en place du pacte de confiance et de responsabilité qui prévoit une minoration des dotations d'État, à savoir la DGF à hauteur de -1,3 M€ ainsi que des allocations compensatrices (-236 K€).

La Dotation Globale de Fonctionnement : 44 167 K€

La dotation globale de fonctionnement des départements est constituée :

- ∞ - d'une dotation forfaitaire comprenant une dotation de base calculée chaque année en fonction de la population départementale, et d'un complément de garantie **en baisse annoncée pour 2015 à hauteur de -1,3 M€**, soit 11,147 M€ contre 12,447 M€ en 2014 (-10,4 %).
- ∞ - d'une dotation de compensation des départements, soit 15,869 M€,
- ∞ - d'une dotation de péréquation ou dotation de fonctionnement minimale (DFM) versée aux départements ruraux en fonction de leur potentiel financier et de leur longueur de voirie soit 17,051 M€ (cette dotation est figée depuis 2008).



La DGF du département de la Lozère diminuera en 2015 de -3,87% pour atteindre 44 067 K€ (contre 45 367 K€ en 2014).

La diminution par rapport à 2013 est de -4%, soit 1,8 M€.

Évolution de 2010 à 2015 :

(en €)	2010	2011	2012	2013	BP 2014	BP 2015
Dotation forfaitaire	13 025 072	13 046 168	12 991 725	12 991 281	12 447 006	11 147 006
Dotation de péréquation (DFM)	17 051 174	17 051 174	17 051 174	17 051 174	17 051 174	17 051 174
Dotation de compensation	15 869 209	15 869 209	15 869 209	15 869 209	15 869 209	15 869 209
TOTAL	45 945 455	45 966 551	45 912 108	45 911 664	45 367 389	44 067 389
Evolution 2010/2015	-4,09%					

Au titre de l'année 2015, la DGF totale représente 39,50 % des recettes réelles de fonctionnement.

La Dotation Globale de Décentralisation : 1 550 K€

Destinée à compenser en partie les charges résultant des transferts de compétences intervenus entre l'État et les collectivités territoriales, la DGD a été intégrée pour 95% à la dotation forfaitaire.

Chaque département perçoit depuis, une DGD résiduelle égale à 5% de la DGD 2003.

Le montant attribué au département de la Lozère est figé depuis 2008 à 1 543 K€ (la différence de 7 K€ étant une subvention accordée à la Bibliothèque Départementale de Prêts).

Compensations des exonérations et dégrèvements fiscaux : 2 559 K€

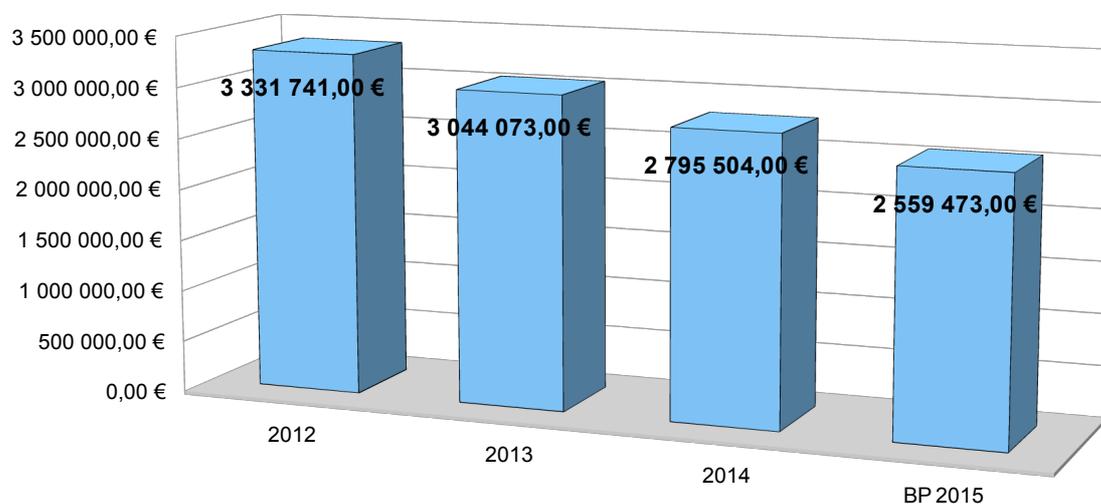
En contrepartie des pertes de recettes subies par le Département du fait des exonérations et dégrèvements qu'il instaure, le législateur a prévu le versement de diverses compensations au titre de la taxe professionnelle, des taxes foncières, de la taxe d'habitation, et des contributions économiques territoriales.

Intégrées à l'enveloppe normée, ces compensations hors DCRTP servent de variables d'ajustement.

1 337 510 € ont été inscrits au BP 2015 soit une baisse de -15% (-236 031 €) équivalente aux deux dernières années (1 573 541 € en 2014 soit - 15,41% par rapport à 2013).

A noter que des ajustements pourraient être effectués en DM, en effet le PLF a fixé le taux d'évolution des variables d'ajustement à -22,83% (au lieu de -39% initialement prévu suite à l'exclusion du FCTVA de l'enveloppe normée), sachant que le pourcentage de diminution des compensations perçues par le Département a toujours été inférieur à celui annoncé dans les PLF.

Est intégrée à ces compensations, dans le cadre de la réforme de la fiscalité territoriale, la DCRTP (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle) : un montant de 1 221 963 K€ identique à 2014 est attendu au titre de 2015.



	2012	2013	2014	BP 2015
TOTAL COMPENSATION	2 109 778 €	1 860 282 €	1 573 541 €	1 337 510 €
DCRTP	1 221 963 €	1 183 791 €	1 221 963 €	1 221 963 €
TOTAL	3 331 741 €	3 044 073 €	2 795 504 €	2 559 473 €

Fiscalité indirecte – fiscalité de compensation : 25 389 k€

Les impôts et taxes représentent 22,76 % du budget réel de fonctionnement pour un montant de 25 388 596 €, et une augmentation de +5,43 % par rapport au BP 2014 (24 080 723,28 €).

Cette hausse résulte de l'intégration du fonds de solidarité, soit 323 K€, et d'un ajustement à la hausse de la TSCA (10,5 M€).

La TICPE : 2 841 K€

Pour faire face à leurs nouvelles charges liées à la décentralisation de la gestion du Revenu Minimum d'Insertion et à la création du Revenu Minimum d'Activité, le département bénéficie, depuis 2004, d'une fraction du produit de la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques (TICPE).

Son montant est figé depuis 2008 à hauteur de 2 841 122 €.

La TICPE Complémentaire : 2 662 K€

L'assiette de la Taxe sur les Contrats d'Assurances (TSCA) ne suffisant pas à financer le droit de compensation dans le cadre du financement des transferts de compétences prévu par la loi « libertés et responsabilités locales » du 13 août 2004, il a été prévu, à compter de 2008, d'attribuer aux départements un financement sous la forme d'une part complémentaire du produit de la TICPE.

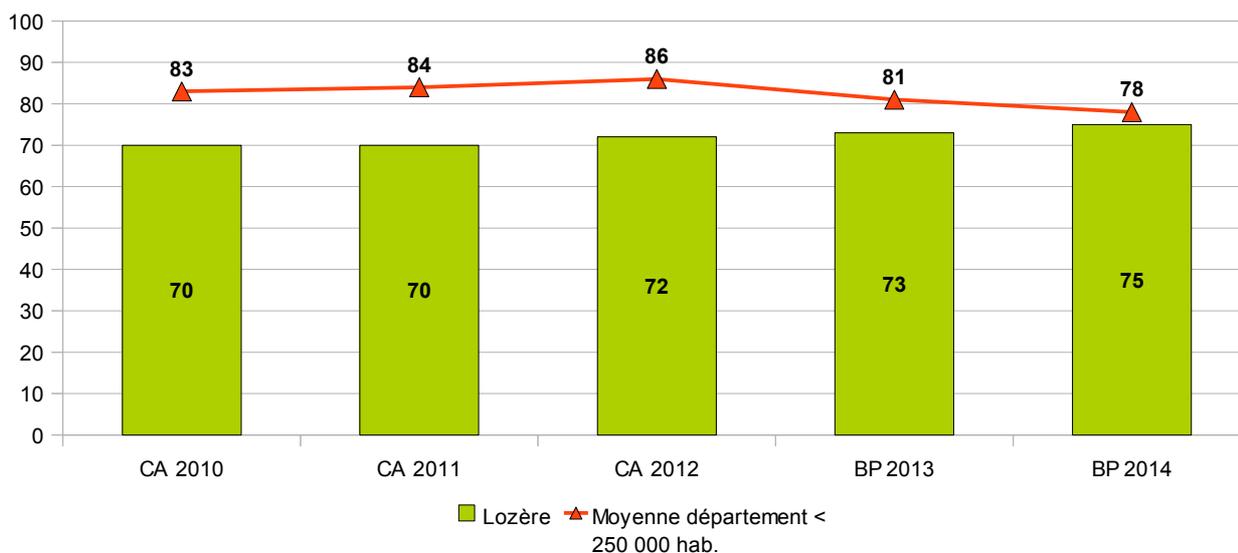
En 2015, le montant inscrit au titre de la TICPE complémentaire s'élève à 2 662 K€, soit un montant identique par rapport au budget primitif 2014.

	2011	2012	2013	BP 2014	BP 2015
TICPE COMPLEMENTAIRE	2 536 575 €	2 687 731 €	2 673 494 €	2 661 669 €	2 661 669 €

Au total, 5 503 K€ de TICPE sont proposés au budget prévisionnel 2015.

Au budget primitif 2014, l'ensemble de la TICPE (TICPE + part complémentaire) représente un montant de 75 € par habitant pour une moyenne de 78 € pour les départements métropolitains de la même strate.

Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (en €/hab.)



La TICPE au titre du RSA : 311 K€

La généralisation du revenu de solidarité active (RSA), qui s'est substitué au revenu minimum d'insertion (RMI) et à l'allocation de parent isolé (API) à compter du 1er juillet 2009, a constitué une extension de compétence pour les départements.

L'article 51 de la loi de finances pour 2009 a institué un dispositif de financement du RSA calqué sur celui du RMI, sachant que le montant définitif du droit à compensation doit être arrêté en 2014 au vu des dépenses constatées dans les comptes administratifs des départements pour 2014.

A ce titre et suivant la notification pour 2014, il conviendrait d'inscrire 311 K€ au BP 2015.

Taxe spéciale sur les contrats d'assurances (T.S.C.A.) : 10 500 K€

L'article 52 de la loi de finances pour 2005 a prévu l'attribution aux départements non seulement d'une fraction de tarif de la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers (Cf paragraphes précédents), mais aussi d'une fraction de taux de la taxe spéciale sur les conventions d'assurances (TSCA) afin de financer les transferts de compétences prévus par la loi « libertés et responsabilités locales » du 13 août 2004, notamment le transfert du personnel de l'équipement des routes et des collèges.

Je vous propose d'inscrire un montant de 10 500 K€ au titre de la TSCA, compte tenu des montants annoncés et perçus depuis 2012.

T.S.C.A. - SDIS (article 53) : 1 400 K€

L'article 53 de la loi de finances pour 2005 a prévu l'attribution aux départements d'une deuxième fraction de TSCA, en contrepartie d'une réfaction opérée sur leur dotation globale de fonctionnement (DGF), destinée à contribuer au financement des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS).

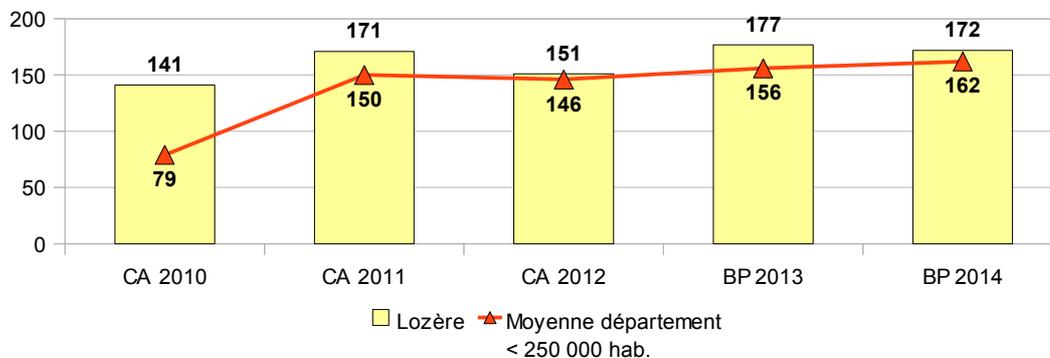
Elle est distincte de celle attribuée aux départements au titre des transferts de compétences prévus par la loi « libertés et responsabilité locales » du 13 août 2004 (article 52).

Au titre de l'année 2015, le montant prévu s'élève à 1 400 000 € comme en 2014. Pour mémoire, la participation du Conseil général au financement du SDIS s'élèvera à 3,2 M€ pour l'année 2015, soit un coût pour le Département de 1,8 M€.

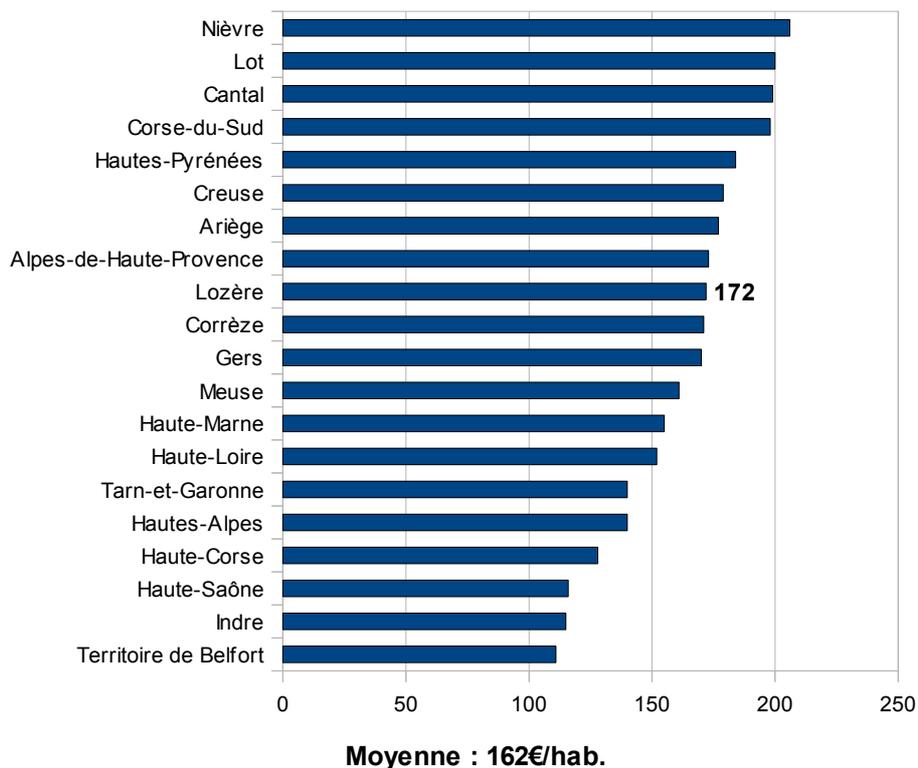
	2011	2012	2013	BP 2014	BP 2015
T.S.C.A	9 395 263 €	10 180 952 €	10 271 232 €	9 392 127 €	10 500 000 €
T.S.C.A - SDIS	1 388 136 €	1 495 960 €	1 507 383 €	1 400 000 €	1 400 000 €
TOTAL	10 783 399 €	11 676 912 €	11 778 615 €	10 792 127 €	11 900 000 €

Au budget primitif 2014, l'ensemble de la TSCA (avec SDIS) représente un montant de 172 € par habitant pour une moyenne de 162 € pour les départements métropolitains de la même strate.

Taxe sur les conventions d'assurance (en €/hab.)



Taxe sur les conventions d'assurances (en €/hab.)



LA FISCALITE INDIRECTE CLASSIQUE : 5 214 K€

Les droits et taxes départementales d'enregistrement et taxe additionnelle

La taxe départementale de publicité foncière ou droit départemental d'enregistrement sur les mutations d'immeubles est un impôt perçu par les départements sur les ventes et sur tous les actes civils et judiciaires translatifs de propriété ou d'usufruit de biens immeubles à titre onéreux.

Évolution des droits d'enregistrement :

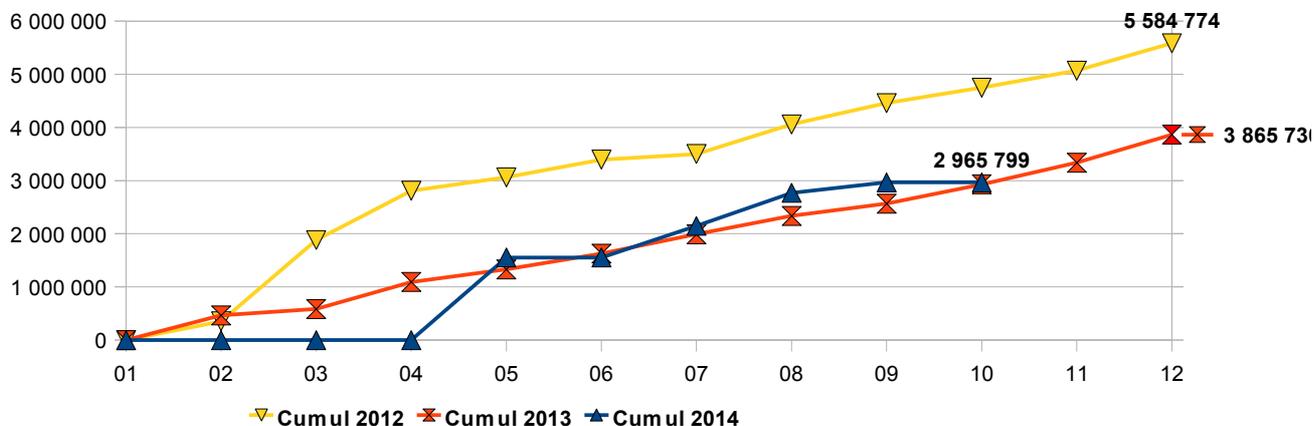
	2011	2012	2013	BP 2014	BP 2015
TOTAL Droits enregistrement Taxe foncière + TADE	4 082 245,56 €	5 584 774,00 €	3 865 736,00 €	4 060 000,00 €	4 060 000,00 €
Évolution année n/n-1	11,71%	36,81%	-30,78%	5,03%	0,00%
Évolution 2011/2015	-0,54%				

Après la chute des droits de mutation perçus en 2009, la hausse entamée en 2010 s'est confirmée en 2011 pour atteindre un niveau record en 2012 dû à la conjonction de différents événements (réforme de la fiscalité sur les plus-values, opérations exceptionnelles comme Arcelor, report, ...). En 2013, le niveau d'encaissement atteint 3,865 M€, soit une baisse de -30,8 % par rapport à 2012.

En 2014, le niveau d'encaissement devrait être supérieur à 2013.

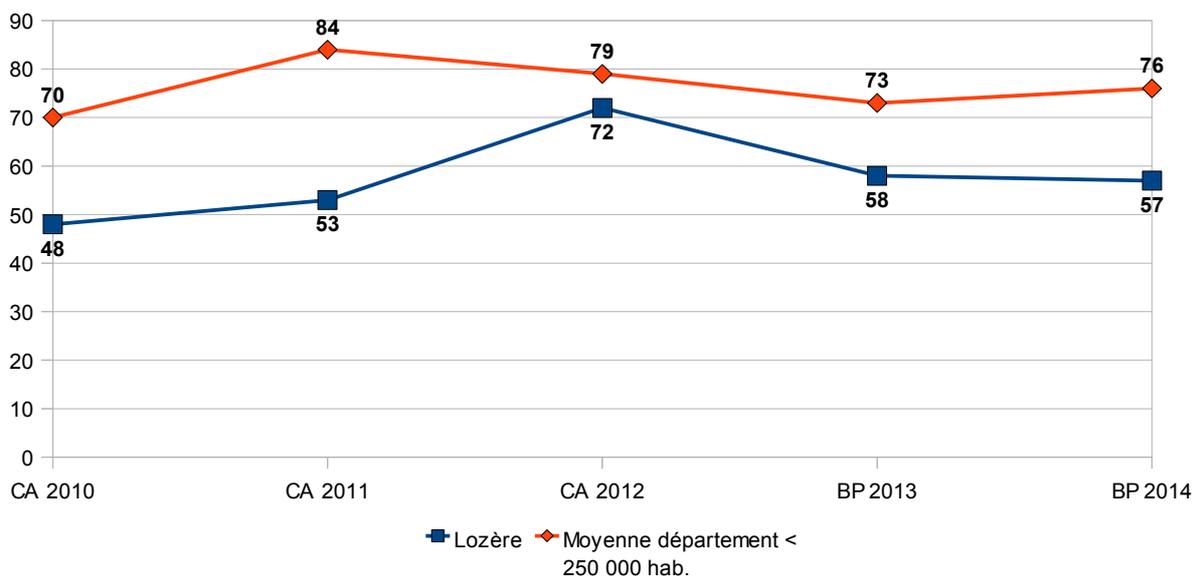
Compte tenu des tendances nationales du marché immobilier et du relèvement du taux des DMTO que nous avons voté lors de notre assemblée du 31 janvier 2014, une recette prévisionnelle de 4,060 M€ vous est proposée au BP 2015.

Evolution des droits de mutations à titre onéreux



Les droits de mutation à titre onéreux représentent au budget primitif 2014 un montant de 57 € par habitant, contre 58 € en 2013. La moyenne pour les départements métropolitains de moins de 250 000 habitants se situe quant à elle à 76 € par habitant en 2014 contre 73 € (BP) en 2013.

DMTO (en €/hab.)



La taxe sur l'électricité

Elle est assise sur la consommation d'électricité et mise en recouvrement par les distributeurs (EDF, GDF, DIRECT ENERGIE, ENERCOP, etc) puis reversée au Département.

	CA 2011	CA 2012	CA 2013	BP 2014	BP 2015
RECETTES PERCUES	878 389 €	926 159 €	998 508 €	800 000 €	1 000 000 €

La taxe d'aménagement au taux de 1% sur l'ensemble du territoire départemental

Je vous rappelle que lors de sa séance du 31 octobre 2013, le Conseil Général a institué sur l'ensemble du territoire départemental la taxe d'aménagement au taux de 1 % répartie de la manière suivante :

- ∞ - 0,4 % pour le financement du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement,
- ∞ - 0,6 % pour les Espaces Naturels Sensibles.

Le département a commencé à percevoir cette recette au cours du second semestre de l'année 2013.

Avant 2013, seule la recette concernant le CAUE provenant de la Taxe d'Urbanisme a été perçue.

	CA 2012	CA 2013	BP 2014	BP 2015
Taxe Urbanisme	100 033,00 €	25 647,00 €		
Taxe Aménagement		48 861,87 €	150 000,00 €	150 000,00 €
TOTAL	100 033,00 €	74 508,87 €	150 000,00 €	150 000,00 €
Evolution année n/n-1	-44,84%	-25,52%	101,32%	0,00%
Evolution 2012/2015	49,95%			

Pour information, à la fin octobre 2014, le montant encaissé s'élève à 164 498,38 €.

- ∞ - 82 249,19 € pour le C.A.U.E.
- ∞ - 82 249,19 € pour les Espaces Naturels Verts Sensibles

Les autres taxes

Elles correspondent quant à elles à un montant de 4 000 € associé aux redevances proportionnelles sur l'énergie produite par les usines hydroélectriques.

Fonds de péréquation des DMTO : 2 223 K€

La péréquation :

Le département, au vu des notifications, **devrait percevoir en 2014 une recette d'un montant de 1 872 187 €** au titre du fonds départemental de péréquation des droits de mutation à titre onéreux créé dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale.

Les ressources de ce fonds sont réparties, chaque année, entre les départements dont le potentiel financier par habitant est inférieur à la moyenne des potentiels financiers par habitant de l'ensemble des départements, de la manière suivante :

- ∞ - pour 1/3 au prorata du rapport entre le potentiel financier par habitant de l'ensemble des départements et le potentiel financier par habitant du département ;
- ∞ - pour 1/3 au prorata du rapport entre le potentiel financier par habitant de l'ensemble des départements et le potentiel financier par habitant du département, multiplié par la population du département ;
- ∞ - pour 1/3 au prorata du rapport entre le montant par habitant des droits de mutation à titre onéreux perçus par l'ensemble des départements et le montant par habitant de ces mêmes droits perçu par le département.

Le montant inscrit pour le département de la Lozère :

	2011	2012	2013	BP 2014	BP 2015
Fonds péréquation DMTO	5 241 754,00 €	5 411 352,00 €	1 989 957,00 €	1 900 000,00 €	1 900 000,00 €
Evolution année n/n-1		3,24%	-63,23%	-4,52%	0,00%
Evolution 2011/2015	-63,75%				

La baisse constatée entre 2012 et 2013 (-3,421 M€) a résulté de l'introduction de deux nouveaux critères :

- ∞ - un concernant l'éligibilité : le revenu par hab.
- ∞ - un concernant la répartition : la pondération par la population défavorisant ainsi grandement les départements ruraux.

Selon les dernières estimations, il vous est proposé de reconduire le même montant qu'en 2014, soit 1,9 M€ au titre du BP 2015.

Le fonds de solidarité :

Par ailleurs, dans le cadre de la loi de finances pour 2014 qui met en œuvre les conclusions du Pacte de confiance et de responsabilité établi entre l'État et les collectivités territoriales, il a été décidé la mise en place d'un fonds de solidarité alimenté par un prélèvement correspondant à 0,35 % des bases des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) des départements en 2013 (827 millions d'euros).

La répartition de ce prélèvement de solidarité comprend une part compensation à hauteur de 70% en fonction des restes à charge par habitant de chaque département au titre des allocations individuelles de solidarité et une part péréquation calculée selon un indice synthétique comprenant le nombre de bénéficiaires du RSA (20 %), de l'APA (30 %), de la PCH (20 %) et le revenu moyen par habitant (30 %).

En 2014, le département de la Lozère est éligible au titre de ce fonds de solidarité à hauteur de 582 940 € pour un écrêtement à hauteur de 314 425 €, soit une recette réelle de seulement 268 515 €.

Il vous est proposé d'inscrire au BP 2015 une recette de 322 749 €.

Fonds de Péréquation des CVAE : 238 K€

Les ressources de ce fonds de péréquation sont réparties au bénéfice de la moitié des départements de métropole classés en fonction décroissante d'un indice synthétique de ressources et de charges, ainsi que de tous les départements d'outre-mer, sur la base des quatre critères suivants :

- ∞ - le potentiel financier par habitant,
- ∞ - le revenu par habitant,
- ∞ - la proportion de personnes âgées de plus de 75 ans dans le département,
- ∞ - la proportion de bénéficiaires du RSA dans le département.

Le montant perçu en 2014 devrait être de 223 651 €.

Le montant proposé pour 2015 est identique au montant inscrit au BP 2014, soit 238 092 €.

Impositions directes : 28 683 K€ (hors DCRTP) 29 905 K€ (avec DCRTP)

Elles représentent 25,72 % du budget réel de fonctionnement pour un montant de 28 683 343 €.

La fiscalité directe : 24 755 K€ (25 977K€ avec DCRTP)

La fiscalité directe représente au budget primitif 2015, 22,19 % du budget réel de fonctionnement, soit un montant de 24,755 M€ incluant la taxe foncière, l'IFER, la CVAE, le fonds national de garantie individuelle des ressources- FNGIR, les parts Etat DMTO et TSCA.

A noter que pour avoir une vision complète des ressources fiscales directes après réforme , il convient d'ajouter à ce montant celui de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP, cf. paragraphe A.3), soit 1 222K€ pour un total de ressources fiscales de 25 977K€

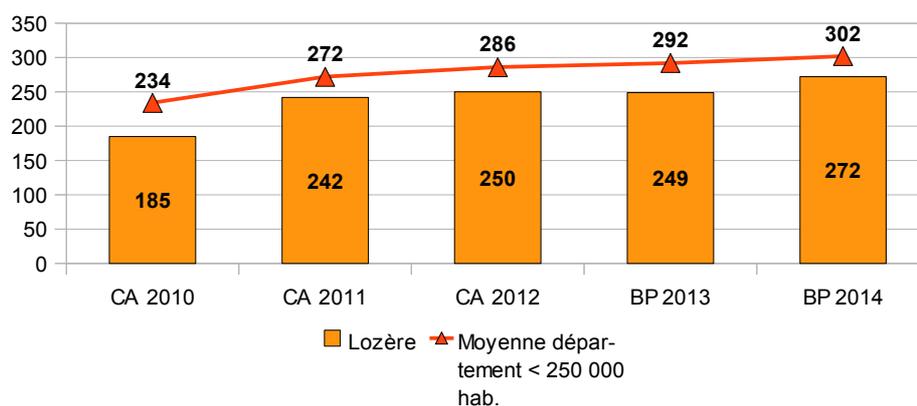
	2010	2011	2012	2013	BP 2014	BP 2015
Impositions directes (avec part État DMTO)	22 883 379 €	22 223 098 €	23 051 185 €	24 017 881 €	24 609 221 €	24 754 815 €
DCRTP		1 191 081 €	1 221 963 €	1 183 791 €	1 183 791 €	1 221 963 €
TOTAL	22 883 379 €	23 414 179 €	24 273 148 €	25 201 672 €	25 793 012 €	25 976 778 €
Evolution année n/n-1	7,03%	2,32%	3,67%	3,83%	2,35%	0,71%
Evolution 2010/2015	8,18%					

A noter également qu'il vous est proposé en 2015 de ne pas augmenter le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties, soit 19,94 % (cf rapport spécial « vote de la taxe foncière sur les propriétés bâties : 2015 »).

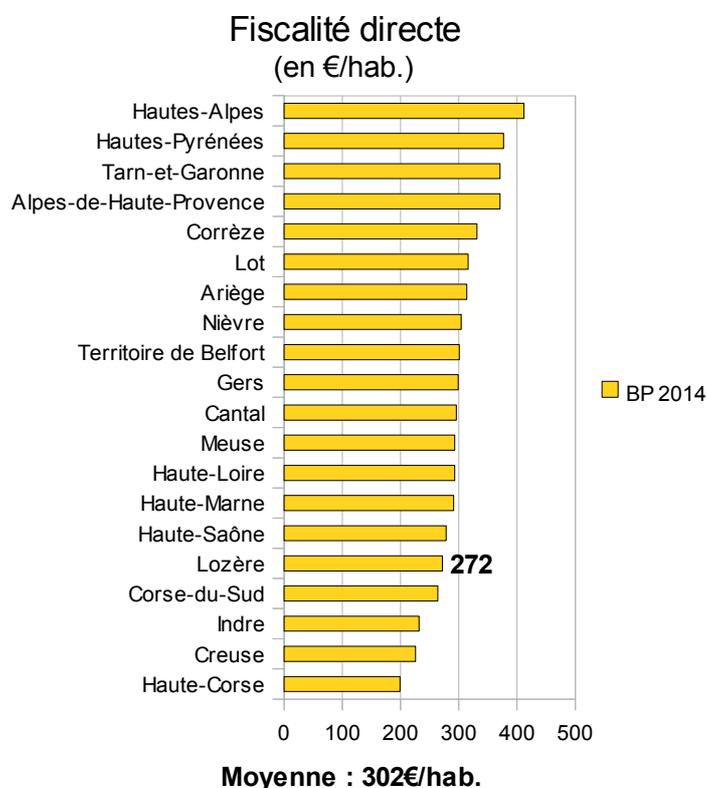
AVANT REFORME		APRES REFORME					
	2010		2011	2012	2013	BP 2014	BP 2015
Contributions Directes	13 963 189,00	TAXES FONCIERES	14 244 913,00	14 840 755,00	15 348 809,00	16 193 075,00	16 461 300,00
		FNGIR	916 519,00	915 704,00	918 061,00	918 061,00	915 704,00
		DCRTP	1 191 081,00	1 221 963,00	1 183 791,00	1 183 791,00	1 221 963,00
Compensation Relais TP	8 920 190,00	CVAE	4 005 179,00	3 966 205,00	4 377 482,00	4 305 515,00	4 212 467,00
		IFER	411 386,00	456 391,00	464 030,00	469 140,00	441 914,00
		PART ETAT DMTO	251 967,00	251 967,00	251 967,00	251 967,00	251 967,00
		PART ETAT TSCA	2 393 134,00	2 620 163,00	2 657 532,00	2 471 463,00	2 471 463,00
TOTAL :	22 883 379,00	TOTAL :	23 414 179,00	24 273 148,00	25 201 672,00	25 793 012,00	25 976 778,00
Allocations Compensatrices	2 495 203,00	Allocations Compensatrices	2 393 134,00	2 109 778,00	1 860 282,00	1 573 541,00	1 337 509,85
TOTAL FINAL :	25 378 582,00	TOTAL FINAL :	25 807 313,00	26 382 926,00	27 061 954,00	27 366 553,00	27 314 287,85

Au titre du BP 2014, la fiscalité directe représente une recette de 272 € par habitant pour une moyenne des départements métropolitains de moins de 250 000 habitants de 302 €.

Fiscalité directe
(en €/hab.)



Remarque : la baisse constatée en 2010 résulte de la suppression de la taxe professionnelle ainsi que des transferts de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et de la taxe d'habitation aux communes.



Compensation des Allocations Individuelles de Solidarité (AIS) : **4 212 K€**

Deux nouveaux outils ont été créés par la loi de finances de 2014 :

1. frais de gestion de la taxe sur le foncier bâti :

L'article 26 de la Loi de finances 2014 dans le premier volet de la mise en œuvre du pacte de confiance et de responsabilité État-Collectivités locales dans sa dimension relative au financement des trois **allocations individuelles de solidarité (AIS)**, a prévu le transfert aux départements des frais de gestion de la taxe foncière sur le bâti.

Ces frais de gestion correspondent à un taux de 3 % soit :

- 2 % au titre des frais de dégrèvement et de non-valeurs,
- 1 % pour les frais d'assiette et de recouvrement.

La somme ainsi levée soit 827 M€ est répartie entre les départements afin d'améliorer le financement des trois AIS sur la base de deux parts :

- ∞ - 70 % soit 578,9 M€ sont distribués sur la base de la part du reste à charge total du département dans le reste à charge total national ;
- ∞ - 30 % soit 248,1 M€ sont distribués en fonction d'un indice synthétique de ressources et de charges qui s'avère être celui utilisé pour répartir la première section du fonds de soutien de l'article 48 de la LFR 2012 soit la somme de :
 - la part des bénéficiaires de l'allocation personnalisée pour l'autonomie (APA pondérée par 0,3) ;
 - la part des bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap (PCH) et de l'attribution de compensation pour tierce personne (ACTP pondéré par 0,2) ;
 - la part des bénéficiaires du revenu de solidarité active (pour la partie « socle », RSA, pondérée par 0,2) ;
 - du ratio revenu par habitant de l'ensemble des départements sur revenu par habitant du département (pondéré par 0,3).

La somme des deux reversements ainsi obtenue est ensuite pondérée par le ratio du revenu par habitant de l'ensemble des départements sur le revenu par habitant du département.

Au titre de l'année 2014, le Département de la Lozère devrait percevoir un montant de 4 304 864 €.

Il vous est proposé d'inscrire au Budget Primitif 2015 un montant de 4,212 M€.

2 . la faculté temporaire de relèvement du taux des DMTO (article 77 de la LFI) à hauteur de 4,5 %.

Cette augmentation du taux a été votée le 31 janvier pour une application au 1er mars 2014 et ce pour une durée de deux ans, soit jusqu'en 2016 (cf page 40 et 44 concernant les DMTO).

Action sociale : 6 823 K€

Les recettes au titre de l'action sociale représentent 6,12 % du budget réel de fonctionnement soit un montant de 6 823 018,15 €.

La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie : 4 404 K€

RECETTES

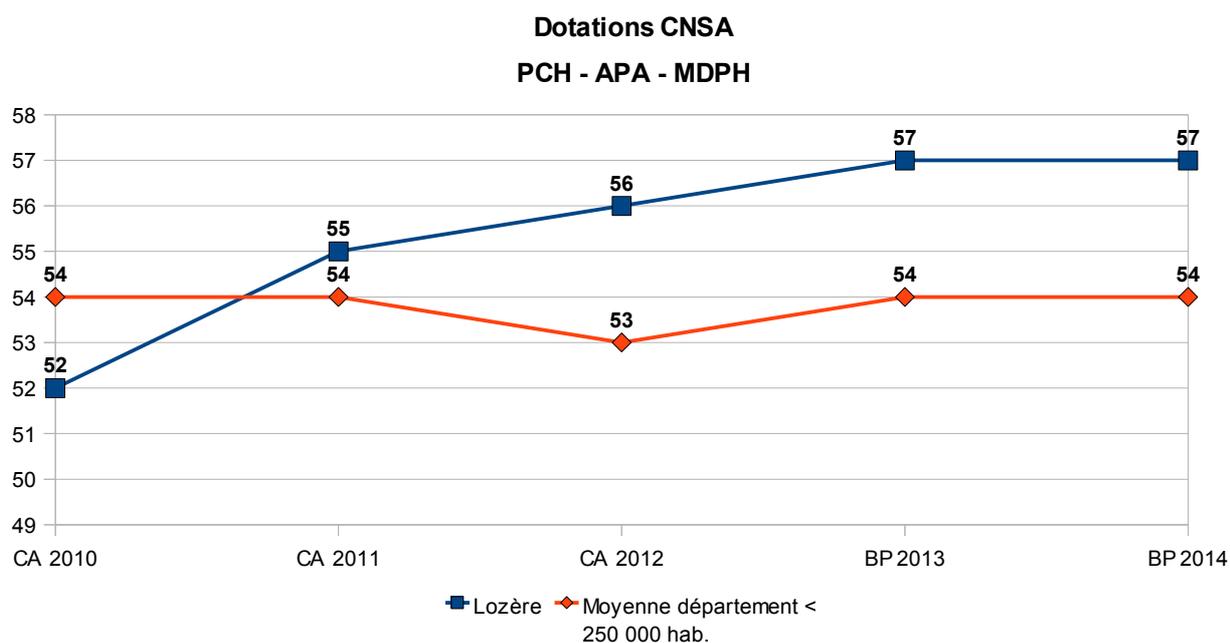
La caisse nationale de solidarité pour l'autonomie contribue au financement des allocations, dans le cadre de l'accompagnement de la perte d'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées.

La dotation versée aux départements concerne l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et le fonctionnement des Maisons Départementales pour les Personnes Handicapées. Il a été inscrit en 2015 les mêmes montants que ceux inscrits pour l'année 2014, à savoir:

- ∞ - L'A.P.A. : 3 206 K€,
- ∞ - LA P.C.H. : 949 K€,
- ∞ - La M.D.P.H.: 249 K€,

	2010	2011	2012	2013	BP 2014	BP 2015
APA	2 931 324 €	3 171 615 €	3 040 469 €	3 091 103 €	3 206 408 €	3 206 408 €
PCH	787 441 €	814 000 €	1 043 950 €	949 011 €	949 044 €	949 044 €
MDPH	247 378 €	249 232 €	248 663 €	247 314 €	249 035 €	249 035 €

Au titre du BP 2014, l'ensemble de ces dotations représente une recette de 57 € par habitant pour une moyenne des départements métropolitains de moins de 250 000 habitants à 54 €.



Les restes à charge des trois allocations pour notre département sont décrits ci-dessous :

APA			PCH-ACTP			RSA			TOTAL RAC		
Recettes	Dépenses	RAC	Recettes	Dépenses	RAC	Recettes	Dépenses	RAC	Recettes	Dépenses	RAC
3 206 408	9 461 000	6 254 592	949 044	4 273 000	3 323 956	3 472 096	5 043 000	1 570 904	7 627 548	18 777 000	11 149 452

Le Fonds de Mobilisation Départemental pour l'Insertion (FMDI) : 320 K€

Le FMDI a été créé par l'article 14 de la L.F.R. 2006 pour compenser une partie de l'écart entre les dépenses de R.M.I des départements et la compensation versée par l'État. Mis en place pour une durée initiale de trois ans (2005-2007), il a fait l'objet de différentes prolongations et d'ajustements. La loi de finance pour 2013 l'a prolongé pour une durée de trois ans, de 2013 à 2015.

	2010	2011	2012	2013	NOTIFIE 2014	BP 2015
FMDI	381 697 €	396 636 €	356 329 €	319 877 €	329 802 €	320 000 €

Le FSE et l'Aide Personnalisée pour la Recherche d'Emploi (APRE) : 190 K€

- ∞ - Le Fonds Social Européen (FSE) favorise l'adaptation de la population active aux mutations du marché de l'emploi ainsi que l'insertion professionnelle des chômeurs. Il vient abonder le programme départemental d'insertion et plus particulièrement depuis 2008 les chantiers d'insertion.

L'enveloppe FSE inclusion attribuée au Département pour la période 2014-2020 s'élève à 871 454 €, soit un montant de 150 000 € proposé pour le BP 2015.

- ∞ - L'APRE est une aide financière accordée par l'État, destinée à couvrir certains frais liés à la prise ou reprise d'activité des personnes bénéficiaires du R.S.A : 95 % du montant alloué sont reversés aux personnes concernées, les 5 % restants étant alloués au Département afin de pallier aux frais de fonctionnement.

40 K€ sont inscrits au BP 2015 au titre de l' Aide Personnalisée pour la Recherche d'Emploi.

Autres recettes actions sociales : 1 909 K€

Dont :

- ∞ - Le programme : « Maisons pour l'autonomie et l'intégration des malades Alzheimer » (MAIA) pour un montant de 280 K€,
- ∞ - Remboursement par la MDPH pour les frais de personnel, mise à disposition, ... pour un montant de 390 K€,
- ∞ - La participation aux Obligés Alimentaires (O.A.) pour un montant de 836 K€,
- ∞ - Recouvrements des indus : environ 160 K€,
- ∞ - Les autres recettes correspondent à divers remboursements ou encore mandats annulés sur exercices antérieurs pour environ 243 K€.

Autres recettes : 2 358 K€

Ces autres recettes correspondent à divers recouvrements (bénéficiaires, tiers-payants et successions), mandats annulés sur exercices antérieurs, participations diverses de l'État, de la Région ou autres organismes pour des programmes tel que le Programme Opérationnel Plurirégional du Massif Central, l'Accueil Nouvelles Populations, les programmes spécifiques liées à l'eau (SATESE, SATEP) et la recette nouvelle concernant le remboursement de l'Agence Ingénierie à la suite de la mise à disposition des personnels et des matériels, etc....

LES DEPENSES

VUE GLOBALE

Dépense réelles en K€	BP 2012	BP 2013	BP 2014	BP 2015
Fonctionnement	91 383	95 601	98 564	97 257
Investissement	45 475	47 693	41 646	38 157
Total	136 858	143 294	140 210	135 414

LES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

38 157 000,00 €

La construction du BP 2015 s'est fondée sur la volonté de maintenir une section d'investissement conséquente dans un contexte économique et social toujours difficile, et malgré un budget de plus en plus contraint.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 38,157 M€ et sont financées de la manière suivante :

- ∞ - 11,519 M€ de recettes réelles d'investissement, soit 30,19 %,
- ∞ - 14,360 M€ d'épargne brute, soit 37,63 %,
- ∞ - 12,278 M€ de recettes d'emprunts, soit 32,18 %.

Les investissements directs représentent 18,884 M€ et les investissements indirects 13,273 M€, soit respectivement 59 % et 41 % contre 55 % et 45 % au budget primitif 2014.

La prévision d'investissements indirects, 13,273 M€ pour 2015, représente 92 % du volume du montant de l'Épargne Brute contre 120 % en 2014 :

$$\frac{13,273 \text{ M€ Investissements Indirects}}{14,360 \text{ M€ Épargne Brute}} = 0,9243$$

Investissements directs (18,884 M€)

Un volume de crédits de paiement 2015 de 18,884 M€ est proposé à ce budget primitif en investissements directs dont notamment :

- ∞ - une enveloppe globale de 12,033 M€ au titre de la voirie soit un niveau équivalent à 2014 (11,991 M€),
- ∞ - 4,206 M€ au titre des bâtiments (pour mémoire, le montant était de 3,518 en 2014)
- ∞ - 1,500 M€ au titre des DTICP.

Ces crédits de paiement sur opérations se répartissent comme suit pour les projets principaux :

- ∞ - 62,67 % concernent les investissements pour les infrastructures routières → 12,033 M€,
- ∞ - 19,75 % représentent le financement des bâtiments enseignement → 3,792 M€ dont la rénovation du collège du Collet de Dèze pour 3,525 M€,
- ∞ - 7,8 % représentent le financement des programmes DTICP → 1,500 M€,

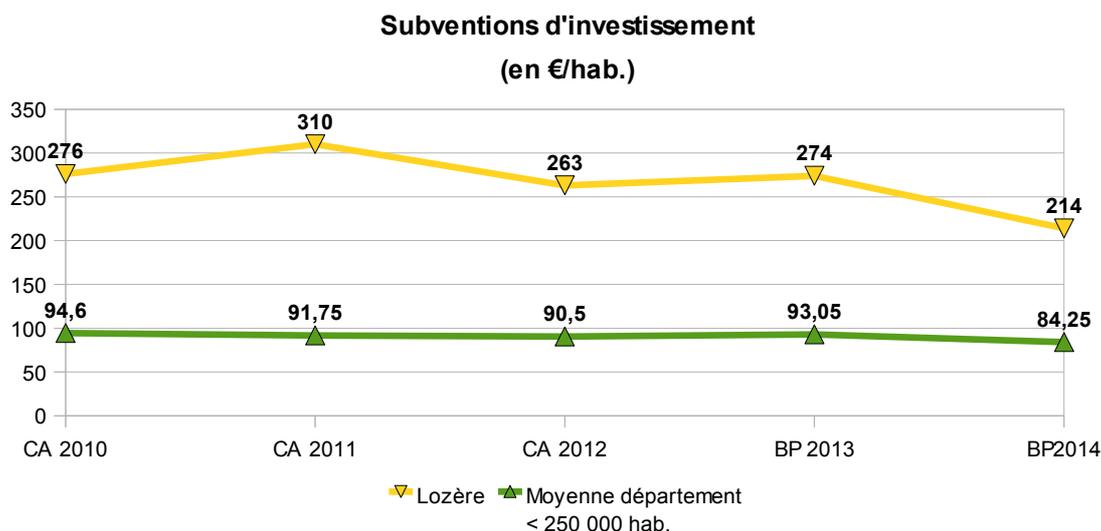
- ∞ - 3,75 %, concernent les dépenses investissements du service informatique → 0,720 M€,
- ∞ - 1,70 % représentent le financement des autres bâtiments → 0,340 M€.

Équipements non départementaux - Investissements indirects (13,273 M€)

Les investissements indirects correspondent aux aides apportées par le Département dans le cadre de nos différents programmes reconduits en 2015.

Ils représentent au BP 2015 un montant de 13 273 K€.

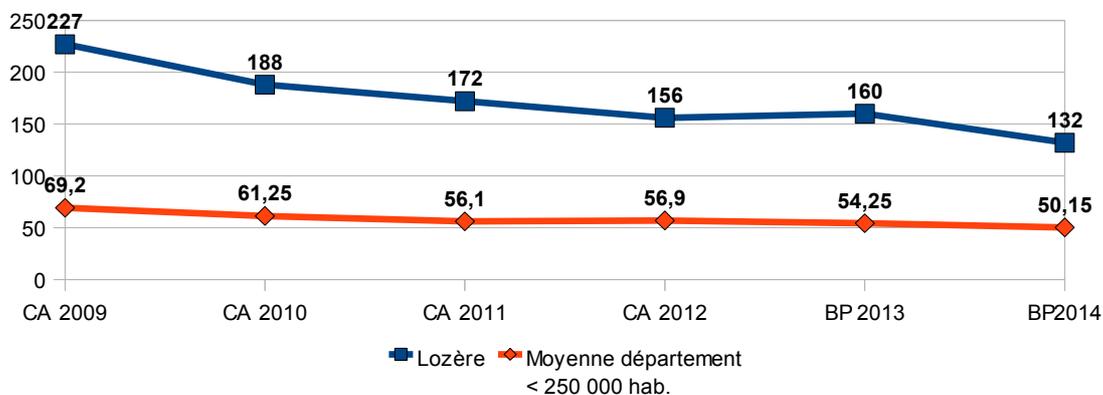
En 2015, les investissements indirects représentent un montant de 172 € par habitant contre une moyenne de 84 €/hab pour les départements de la même strate (BP2014).



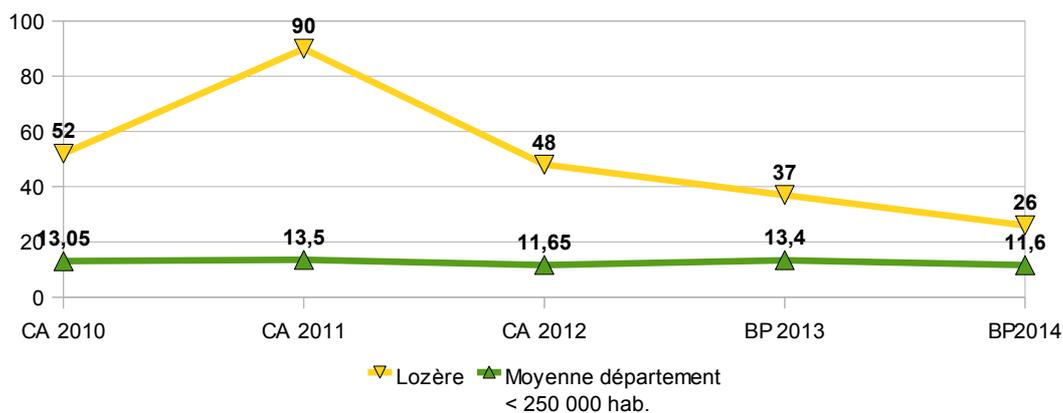
Ces subventions d'investissement se répartissent principalement entre celles accordées à des organismes publics (dont les communes et EPCI) et celles accordées à des personnes de droit privé.

En 2015, 7 692 K€ seront consacrés aux communes et EPCI (soit 88 % des aides indirectes) et 1 512 K€ de subventions aux personnes de droit privé.

Subventions d'investissement en € par habitant Communes et EPCI



Subventions d'investissement en €/hab. Personnes de droit privé



L'enveloppe 2015 au titre des équipements départementaux se répartie principalement entre :

- ∞ - la Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Économie pour 9,600 M€, soit 72,32 % des crédits d'investissements indirects,
- ∞ - la Direction de la Solidarité Départementale pour 1,324 M€, soit 9,98 % des crédits d'investissements indirects (EHPAD et crèches),
- ∞ - la Direction de l'Eau, de l'Agriculture et de l'Environnement pour 1,106 M€, soit 8,33 % des crédits d'investissements indirects.

Remboursement du capital de la dette

Compte tenu des emprunts actuels et de ceux à souscrire en 2015, une prévision de 5,157 M€ de capital à rembourser a été budgétisée en 2015.

Présentation de la section d'investissement par axes d'analyses

La section d'investissement s'organise autour de 4 axes d'analyses conformément au projet Lozère 2020. Les opérations 2014 et 2015 ont été ventilées selon ces axes stratégiques, les opérations 2013 et antérieures n'étant pas incluses dans le projet 2020. Le montant total des opérations 2014 et 2015 s'élève à 76 M€.

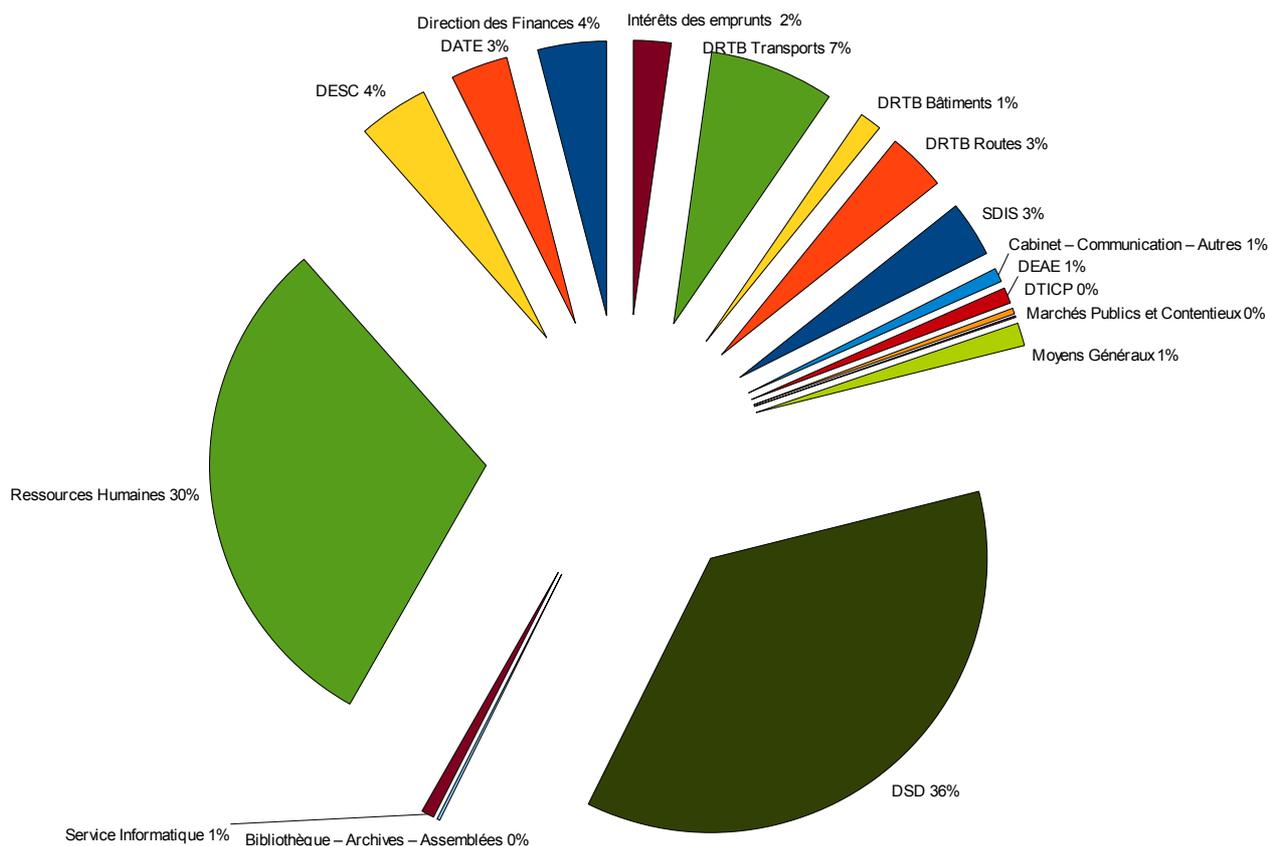
AXE	Montant total des opérations en M€	Montant CP 2015 en M€
AXE 1 : Assurer des conditions de vie et d'attractivité favorables au maintien de la population et à l'accueil de nouveaux arrivants et actifs	27	9
AXE 2 : promouvoir un développement économique à forte valeur ajoutée prenant appui sur le territoire, son environnement et ses ressources	8	2
AXE 3 : Se structurer, travailler ensemble, communiquer, s'engager dans une démarche positive pour permettre à la Lozère d'être en capacité de se développer et d'être attractive	34	3
AXE 4 : Gestion interne de la collectivité	7	3
TOTAL :	76	17

LES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

97 257 000,00 €

Les dépenses de fonctionnement prévues au BP 2015 atteignent un montant de 97,3 M€ et se répartissent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR DIRECTION

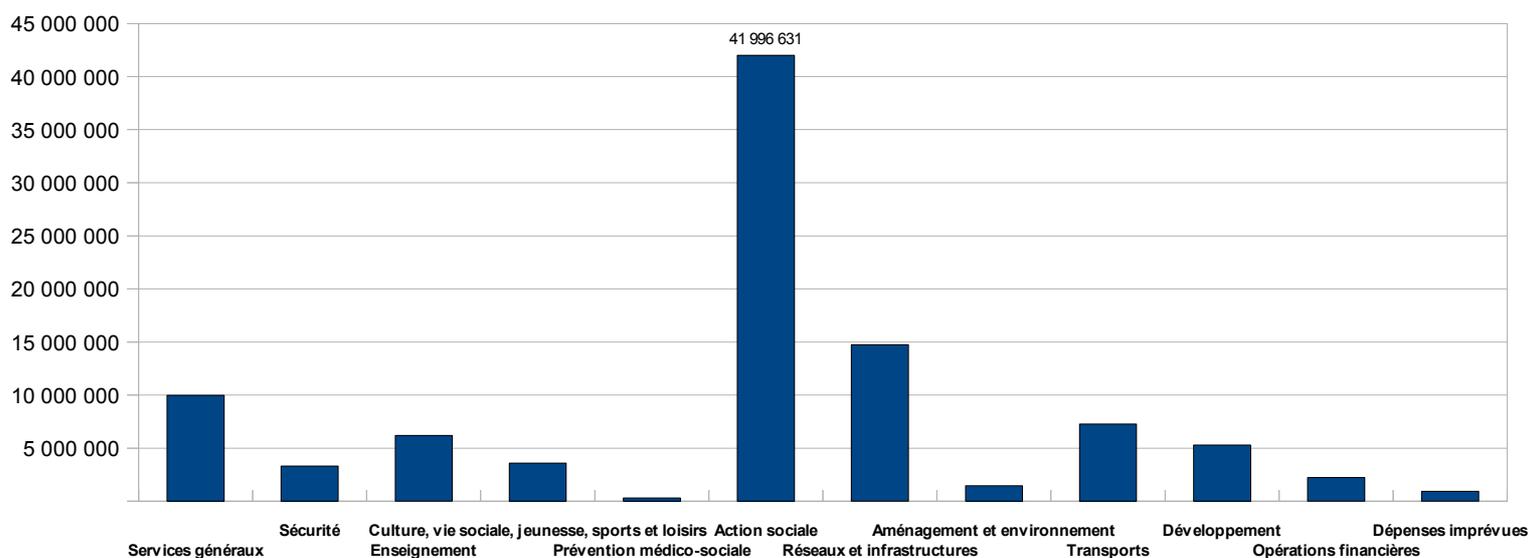


Trois postes représentent 74 % du budget de fonctionnement :

- ∞ - l'action sociale, à hauteur de 35,223 M€ (soit 36 %)
- ∞ - les dépenses de personnel pour 29,507 M€ (soit 30 %)
- ∞ - les transports pour 7,106 M€ (soit 7 %)

En ventilant les dépenses de personnel par fonction, le secteur action sociale représente près de 44 % du budget de fonctionnement (soit près de 42,313 M€ sur 97,257 M€), suivi des dépenses liées aux réseaux et infrastructures avec près de 15 % du budget et des transports pour près de 7 %.

Dépenses de fonctionnement par fonction en euros



Les dépenses de fonctionnement peuvent être réparties en trois grandes catégories :

- les dépenses obligatoires liées aux lois de décentralisation,
- les dépenses choisies par le Département à la suite de décisions prises en assemblée,
- les dépenses liées au fonctionnement du département.

Les dépenses obligatoires prévues par les lois de décentralisation

Elles représentent 53,56 % des dépenses de la section du fonctionnement pour un total de 52,09 M€ et diminuent de -0,26 %.

En M€	BP 2014	BP 2015	Taux d'évolution 2014/2015
<u>ACTION SOCIALE</u> :	36,11	35,21	-2,49%
APA	9,13	9,46	3,60%
Personnes âgées	2,92	2,51	-14,01%
Personnes handicapées	12,33	11,5	-6,72%
RSA	6,26	6,19	-1,25%
Famille et enfance	4,21	4,35	3,33%
PMI	0,36	0,32	-12,71%
Autres	0,9	0,89	-1,22%
<u>ROUTES</u>	3,53	3,35	-5,10%
<u>TRANSPORTS</u>	6,96	7,11	2,17%
<u>BATIMENTS</u>	0,5	1,26	151,60%
<u>COLLEGES</u>	1,83	1,97	7,47%
<u>SDIS</u>	3,3	3,2	-3,03%
TOTAL	52,23	52,09	-0,26%

Les dépenses obligatoires liées au fonctionnement du Département

Elles représentent 37,84 % des dépenses de la section de fonctionnement.

En M€	BP 2014	BP 2015	Taux d'évolution 2014/2015
Charges de personnel	29,72	29,51	-0,01%
Moyens généraux	2,02	1,28	-0,36%
Service informatique	0,76	0,69	-0,09%
Direction des Finances et du Budget	5,33	5,08	-0,05%
Marchés	0,1	0,09	-0,12%
Archives	0,06	0,05	-0,12%
Bibliothèque Départementale	0,11	0,1	-0,01%
TOTAL	38,09	36,81	-3,35%

Au total, les dépenses obligatoires représentent plus de 91,40 % de la section de fonctionnement.

Les dépenses choisies par le Département à la suite de décisions prises en assemblées

Elles représentent 8,6 % des dépenses de la section de fonctionnement contre 8,37 % au budget primitif 2014, soit une augmentation de +1,32 % (8,251 M€ en 2014 contre 8,360 M€ en 2015).

En M€	BP 2014	BP 2015	Taux d'évolution 2014/2015
<u>Aménagement et économie</u>	3,25	3,26	0,00
<u>Environnement, eau, agriculture</u>	0,88	0,92	0,05
<u>Enseignement, sports et culture</u>	2,19	2,15	-0,02
<u>Technologies de l'informatique et de la communication</u>	0,32	0,34	0,07
<u>Autres</u>	1,62	1,69	0,04
	dont 0,900 au titre des PED	dont 0,900 au titre des PED	

LES CREDITS PAR DIRECTIONS

Les dépenses de personnel

29 507 920 € en fonctionnement

Les dépenses de personnel pour le budget principal ont évolué de la manière suivante :

En K€	CA 2011	CA 2012	CA 2013	BP 2014	BP 2015
TOTAL	25 856	26 825	27 947	29 715	29 507

Conformément aux orientations budgétaires 2015, une économie de – 250 000 € a été demandée aux services des Ressources Humaines.

Ce budget prend en compte notamment :

- ∞ - les avancements d'échelon prévus pour 2015,
- ∞ - la refonte des grilles des catégories C au 01 janvier 2015,
- ∞ - l'intégration de 5 agents au Parc (précédemment payés au titre de la mise à disposition),
- ∞ - les remplacements des congés maternité ou maladie limités à certains postes spécifiques, besoins saisonniers,
- ∞ - le non remplacement des départs à la retraite,
- ∞ - la hausse des taux au 1er janvier 2015 des cotisations suivantes :

IRCANTEC	Part ouvrière TA	passe de 2,54 % à 2,64 %
	Part ouvrière TB	passe de 6,38 % à 6,58 %
	Part patronale TA	passe de 3,80 % à 3,96 %
	Part patronale TB	passe de 11,98 % à 12,18 %
CNRACL	Part ouvrière	passe de 9,14 % à 9,46 %
	Part patronale	passe de 30,40 % à 30,45 %

Soit au total + 400 000 € de dépenses supplémentaires.

CRÉDITS PAR DIRECTION

DIFFERENCE ENTRE LE TOTAL BUDGETAIRE 2014 (BP + DM) ET LE BP 2015	
PERSONNEL EXTERIEUR : PARC / STAGIAIRES	-251 649,50
NON TITULAIRES / CEA / CHOMAGE	-99 688,00
ASSISTANTES FAMILIALES	-93 527,00
FORMATION	-60 191,10
ASSURANCE PERSONNEL	-24 858,00
RECRUTEMENT	-22 000,00
CNAS	-10 000,00
CNFPT	-6 859,00
ASTREINTES	-4 195,00
PRESTATIONS DIRECTES	-3 040,00
PAYEUR	-500,00
MEDECINE DU TRAVAIL	0,00
FRAIS DE DEPLACEMENT	3 535,00
TICKETS RESTAURANT	15 662,00
COTISATIONS PATRONALES	20 078,00
ELUS	32 764,00
TITULAIRES	164 461,50
	-340 007,10

Le budget est proposé à effectif constant. Aucune création de poste n'est envisagée sur l'année 2015.

Ces crédits permettront la rémunération des agents départementaux figurant sur l'état des personnels (postes autorisés, pourvus et non pourvus), joint au dossier du rapporteur, et qui sera annexé au budget primitif.

Je vous propose que nous arrêtons, conformément au tableau ci-après, le montant des indemnités et des barèmes des frais de déplacement et d'hébergement à verser aux membres de l'assemblée départementale en 2015, étant précisé que les montants des indemnités kilométriques et frais d'hébergement évoluent selon les barèmes fixés par arrêté ministériel pour les personnels de la fonction publique territoriale :

Indemnités de fonction

Président du Conseil Général	145 % de l'indice 1015
Vice-présidents ayant délégation	56 % de l'indice 1015
Membres de la commission permanente	44 % de l'indice 1015
Conseillers Généraux	40 % de l'indice 1015

CRÉDITS PAR DIRECTION

Indemnités kilométriques :

Puissance véhicule	de 0 à 2 000 kms	de 2001 à 10 000 kms	> 10 000 kms
de 5 CV et moins	0,25 €	0,31 €	0,18 €
de 6 à 7 CV	0,32 €	0,39 €	0,23 €
de 8 CV et plus	0,35 €	0,43 €	0,25 €

Barème des frais d'hébergement :

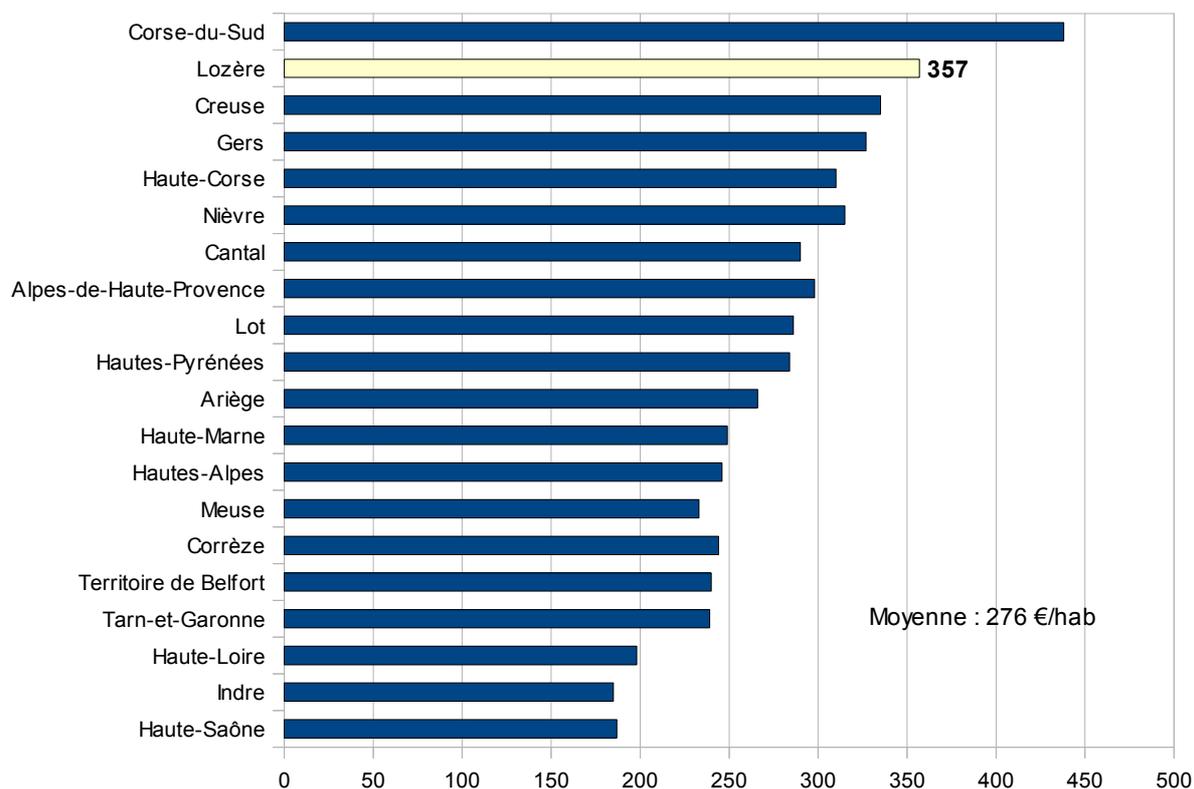
	Province/Paris	PARIS (dépassement autorisé)	Province (dépassement autorisé)
Repas	15,25 €	100 %	50 %
Nuitée	60,00 €	100 %	30 %
Journée	90,50 €		

Les charges de personnel représentaient au budget primitif 2014, 28% des dépenses de fonctionnement du budget principal pour 25% en moyenne pour les départements de la même strate. Cette proportion est stable depuis quelques années.

Toujours sur la base des budgets primitifs 2014, la part des dépenses réelles de fonctionnement consacrée aux dépenses de personnel représentait 357 € par habitant pour une moyenne des départements de moins de 250 000 habitants de 276 €.

Comparatif département < 250 000 hab.

Charges de personnel en €/hab. BP 2014



Les dépenses des Moyens Généraux

1 316 950 € en fonctionnement

En K€	CA 2012	CA 2013	BP 2014	BP 2015
TOTAL	1 874	2 000	2 015	1 316

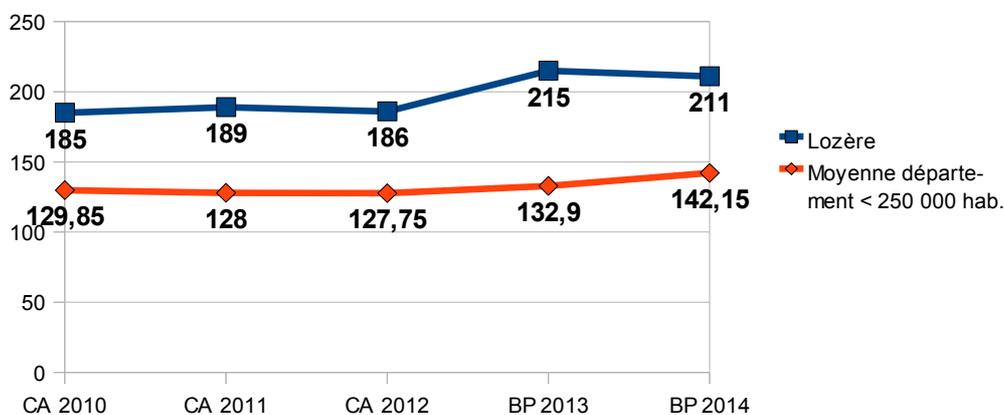
L'enveloppe 2015 proposée s'élève à 1 316 950 € soit une diminution de – 35 % par rapport au budget primitif 2014. Outre une meilleure maîtrise des dépenses des moyens généraux, cette forte diminution résulte aussi du transfert de la gestion des loyers au service des bâtiments.

En effet, les dépenses concernant les loyers des bâtiments, des compteurs d'eau, d'électricité, de gaz et du réseau de chaleur seront désormais gérées par le service des Bâtiments et Collèges. Elle s'élèvent à 728 000 € pour l'année 2015 et sont déduites des crédits des Moyens généraux.

	BP 2014	BP 2015	Différence
Eau, assainissement, énergie et électricité	171 000,00 €	0,00 €	-171 000,00 €
Combustibles et carburants	406 800,00 €	216 000,00 €	-190 800,00 €
Fournitures d'entretien et de petit équipement	103 000,00 €	93 000,00 €	-10 000,00 €
Habillement et vêtements de travail	76 422,00 €	76 000,00 €	-422,00 €
Fournitures administratives	85 000,00 €	61 000,00 €	-24 000,00 €
Contrats de prestations de services	16 000,00 €	20 000,00 €	4 000,00 €
Locations et charges locatives	297 300,00 €	0,00 €	-297 300,00 €
Entretien et réparations	4 500,00 €	5 500,00 €	1 000,00 €
Assurances	234 000,00 €	233 500,00 €	-500,00 €
Documentation générale et technique	48 400,00 €	48 400,00 €	0,00 €
Autres frais divers	9 700,00 €	6 000,00 €	-3 700,00 €
Publicité, publications, relations publiques	59 400,00 €	59 550,00 €	150,00 €
Transports de biens et transports collectifs	1 550,00 €	2 000,00 €	450,00 €
Frais d'affranchissement	127 600,00 €	120 000,00 €	-7 600,00 €
Frais de nettoyage des locaux	280 000,00 €	280 000,00 €	0,00 €
Autres	94 000,00 €	96 000,00 €	2 000,00 €
	2 014 672,00 €	1 316 950,00 €	-697 722,00 €

Les charges à caractère général (chapitre 011 : achats, services extérieurs y compris les charges d'entretien et de réparation des véhicules, impôts et taxes, etc) représentaient au budget primitif 2014 un coût par habitant de 211 € pour la Lozère, contre 142 € pour l'ensemble des départements métropolitains de moins de 250 000 habitants.

Evolution des charges à caractère général
(en € par habitant)



68 000 € en investissement

En K€	CA 2012	CA 2013	BP 2014	BP 2015
TOTAL	50	94	88	68

Le budget d'investissement 2015 pour le service des Moyens généraux est en diminution de – 20 K€ par rapport au BP 2014 pour s'établir à 68 K€ contre 88 K€ au BP 2014.

Le montant des CP 2015 concerne deux opérations et se décompose comme suit :

Opération	Montant Total Opération	CP 2015
MATERIEL D'ADMINISTRATION	28 000,00	28 000,00
MATERIELS ET OUTILLAGE	40 000,00	40 000,00
Total :	68 000,00	68 000,00

Ces crédits sont affectés à l'axe 4 « Gestion Interne de la Collectivité ».

Les dépenses du Service Informatique

726 200 € en fonctionnement

En K€	CA 2012	CA 2013	BP 2014	BP 2015
TOTAL	700	789	756	726

Le budget de fonctionnement du service informatique est en diminution par rapport au BP 2014 de -4 %. Ces crédits concernent essentiellement les coûts de maintenance (306 K€), les frais de télécommunication (250 K€) et les frais de location de matériel (95 K€).

720 000 € en investissement

En K€	CA 2012	CA 2013	BP 2014	BP 2015
TOTAL	1 036	666	847	720

Le budget d'investissement du service informatique diminue de 127 K€ par rapport au budget 2014.

En dehors des besoins récurrents en terme d'investissement, afin de renouveler les logiciels et matériels de la collectivité (500 K€) et de la mise en place du réseau haut débit à Mende (100 K€), le projet de réalisation d'une salle informatique sera lancé en 2015 pour un montant total de 320 000 € dont 120 K€ au titre des CP 2015 de l'AP 2015.

Ces crédits sont affectés à l'axe 4 « Gestion Interne de la Collectivité ».

Les engagements déjà pris par le Département s'élèvent à 600 K€ au titre des opérations sur les AP 2014 et Antérieures.

Le montant des CP 2015 pour la nouvelle opération 2015 s'élève à 120 K€ et se décompose comme suit :

Opération	Montant Total Opération	2015	2016
SALLE INFORMATIQUE 2015	320 000,00	120 000,00	200 000,00
Total :	320 000,00	120 000,00	200 000,00

Les dépenses du Service du Cabinet

55 000 € en fonctionnement

En K€	CA 2012	BP 2013	BP 2014	BP 2015
TOTAL	56	66	55	55

Pour le budget primitif 2015, les dépenses du service du Cabinet sont maintenues au même niveau qu'au budget primitif 2014 soit un montant de 55 000 €.

Les dépenses du Service de la Communication

350 830 € en fonctionnement

En K€	CA 2012	BP 2013	BP 2014	BP 2015
TOTAL	387	603	400	350

Pour le budget primitif 2015, des dépenses du service de la Communication enregistrent une diminution de 50 000 € par rapport au BP 2014 pour atteindre 350 830 €.

Les dépenses du Service des Marchés Publics et Contentieux

88 400 € en fonctionnement

En K€	CA 2012	CA 2013	BP 2014	BP 2015
TOTAL	30	173	100	88

A noter que le service des marchés publics centralise les procédures contentieuses et par voie de conséquence en supporte les charges inhérentes.

42 300 € en investissement

En K€	CA 2012	CA 2013	BP 2014	BP 2015
TOTAL		58	100	42

Il convient d'inscrire en investissement pour 2015 un crédit de 42,3 K€ qui concerne les frais d'insertion.

Ces crédits sont affectés à l'axe n°4 « Gestion interne de la collectivité ».

Les dépenses de la Direction des Finances et du Budget

6 400 000,00 € en fonctionnement

En K€	CA 2012	CA 2013	BP 2014	BP 2015
TOTAL	3 254	4 263	6 491	6 400

Les crédits de fonctionnement de la Direction des Finances et du Budget se répartissent principalement comme suit :

- ∞ - les PED fonctionnement : 900 K€,
- ∞ - les intérêts des emprunts départementaux : 2 116 K€ ,
- ∞ - les subventions d'équilibre des trois budgets annexes représentant un montant prévisionnel total de 1 243 K€,
- ∞ - l'agence Lozère Ingénierie : 100 K€,
- ∞ - le CAUE : 86 K€,
- ∞ - l'attractivité : 250 K€ dont 150 K€ pour la promotion Lozère Nouvelle Vie et le Tour de France 2015, et 100 K€ pour les différents supports de communication,
- ∞ - les provisions pour créances éteintes, litiges ou contentieux : 85 K€.

6 702 163,98 € en investissement

Les crédits d'investissement gérés en AP de la Direction des Finances et du Budget :

- ∞ - les reversements taxe d'électricité au SDEE pour 427 000 € .

Un crédit de 5 495 K€ est inscrit en crédits de paiement hors AP dont :

- ∞ - 5 157 K€ pour le capital des emprunts à rembourser,
- ∞ - 20 K€ pour les provisions pour les garanties d'emprunts,
- ∞ - la subvention d'investissement du budget annexe du LDA représentant un montant total de 318 K€ au titre des travaux de mises aux normes des bâtiments.

AXE 4 → Gestion interne de la collectivité

Le montant des CP 2015 pour les nouvelles opérations 2015 s'élève à 427 K€ et se décompose par opération comme suit :

CRÉDITS PAR DIRECTION

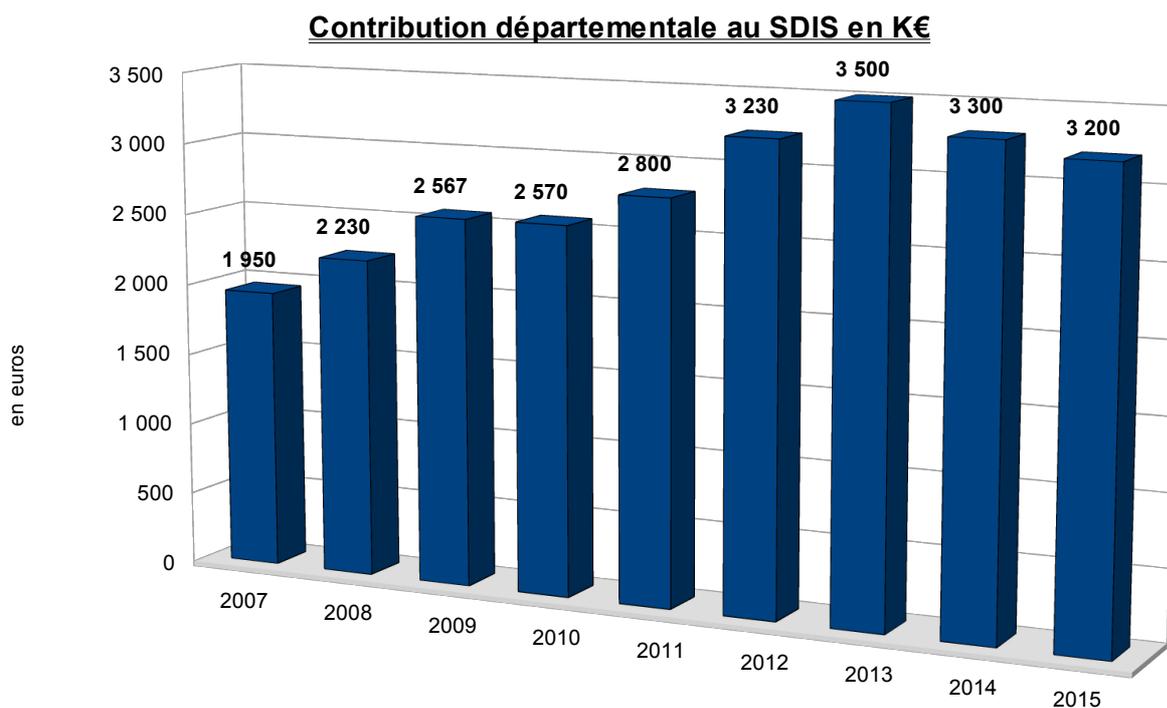
Opération	Montant total opération	2015
SDEE	427 000,00	427 000,00
TOTAL	427 000,00	427 000,00

Les dépenses du Service Départemental d'Incendie et de Secours

3 200 000 € en fonctionnement

En K€	CA 2013	BP 2014	BP 2015
TOTAL	3 500	3 300	3 200

La contribution annuelle du Département au financement du SDIS est minorée de 100 000 € par rapport à l'enveloppe 2014, soit un montant de 3,2 M€.



En Investissement, un montant de 200 000 € concernant l'aide à l'achat d'équipements de protections individuels (EPI) et de voitures pourra être alloué au SDIS si les projets prévus sont réalisés dans le courant de l'année 2015.

Les dépenses de la Direction de l'Enseignement, des Sports et de la Culture

3 994 350 € en fonctionnement et 455 324,03 € en investissement

En K€	CA 2012	CA 2013	BP 2014	BP 2015
TOTAL	4 210	4 207	4 023	3 994

Le Budget 2015 de la direction de l'enseignement, des sports et de la culture est reconduit en 2015 au même niveau qu'en 2014, la diminution de -29 K€ correspondant à :

- ∞ - à la fin du diagnostic territorial approfondi (-24K€) : un reliquat de 6K€ a été inscrit en 2015.
- ∞ - à une diminution (-5 K€) de l'aide à la création au titre des activités artistiques et culturelles suite à la fin du projet "Campagne d'écritures" des Scènes Croisées de Lozère.

L'enseignement

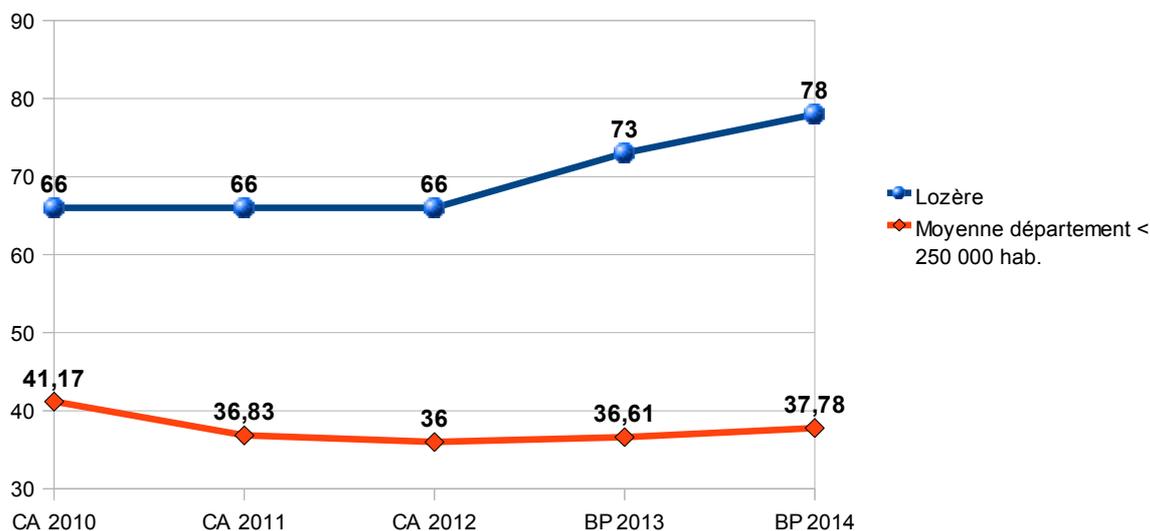
1 820 500 € pour les dépenses obligatoires et 464 K€ pour les dépenses facultatives en fonctionnement

Sont mis en place les crédits suivants :

- ∞ - 1 820 K€ pour les dotations obligatoires,
- ∞ - 103 K€ pour des actions pédagogiques menées par les collèges,
- ∞ - 33,7 K€ pour les organismes associés de l'enseignement,
- ∞ - 273,3 K€ pour l'enseignement supérieur,
- ∞ - 54 K€ pour des actions pédagogiques menées dans les écoles primaires dont 29 000 € pour l'accès à la piscine, actions gérées par la commission sport.

Pour information, au budget primitif 2014, les dépenses de fonctionnement pour les collèges représentaient un coût par habitant de 78 € contre 38 € en moyenne pour les départements de la même strate.

Dépenses fonctionnement collèges (en €/hab.)



282 K€ en investissement

Ces crédits sont affectés à l'axe d'analyse n°1 « Assurer des conditions de vie et d'attractivité favorables au maintien de la population et à l'accueil de nouveaux arrivants et actifs ».

Le montant des CP 2015 pour les opérations 2015 et antérieures s'élève à 282 K€. Il concerne les aides à l'investissement pour les collèges publics et privés. Une participation aux investissements pour le Lycée Chaptal est prévue à hauteur de 7 K€ en 2015 et concerne des travaux pour la restauration et l'hébergement, ainsi que l'achat de plateaux avec les deux logos (Département et Région).

L'autorisation de programme 2015 se décompose comme suit :

Opération	Montant Total Opération	2015
AIDE A L'INVESTISSEMENT POUR LES COLLEGES PUBLICS ET PRIVES	240 114,00	240 114,00
Participation aux investissements pour le lycée Chaptal	7 000,00	7 000,00
Total :	247 114,00	247 114,00

La culture et le patrimoine

1 180 800 € en fonctionnement

CULTURE

Je vous propose d'inscrire une enveloppe de 1 126 800 € au titre de la culture.

Ces crédits concernent la Politique de développement culturel à savoir :

participation à l'école de musique (554,9K€) ,

- participations aux associations d'intérêt départemental et aux diverses associations qui organisent des manifestations de spectacles vivants contribuant ainsi à l'animation de notre territoire (Scènes croisées, Ciné Théâtre, Genette Verte, Détours du Monde, Ecran Cévenol, ...) pour 548,1K€.

- aides à la création pour 23,8K€ (à noter la fin du projet "Campagne d'écritures").

PATRIMOINE

Au titre du patrimoine, je vous propose de maintenir l'enveloppe au même niveau qu'en 2014 soit 54 000 € pour les opérations suivantes :

∞ - 22 K€ pour le fonctionnement de la salle d'exposition de Javols,

∞ - 20 K€ pour le financement des actions menées par l'office de tourisme dans la salle d'exposition du château de St Alban,

∞ - 12 K€ pour l'achat de petit équipement pour le service conservation du patrimoine.

138 594,20 K€ en investissement

Ces crédits sont affectés à l'axe d'analyse n°2 « Promouvoir un développement économique à forte valeur ajoutée prenant appui sur le territoire, son environnement et ses ressources ».

Les engagements déjà pris par le Département s'élèvent à 108 K€ au titre des opérations sur les AP 2013 et 2014 qui concernent pour 25,914 K€ l'aide aux communes pour la restauration des objets patrimoniaux et 82,780 K€ pour la mise en conservation préventive des objets mobiliers.

Le montant des CP 2015 pour les nouvelles opérations 2015 s'élève à 30 K€ et se décompose par opération comme suit :

Opération	Montant Total Opération	CP 2015	CP 2016
MISE EN CONSERVATION PREVENTIVE DES OBJETS DES COMMUNES	100 000,00	10 000,00	90 000,00
AIDE AUX CNES POUR LA RESTAURATION DES OBJETS PATRIMONIAUX	30 000,00	20 000,00	10 000,00
Total :	130 000,00	30 000,00	100 000,00

Le sport & la jeunesse

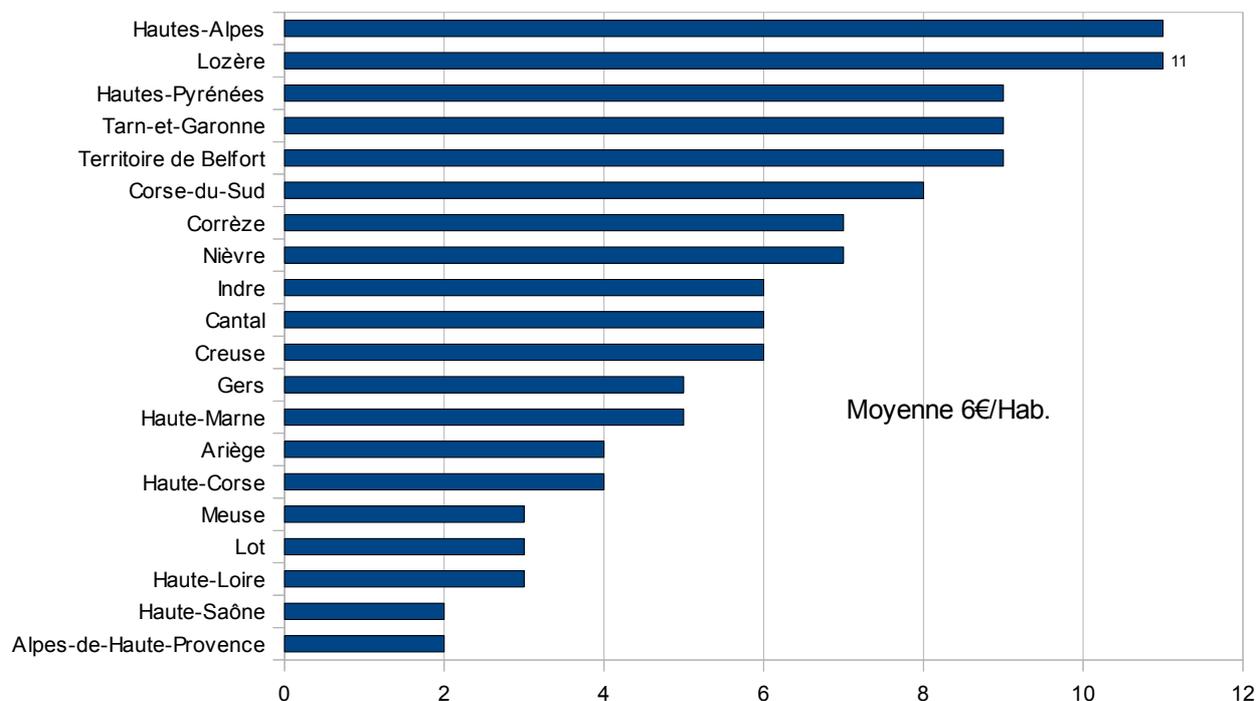
529 K€ en fonctionnement

L'enveloppe 2014 a été reconstruite en 2015 au même niveau soit 558 000 €.

A noter qu'au budget primitif 2014, les crédits alloués au sport ont représenté un montant de 11 € par habitant contre en moyenne 6 € par habitant pour les départements métropolitains de la même strate.

Dépenses fonctionnement par habitant

- Sport -



CRÉDITS PAR DIRECTION

35 K€ en investissement

Ces crédits sont affectés à l'axe d'analyse n°1 « Assurer des conditions de vie et d'attractivité favorables au maintien de la population et à l'accueil de nouveaux arrivants et actifs ».

Le montant des CP 2015 au titre des opérations 2015 s'élève à 35 K€ et se décompose par opération comme suit :

Opération	Montant Total Opération	CP 2015
AIDE A L'EQUIPEMENT SPORTIF POUR LES ASSOCIATIONS	35 000,00	35 000,00
Total :	35 000,00	35 000,00

L'autorisation de programmes 2015 - Sport concerne le programme d'aide aux associations pour l'achat d'équipements sportifs.

Les dépenses de la Bibliothèque départementale de prêt

104 000 € en fonctionnement

En K€	CA 2012	CA 2013	BP 2014	BP 2015
TOTAL	108	129	105	104

Le budget 2015 est minoré de 1 K€ par rapport au BP précédent. Cette diminution résulte de :

- ∞ - du non renouvellement de certains programmes,
- ∞ - de l'acquisition de livres, disques, cassettes ... qui sera, en 2015, réalisée sur l'essentiel.

La bibliothèque départementale continue sa politique d'intervention en matière de formation et d'animations auprès du réseau départemental des bibliothèques.

10 000 € en investissement

En K€	CA 2012	CA 2013	BP 2014	BP 2015
TOTAL	7	29	30	10

En 2015, 2 projets d'aménagement d'informatisation ou d'équipement des bibliothèques municipales ou communautaires du réseau départemental de lecture, sont éligibles au titre du programme de subventions du Conseil Général pour l'aménagement de petites bibliothèques pour un montant total 10 K€ (Vialas, le Collet de Dèze).

Ces crédits sont affectés à l'axe d'analyse n°2 « Promouvoir un développement économique à forte valeur ajoutée prenant appui sur le territoire, son environnement et ses ressources ».

Le montant des CP 2015 pour les nouvelles opérations 2015 s'élève à 10 K€ .

Le montant des opérations 2015 sur l'axe Animation du territoire s'élève à 10 K€. Les opérations de Florac, Marvejols et Villefort d'un montant respectif de 5 000 € chacune s'exécuteront uniquement à partir de 2016 en fonction de l'avancement des programmes.

CRÉDITS PAR DIRECTION

CRÉDITS PAR DIRECTION

Opération	Montant Total Opération	2015	2016
OP 2015 COLLET DE DEZE BIBLIOTHEQUE	5 000,00	5 000,00	0,00
OP 2015 FLORAC 2E TRANCHE BIBLIOTHEQUE	5 000,00	0,00	5 000,00
OP 2015 MARVEJOLS 2E TRANCHE BIBLIOTHEQUE	5 000,00	0,00	5 000,00
OP 2015 VIALAS BIBLIOTHEQUE AMENAGEMENT	5 000,00	5 000,00	0,00
OP 2015 VILLEFORT BIBLIOTHEQUE	5 000,00	0,00	5 000,00
Total :	25 000,00	10 000,00	15 000,00

Les dépenses du service des Archives

54 700 € en fonctionnement

En K€	CA 2012	CA 2013	BP 2014	BP 2015
TOTAL	68	81	62	55

Une enveloppe de 54 700 € vous est proposée qui se décompose de la manière suivante :

- ∞ - 28,95 K€ pour la numérisation, sauvegarde des données numériques et les nouvelles technologies pour 2 opérations :

1 - la rétro-conversion externalisée d'instruments de recherche, notamment ceux de la Bibliothèque historique des Archives ,

2 - la sauvegarde numérique et la mise en ligne sur le site Internet des Archives, des registres matricules (principalement les tables et états signalétiques et de services des soldats ayant participé à la première guerre mondiale), en lien avec les commémorations à venir de « La Grande Guerre ».

Ces opérations ont pour but d'intégrer des informations dans le moteur de recherche du site Internet des Archives, pour un accès élargi à un plus grand public et pour permettre également de cibler un public spécialisé sur des recherches historiques et/ou scientifiques (thèses, maîtrises,...).

- ∞ - 12 K€ pour les actions culturelles et éducatives dont :

- la publication de la lettre d'information semestrielle intitulée Histoire & patrimoine,

- l'exposition annuelle aux Archives départementales (commémoration de la première guerre mondiale), incluant les travaux réalisés en lien avec le Service éducatif des Archives en direction des collégiens, lycéens...

- ∞ - 7 K€ sont dédiés aux acquisitions d'ouvrages pour la bibliothèque Historique des Archives, aux abonnements aux revues et journaux locaux, régionaux, nationaux ayant un lien direct avec l'activité des Archives, et pour les travaux de reliure de documents abimés et de conservation de la presse,

- ∞ - 6,75 K€ pour les frais généraux liés à l'organisation par les Archives, de conférences historiques en 2015, ainsi qu'à la maintenance et à l'entretien du bâtiment des Archives.

CRÉDITS PAR DIRECTION

45 000 € en investissement

En K€	CA 2012	CA 2013	BP 2014	BP 2015
TOTAL	66	47	50	45

45 000 € sont inscrits pour la restauration de documents d'archives dont 34,2 K€ au titre des opérations 2015.

Ces crédits sont affectés à l'axe d'analyse n°2 « Promouvoir un développement économique à forte valeur ajoutée prenant appui sur le territoire, son environnement et ses ressources ».

Le montant des CP 2015 pour les opérations 2015 s'élève à 34,2 K€ et se décompose par opération comme suit :

Opération	Montant Total Opération	CP 2015
RESTAURATION ARCHIVES ACQUISITION DOCUMENTS REMARQUABLES	34 200,00	34 200,00
Total :	34 200,00	34 200,00

Les dépenses de la Direction de la Solidarité Départementale

Évolution des dépenses d'aides sociales en K€ (tous types d'aides) :

Action sociale	CA 2012	CA 2013	BP 2014	BP 2015
Fonctionnement	37 138	35 577	36 110	35 135
Investissement	1 562	2599	1 780	1 324
TOTAL	38 700	38 176	37 890	36 459

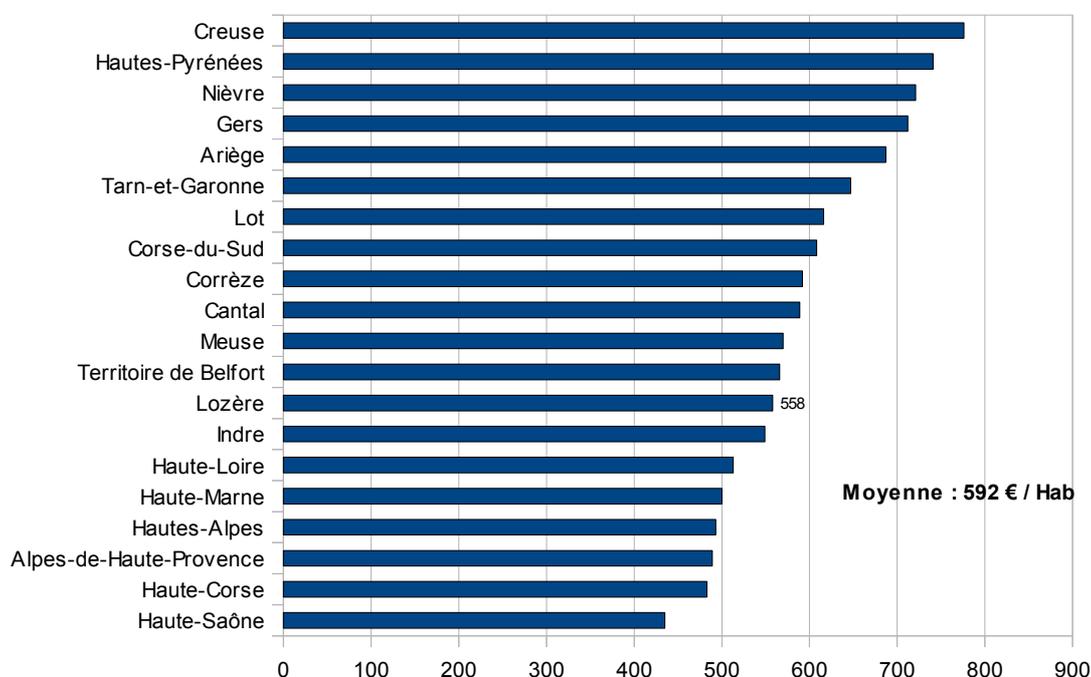
Charges de personnel comprises, les dépenses d'aide sociale (chapitre 935 et 934) au budget primitif 2015 représentent un montant en section de fonctionnement de 42 350 K€, soit 44 % du total des dépenses de fonctionnement.

Elles représentaient au budget primitif 2014 une dépense de 558 € par habitant pour une moyenne de 592 €/hab pour l'ensemble des départements métropolitains de moins de 250 000 habitants.

Par habitant, ce montant en Lozère a progressé de + 3,7 % par rapport à 2013 (budget primitif) comme pour la moyenne des départements de la même strate.

Dépenses Aide Sociale

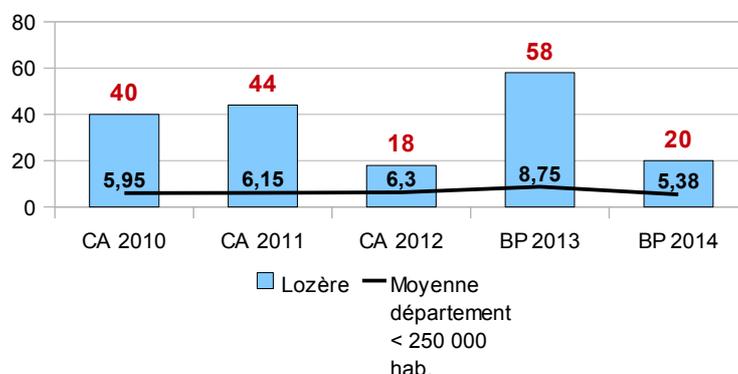
(en €/hab. frais de personnel inclus)



Quant à l'investissement, au budget primitif 2014, le Conseil général aura consacré un montant de 20 € par habitant pour une moyenne des départements de la même strate de 5,38 € par habitant.

CRÉDITS PAR DIRECTION

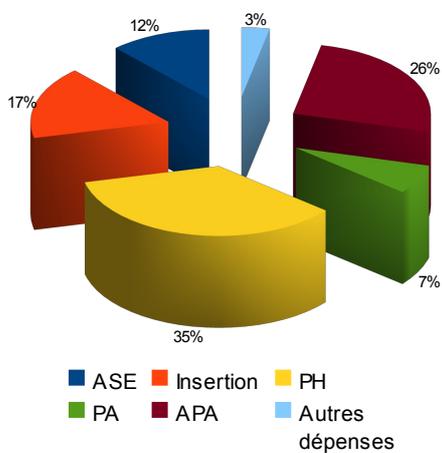
Dépenses investissement en €/hab. - AIDE SOCIALE -



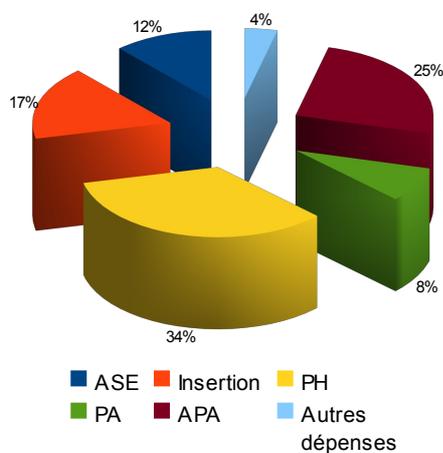
35 134 521 € en fonctionnement

La répartition entre les services et missions varie peu par rapport au BP 2014.

Répartition par mission - BP 2015



Répartition par mission - BP 2014



L'aide sociale à l'enfance :

4 357 300 € en fonctionnement

Les dépenses de l'Aide Sociale à l'Enfance sont constituées essentiellement de la prise en charge des frais de placement des mineurs et jeunes majeurs (MECS, lieux de vie et familles d'accueil), soit 2 784 K€ en compte administratif définitif 2013 représentant 75,5 % du budget ASE contre 75,7% en 2012.

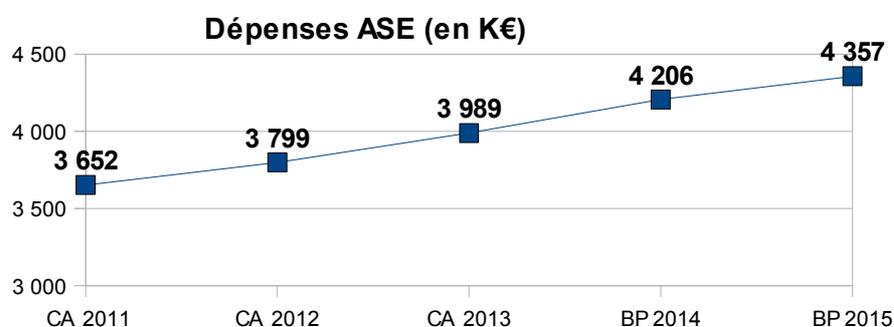
Le solde du budget de l'ASE (24,50 %) est consommé par les mesures alternatives au placement (AEMO - Action Éducative en Milieu Ouvert, AED - Aide éducative à domicile, CJM - Contrat Jeune Majeur), ainsi que par les interventions des Techniciens de l'Intervention Sociale et Familiale et la charge quotidienne des enfants confiés (argent de poche, vêture, ...).

Le mouvement amorcé ces dernières années suite à l'application des mesures alternatives au placement (loi du 5 mars 2007), les mesures judiciaires devenant subsidiaires, se confirme. Ainsi, le coût payé aux prestataires (mesures judiciaires) a fortement diminué ces dernières années. En contrepartie, c'est l'activité des travailleurs sociaux exerçant les mesures administratives qui a fortement augmenté.

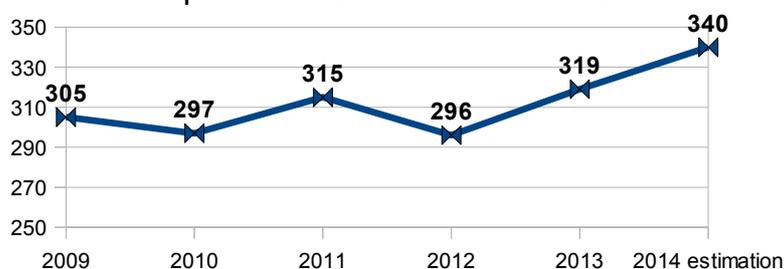
Évolution des dépenses de l'aide sociale à l'enfance :

en K€	CA 2012	CA 2013	BP 2014	BP 2015
Dépenses ASE	3 800	3 687	4 206	4 357

Les projections du Compte administratif prévisionnel 2014 mettent en évidence la progression des coûts (essentiellement d'hébergement) qui a été intégrée dans le BP 2015. Ainsi ont été pris en compte les sept places de MIE, imposées par le dispositif national, ainsi que la ré-ouverture en 2013 d'un lieu de vie.



Evolution du nombre de personnes concernées par l'Aide Sociale à l'Enfance



L'insertion :

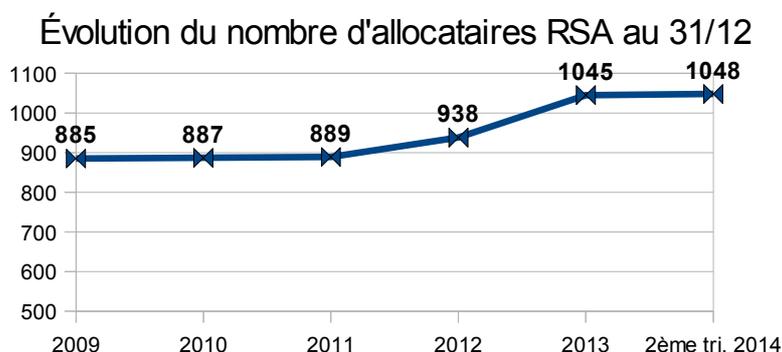
6 185 350 € en fonctionnement

Évolution des dépenses d'insertion :

En K€	CA 2011	CA 2012	CA 2013	BP 2014	BP 2015
RSA allocations forfaitaire	4 060	4 439	4 746	4 450	4 483
RSA allocations forfaitaires majorées	580	525	501	520	560
Autres dépenses Insertion	1 034	1 277	1 110	1 285	1 143
Participation Etat (TIPP-TIPP RSA - FMDI)	3 453	3 651	3 503	3 549	3549
TOTAL A CHARGE	2 221	2 590	2 854	2 713	2 637

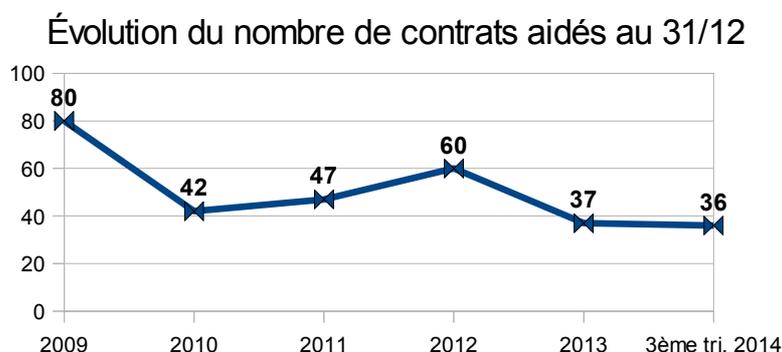
Les allocataires du RSA sont passé de 938 en 2012 à 1 045 fin 2013 pour atteindre 1048 à la fin du deuxième trimestre 2014.

A noter une légère baisse entre le 1er et le 3ème trimestre 2014 (données provisoires) sur les allocataires du rSa socle et activité qui sont passés de 1 060 allocataires, à 1048 puis à 996, soit – 6,04 %. Parallèlement, il est constaté une légère remontée de 4 allocataires du rsa activité (489 allocataires à ce jour).



Cette augmentation trouve son origine dans la hausse du nombre de chômeurs avec pour conséquence une concurrence accrue entre les bénéficiaires du rSa et les autres publics éligibles, dans la diminution du nombre de contrats avec l'Éducation Nationale et la moins forte participation de l'État rendant ce contrat moins intéressant pour les employeurs privés, ainsi que dans la mise en œuvre du Contrat d'Avenir.

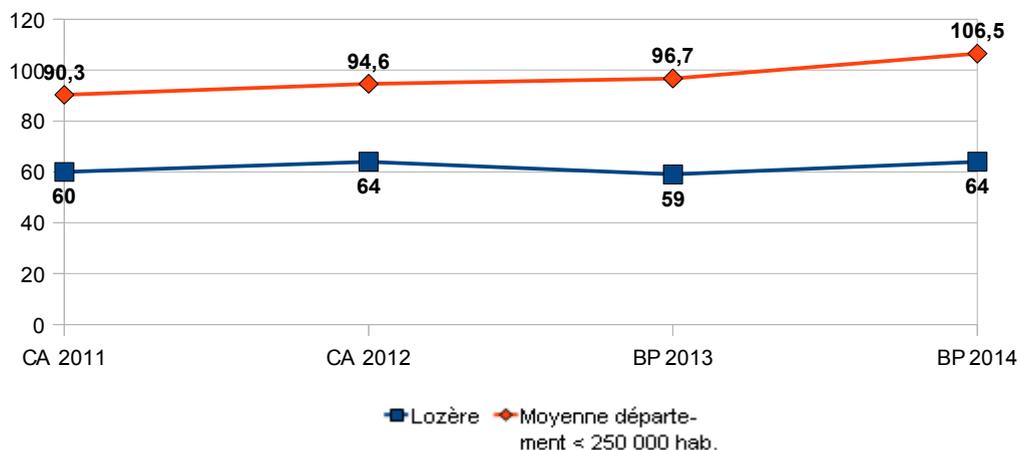
Quant aux contrats aidés, la baisse enregistrée en 2013 du nombre de bénéficiaires s'est confirmée avec 36 contrats en cours à la fin du 3ème trimestre 2014 contre 37 au 31 décembre 2013.



Même si les dépenses liées au RSA sont en augmentation, le montant consacré par habitant reste très inférieur à la moyenne des départements de la même strate. Cette dernière est de 107 € par habitant sur la base des budgets primitifs 2014, contre 64 € pour le département. Cela tient à un nombre d'allocataires par habitant plus faible.

CRÉDITS PAR DIRECTION

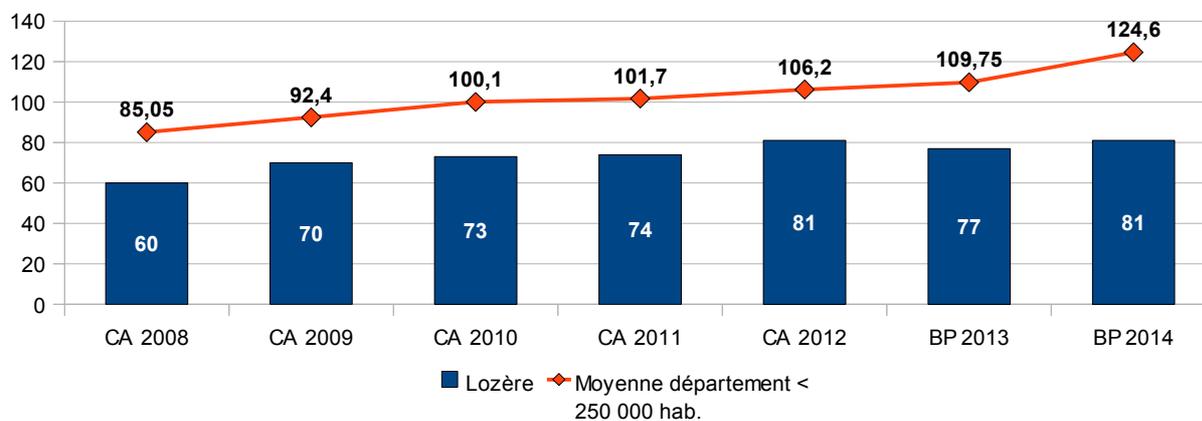
- ALLOCATIONS RSA -



Toutes dépenses sociales confondues, le département a consacré au budget primitif 2014 un montant de 81 € par habitant pour une moyenne de 125 € par habitant pour les départements métropolitains de moins de 250 000 habitants.

Dépenses fonctionnement en €/hab.

- LIEN SOCIAL -



Les personnes en situation de handicap :

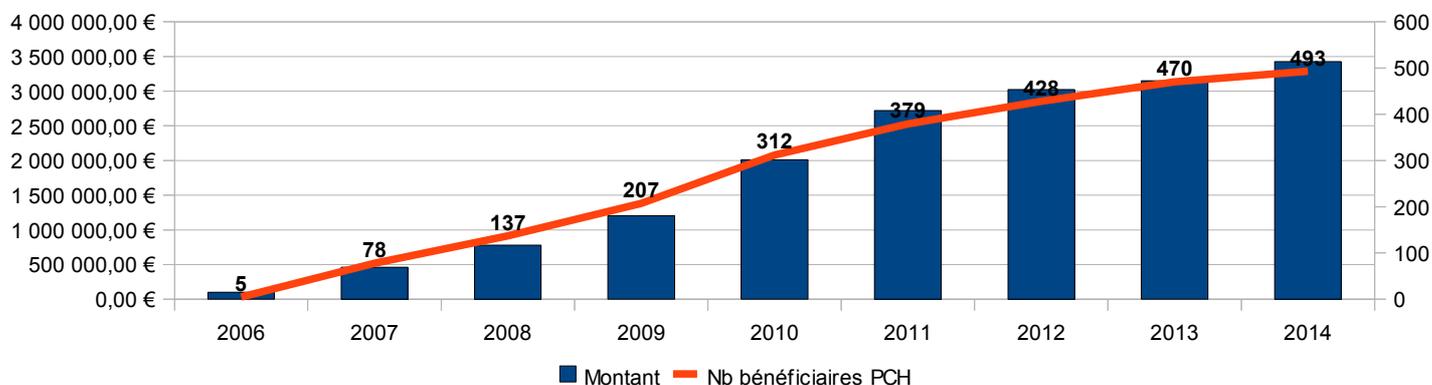
11 415 521 € en fonctionnement

En K€	CA 2011	CA 2012	CA 2013	BP 2014	BP 2015
Prestation de compensation du Handicap	2 702	3 024	3 144	3 180	3 423
Allocation Compensatrice tierce personne	883	895	884	900	850
Hébergement en foyers, ESAT et accueil des handicapés	7 150	9 088	8 267	7 880	6 778
Autres dépenses Personnes Handicapées	421	261	249	368	364
TOTAL	11 156	13 268	12 544	12 328	11 415

	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	BP2014	BP 2015
DEPENSES ACTP	931 738	882 654	894 768	883 752	900 000	850 000
DEPENSES PCH	1 979 555	2 701 693	3 024 426	3 143 560	3 180 000	3 423 000
Sous total	2 911 293	3 584 347	3 919 194	4 027 312	4 080 000	4 273 000
CONCOURS PCH RECU POUR UNE ANNEE COMPLETE (Versement en n n+)	787 441	814 000	1 043 950	949 011	949 044	949 044
Sous total	787 441	814 000	1 043 950	949 011	949 044	949 044
CHARGE POUR LE DEPARTEMENT	2 123 852	2 770 347	2 875 244	3 078 301	3 130 956	3 323 956

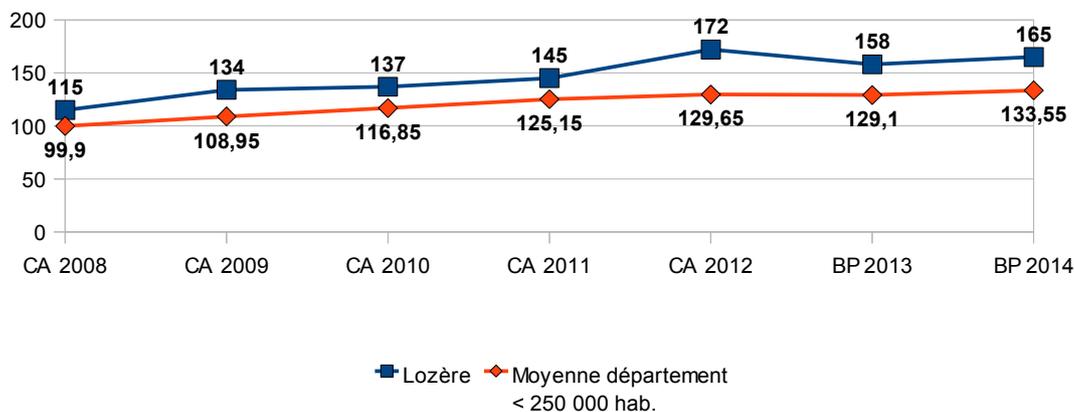
L'estimation du besoin pour l'exercice 2015 a été fixée en fonction de l'activité et du CA prévisionnel 2014 et s'établit à 11 415 K€.

Evolution du montant versé pour la PCH Par nombre de bénéficiaires



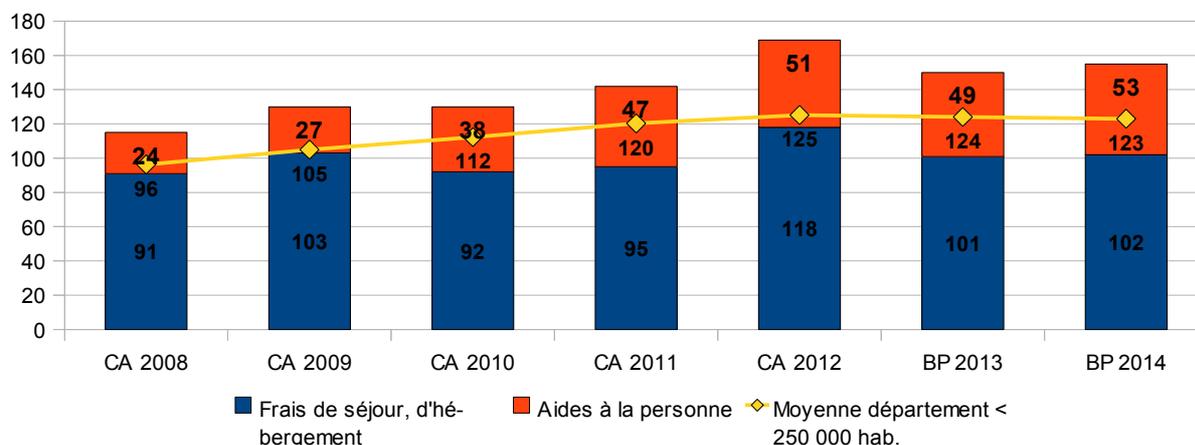
De manière générale, l'ensemble des dépenses consacré aux personnes handicapées représentait au budget primitif 2014 un montant de 165 € par habitant pour une moyenne des départements de la même strate de 134 €/hab.

Dépenses de fonctionnement en €/hab. - PERSONNES HANDICAPEES -



Pour la Lozère, la dépense par habitant se décompose en 102€/habitant de frais de séjour et d'hébergement et 53€/habitant d'aides directes à la personne.

Dépenses fonctionnement en €/hab. - PERSONNES HANDICAPEES -



Les personnes âgées :

2 510 500 € (dont 110 000 € pour la MAIA) en fonctionnement

En K€	CA 2011	CA 2012	CA 2013	BP 2014	BP 2015
Frais d'hébergement pour personnes âgées en établissement	2 696	3 253	2 459	2 600	2 195
Autres dépenses pour Personnes âgées	259	223	157	319	315
TOTAL	2 955	3 476	2 616	2 919	2 510

Les besoins de crédits pour 2015 intègrent pour la deuxième année la MAIA pour 110 000 €. Ces charges sont totalement compensées par des recettes équivalentes versées par l'ARS soit 280 000 € (dont 170 000 € pour la rémunération des 4 agents concernés).

Nombre de bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement au 31/12 de l'année :

2009	2010	2011	2012	2013	2014 estimatif
331	327	251	243	233	264

Nombre de bénéficiaires à domicile au 31/12 de l'année :

CRÉDITS PAR DIRECTION

Aide ménagère	2009	2010	2011	2012	2013	2014 au 20/10
Dépenses	186 566	180 982	174 937	153 837	121 221	98 487
Bénéficiaires	89	90	89	49	41	29

L'allocation personnalisée d'autonomie :

9 461 000 € en fonctionnement

	2009	2010	2011	2012	2013	2014 estimatif
Bénéficiaires à domicile	960	941	941	1 002	1 106	1 170
Bénéficiaires en établissement	1 029	1 238	1 230	1 476	1 414	1 414
TOTAL	1 989	2 179	2 171	2 478	2 520	2 584

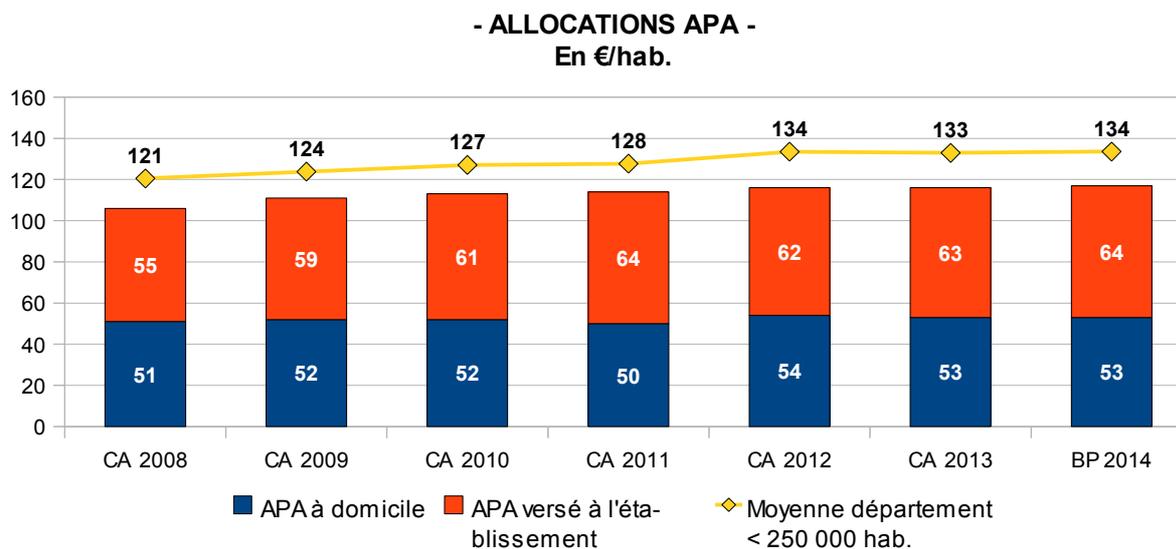
Les crédits 2014 ont été ajustés au fur et à mesure des besoins par les différentes décisions modificatives et virements de crédits avec + 180 000 € par rapport au BP en APA à domicile et + 65 000 € en APA en établissement. Les propositions du BP 2015 tiennent compte de ces évolutions. Ont également été pris en compte les risques de charges supplémentaires par l'application de la loi d'adaptation de la société au vieillissement de la population dont l'application devrait être progressive au cours de l'année 2015.

En K€	CA 2011	CA 2012	CA 2013	BP 2014	BP 2015
APA à domicile	3 879	4 133	4 234	4 200	4 410
APA versée à l'établissement	4 900	4 877	4 865	4 930	5 050
Autres (titres annulés sur exercices antérieurs)	0	0	3	1	1
TOTAL	8 779	9 010	9 102	9 131	9 461

	CA 2011	CA 2012	CA 2013	BP 2014	BP 2015
Dépense effective d'APA	8 778 971 €	9 010 839 €	9 102 165 €	9 131 000 €	9 461 000 €
Concours Du FFAPA/CNSA reçu pour une année complète (versement en n et n+)	3 171 615 €	3 040 469 €	3 091 103 €	3 206 408 €	3 206 408 €
Charge nette du Département	5 607 356 €	5 970 370 €	6 011 062 €	5 924 592 €	6 254 592 €

CRÉDITS PAR DIRECTION

Sur la base du budget primitif 2014, les dépenses d'APA représentent un montant total de 117 €/hab pour une moyenne des départements métropolitains de moins de 250 000 habitants de 90 €/hab, dépenses qui se répartissent comme suit :



L'augmentation d'un 1€/habitant entre 2013 et 2014 (sur les prévisions budgétaires) peut provenir d'une part de l'augmentation du nombre de ressortissants lozériens dans nos établissements et d'autre part, de l'augmentation du Gir Moyen Pondéré – GMP – plus élevé car les usagers entrent plus tardivement en EHPAD, avec une dépendance plus forte.

Les autres dépenses sociales :

1 204 850 € en fonctionnement

En K€	CA 2011	CA 2012	CA 2013	BP 2014	BP 2015
Services généraux	198	202	212	152	140
Subventions, secours	663	808	728	749	749
Protection maternelle et infantile	265	332	323	362	316
TOTAL	1 126	1 342	1 263	1 263	1 205

A été prévu dans le chapitre Moyens Généraux l'accompagnement à une « démarche qualité » inscrite dans le projet du pôle social, l'accompagnement à la mise en place de la Maison de l'Autonomie (MDA), les honoraires de supervision et le dispositif de remplacement de week-end

CRÉDITS PAR DIRECTION

pour le médecins. Malgré une augmentation du nombre de Mesures d'Accompagnement Social Personnalisée (MASP) fin d'année 2014, les crédits ont été reconduits au même niveau que le BP 2014.

1 324 378,23 € en investissement

En K€	CA 2011	CA 2012	CA 2013	BP 2014	BP 2015
TOTAL	3 458	1 562	2 599	1 780	1 324

Comme en 2014, l'ensemble de la section investissement est géré en AP et se décline au travers d'opérations.

Pour 2015, les subventions relatives aux crèches se résume à 6 000 € en investissement et au report de l'opération de Marvejols pour 101 646,98 € en CP 2015 (sur un global de 226 646,98 €).

Pour les EHPAD, il est proposé une AP nouvelle pour les opérations de Aumont-Aubrac, Chanac et Le Bleyard pour un montant en CP 2015 de 50 000 € (acomptes de démarrage sur un total d'opération de 2 097 437 €). Sera également inscrite une partie du solde de l'opération de Marvejols, soit 225 876,87 €, opération dont l'AP d'origine arrive à terme le 31 décembre 2014.

Sur les CP 2015 des AP antérieures, devraient se solder les opérations de Luc (avec prolongation de 1 an) pour 7 476,15 €, de Villefort pour 136 938,65 € et de Langogne à hauteur de 796 439,58 €.

Ces crédits sont affectés à l'axe d'analyse n°1 - « Assurer les conditions de vie et d'attractivité ».

Les dépenses de la Direction des Routes, Transports et Bâtiments

Le total des crédits inscrits au titre des programmes de la DRTB (Routes, bâtiments et transports) s'élève à 28 M€ dont 58 % au titre de l'investissement (soit 16,3 M€) et 42 % au titre du fonctionnement (soit 11,7 M€).

Les dépenses de la DRTB Transports

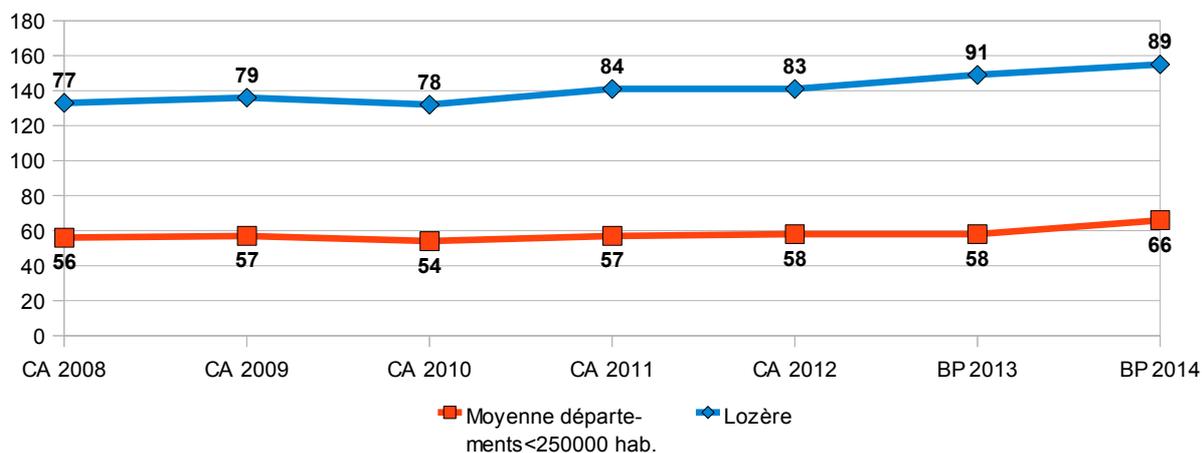
7 106 000 € en fonctionnement

En K€	CA 2012	CA 2013	BP 2014	BP 2015
TOTAL	6 490	6 517	6 955	7 106

Les transports scolaires ont représenté en 2014 (budget primitif) une dépense de 89 €/hab pour une moyenne des départements de la même strate de 66 €.

Dépenses de fonctionnement (en €/hab)

- TRANSPORTS SCOLAIRES -

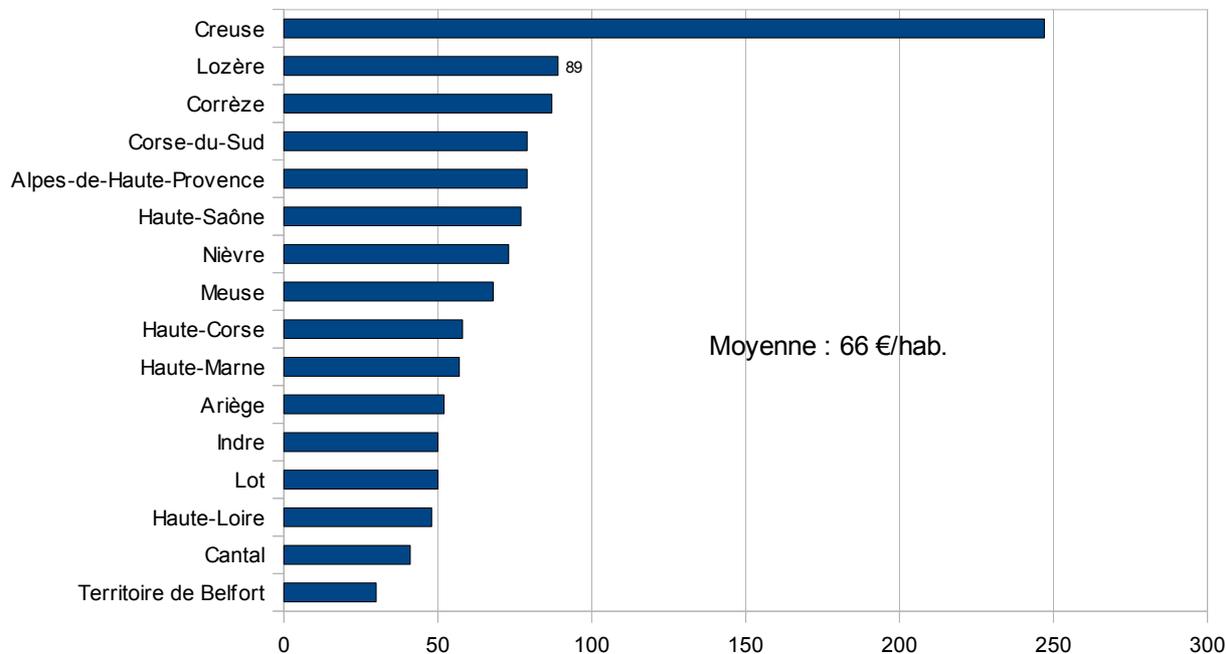


La dépense supplémentaire concernant la mise en place des nouveaux rythmes scolaires est estimée à 350 000 €.

CRÉDITS PAR DIRECTION

Dépenses de fonctionnement

- TRANSPORTS SCOLAIRES -



Les crédits 2015 se décomposent comme suit :

	BP 2014	BP 2015	VARIATION
Transport de personnes	6 537 537,00 €	6 691 200,00 €	2,35%
Allocations de transport	409 500,00 €	407 300,00 €	-0,53%
Autres	8 000,00 €	7 500,00 €	-6,25%
TOTAL TRANSPORT	6 955 037,00 €	7 106 000,00 €	2,17%
Part Transports scolaires	98 %	94 %	

60 000,00 € en investissement

En K€	CA 2012	CA 2013	BP 2014	BP 2015
TOTAL	16	0	20	60

Je vous propose d'inscrire en 2015 un crédit de 20 000 € pour des aménagements de points d'arrêt conformément aux conclusions de l'étude de coordination. Par ailleurs 40 000 € seront consacrés à une étude sur les coûts des transports scolaires et des lignes régulières.

Ces crédits sont affectés à l'axe d'analyse n°1 - « Mobilité »

Les engagements déjà pris par le Département s'élèvent pour 2015 à 60 K€ au titre des AP 2013 et Antérieures.

Les dépenses de la DRTB - Bâtiments

1 258 000 € en fonctionnement

En K€	CA 2012	CA 2013	BP 2014	BP 2015
TOTAL	345	511	500	1 258

Le budget prévisionnel de fonctionnement 2015 prend en compte les dépenses en matière de mise aux normes et de sécurité ainsi que l'entretien croissant de 80 sites répartis sur tout le département. A partir de 2015, les loyers auparavant gérés par le service des Moyens généraux, sont désormais affectés au service des Bâtiments et Collèges, soit 728 000 €.

Ce budget 2015 est un budget de continuité destiné à poursuivre les actions engagées par la collectivité pour entretenir le patrimoine immobilier départemental.

4 206 500 € en investissement

En K€	CA 2012	CA 2013	BP 2014	BP 2015
TOTAL	1 755	3 867	3 518	4 206

Au titre des crédits de paiement, le budget primitif 2015 acte les engagements déjà pris les années précédentes en les ajustant aux réalités de déroulement des opérations.

Les engagements déjà pris par le Département s'élèvent pour 2015 à 4 206 500 € au titre des AP 2014 et Antérieures.

Ils concernent essentiellement les opérations suivantes :

- ∞ - Aménagement du Collège du Collet de Dèze (3 525 K€),
- ∞ - Mise en conformité de la laverie du collège de la Canourgue (15 K€),
- ∞ - Réfection des sanitaires extérieur au collège de Vialas (100 K€),
- ∞ - Aménagement de l'immeuble Paradis - (110 K€),
- ∞ - Aménagement des bâtiments institutionnels (220 K€),
- ∞ - Collège de St Chély concernant la rénovation thermique (70 K€).

Aucune nouvelle Autorisation de Programme n'est créée en 2015.

Ces crédits sont affectés à l'axe 4 « Gestion Interne de la Collectivité ».

CRÉDITS PAR DIRECTION

Le montant des engagements pris par le département au titre des bâtiments sur les années antérieures se décompose comme suit :

En K€	2015	2016	2017
AP 2014 et antérieures	4 206	3 657	2 358

Les dépenses de la DRTB Routes

3 350 850 € en fonctionnement hors dépenses de personnel

En K€	CA 2012	CA 2013	BP 2014	BP 2015
TOTAL	3 508	4 225	3 531	3 350

Hors dépenses de personnel, la prévision de fonctionnement 2015 pour les routes est en retrait de -20,71 % par rapport au compte administratif 2013 et de -5,12 % par rapport au budget primitif 2014.

Considérant la contrainte budgétaire forte, les charges et coûts liés à l'entretien courant du réseau routier départemental devront être d'autant plus maîtrisés que les UT CG doivent également réaliser ou financer les travaux préparatoires à la réalisation des enduits en régie.

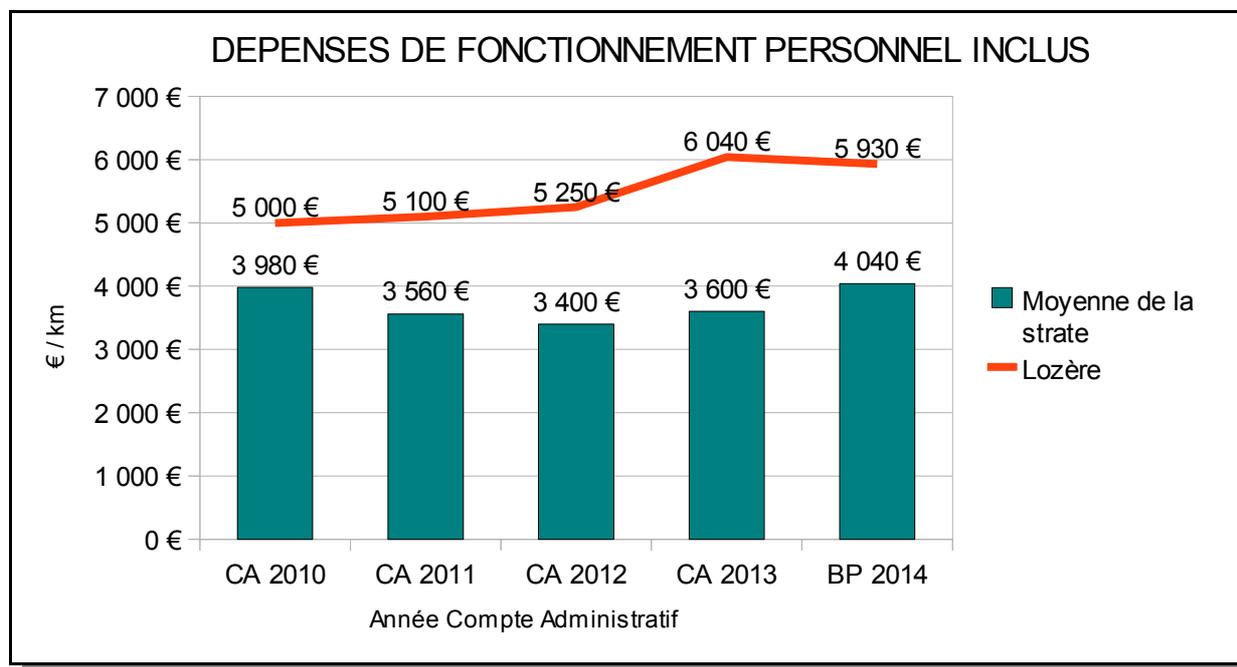
14 027 045 € en fonctionnement, dépenses de personnel incluses (hors compensations)

En K€	CA 2013	BP 2014	BP 2015
TOTAL	13 693	13 468	14 027

Dépenses de personnel incluses, en 2013, le Département de la Lozère a consacré 13 693 879 € au fonctionnement de la voirie (hors compensations) soit un coût de 6030 €/km de route (voir schéma ci-dessous).

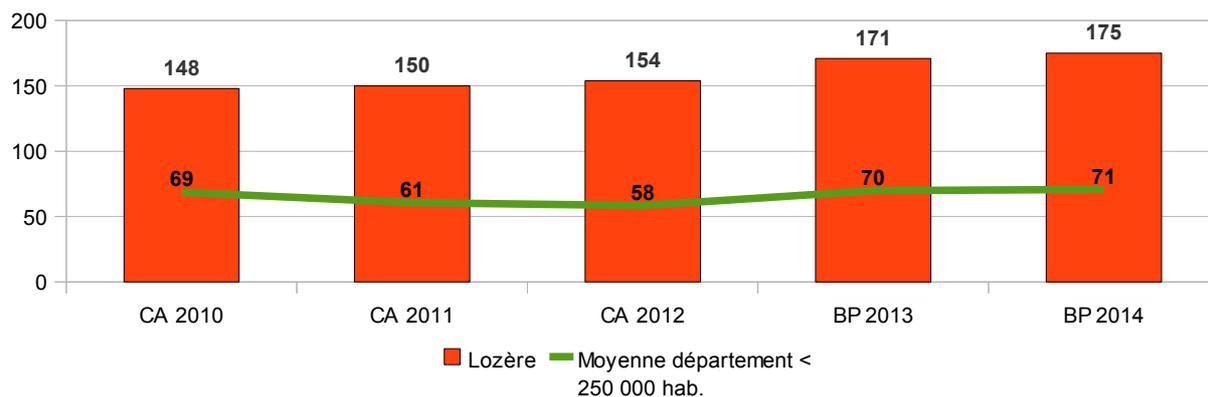
L'écart avec la moyenne de la strate se justifie notamment par les conditions hivernales du Département dont l'altitude moyenne (1 100 mètres) est la plus élevée de France, et par une forte activité pour l'exploitation en régie pour l'entretien des chaussées.

CRÉDITS PAR DIRECTION



Dépenses de personnel incluses, 175 €/hab au titre des charges de fonctionnement de la voirie départementale ont été inscrits au BP 2014 pour une moyenne des départements de la même strate de 71 € par habitant.

**Dépenses fonctionnement en €/hab.
- ROUTES ET VOIRIE -**

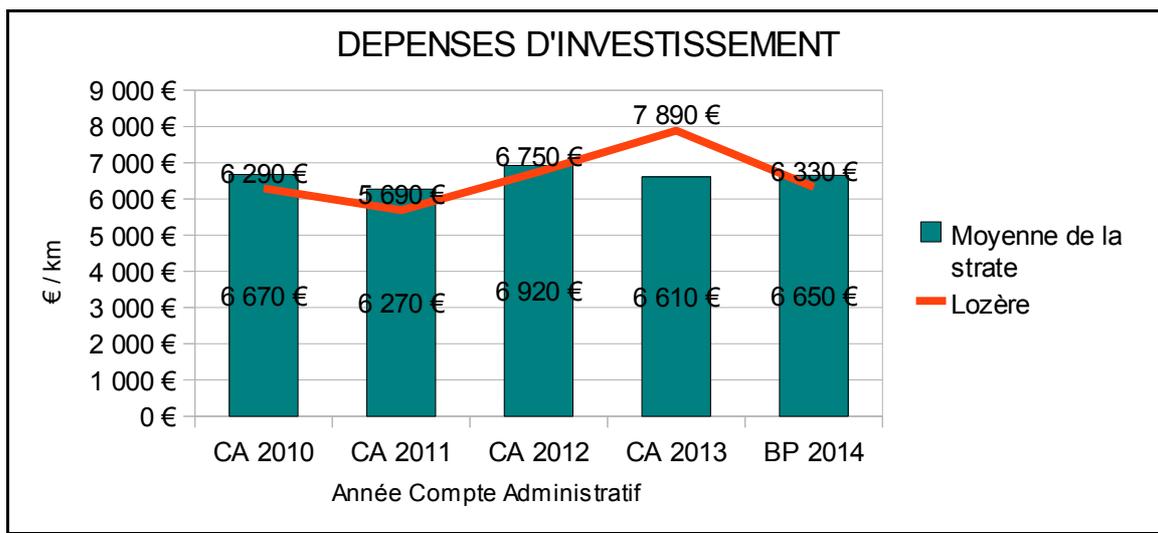


12 033 000 € en investissement

En K€	CA 2013	BP 2014	BP 2015
TOTAL	14 448	11 991	12 033

Le total des crédits d'investissement routier 2015 est de 12 033 K€ soit une prévision d'investissement de 5,298 K€/km

Après le vote des comptes administratifs pour le Département de la Lozère et les Départements de la strate, les dernières données agrégées communiquées par SFL sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :



Ainsi, le total des crédits d'investissement routier 2015 est de 12 033 K€ :

Le montant des CP 2015 au titre des opérations 2014 et antérieures s'élève à 8 733 K€.

- ∞ - Opérations présentées sur le réseau structurant : poursuite des aménagements antérieurs engagés sur les routes départementales n°901, 907 bis et 806 notamment.
- ∞ - Réparations des ouvrages d'art et travaux de sécurisation des falaises : ces travaux ont pour vocation de contribuer à la sécurité des usagers et à la conservation du patrimoine. Elles demeurent à ce titre primordiales (800 K€ de CP en 2015 sur les AP2014 et antérieures).
- ∞ - Renforcements et grosses réparations de chaussées : poursuite de l'opération 2014 d'un montant de 5,6 M€ dont 0,5 M€ de CP en 2015 et 5 M€ de CP en 2016. Une opération 2015 d'un montant total de 2 130K€ a été par ailleurs inscrite.

CRÉDITS PAR DIRECTION

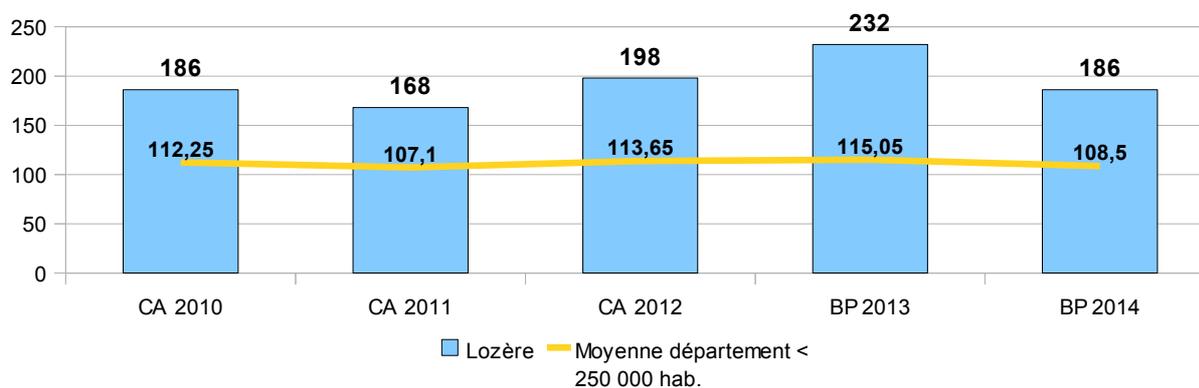
Le montant des CP 2015 au titre des nouvelles opérations 2015 s'élève à 3 300 K€ et se décompose par opération comme suit :

Opération	Montant Total Opération	2015	2016
RESEAU NON STRUCTURANT 2015	590 000,00	0,00	590 000,00
RENFORCEMENT ET GROSSES REPARATIONS DE CHAUSSEES 2015	2 130 000,00	2 130 000,00	0,00
RESEAU STRUCTURANT 2015	1 870 000,00	870 000,00	1 000 000,00
TRAVAUX D INTERET LOCAL	300 000,00	300 000,00	0,00
ACQUISITION DE VEHICULE DE LIAISON VH	800 000,00	0,00	800 000,00
Total :	5 690 000,00	3 300 000,00	2 390 000,00

A noter qu'en 2014 (budget primitif), les routes représentaient un coût par habitant de 186 € pour une moyenne des départements métropolitains de moins de 250 000 habitants de 109 €.

Dépenses investissement en €/hab.

- ROUTES ET VOIRIE -



Ces crédits sont affectés à l'axe d'analyse n°1 « Assurer des conditions de vie et d'attractivité favorables au maintien de la population et à l'accueil de nouveaux arrivants et actifs ».

CRÉDITS PAR DIRECTION

1°/ Engagements antérieurs au vote du budget (Autorisations de Programme 2013 et 2014) :

Les engagements déjà pris par le Département s'élèvent pour 2015 à 8 733 K€ au titre des AP 2014 et Antérieures.

Le solde global du volume des AP millésimées 2013 et 2014 s'élève à **17 193 K€** répartis sur les exercices 2015 et 2016.

Nature des investissements	Code	OPERATIONS PREVUES PAR AP ANTERIEURES (2012 ET 2013)	Crédits 2015	Crédits 2016
Aménagement et amélioration du réseau	RS	RESEAU STRUCTURANT	2 875 000 €	840 000 €
	NS	RESEAU NON STRUCTURANT	0 €	80 000 €
	TM	TRAVAUX MANDATAIRES (Traversées d'agglomérations)	500 000 €	800 000 €
	AVTP	AMÉNAGEMENTS À VOCATION TOURISTIQUE ET PAYSAGERS	0 €	0 €
	FE	FRAIS ETUDES	100 000 €	20 000 €
	AF	ACQUISITIONS FONCIERES	150 000 €	150 000 €
Entretien du réseau (chaussées et OA)	RC	RENFORCEMENTS ET GROSSES REPARATIONS DE CHAUSSEES	500 000 €	5 000 000 €
	TIL	TRAVAUX D'INITIATIVE LOCALE	0 €	0 €
	TU	TRAVAUX URGENTS	2 200 000 €	0 €
	TS	TRAVAUX DE SECURISATIONS DE FALAISE	30 000 €	0 €
	ROA	REPARATION OUVRAGES D'ART ET MUR	800 000 €	1 350 000 €
	DVOA	DÉVÉGÉTALISATION D'OUVRAGES D'ART	0 €	0 €
Exploitation du réseau	SEOP	SECURISATION EQUIPEMENT ROUTE, SIGNALISATION VERTICALE, GLISSIERES, ABATTAGE D'ARBRES, MATERIE DE COMPTAGE	220 000 €	220 000 €
Matériels roulants (VL, VU, camions, engins) et VH	VLMT	MAT. ET VEHICULES DE LIAISON (pour la DRTB et les autres Directions du CG)	268 000 €	0 €
	VLVH	MAT. ET VEHICULES DE LIAISON VIABILITE HIVERNALE	610 000 €	0 €
	MTEN	ACQU. MATERIEL HORS VIABILITE HIVERNALE ET VEHICULES	300 000 €	0 €
	MTVH	ACQUISITION DE MATERIEL POUR LA VIABILITE HIVERNALE	180 000 €	0 €
TOTAUX			8 733 000 €	8 460 000 €

2°/ Autorisation de programme 2015 :

La demande de crédits nouveaux pour 2015 s'élève à 3 300 € composés principalement comme suit :

- ∞ - 300 K€ dédiée aux « Travaux d'Initiative Locale »,
- ∞ - 870 K€ pour les travaux sur le Réseau Structurant dont 470 K€ pour les travaux sur la RD907 bis pour l'aménagement du Cirque des Baumes,
- ∞ - 2 130 K€ pour les travaux de renforcement et grosses réparations de chaussées.

L'objectif de la programmation 2015 est de répondre avec une réactivité accrue à des besoins ponctuels exprimés par les territoires.

Le montant des CP 2015 pour les nouvelles opérations 2015 s'élève à 3 300 K€ et se décompose par opérations comme suit :

Nature des investissements	Code	OPERATIONS PREVUES PAR AP2015	Crédits 2015	Montants prévisionnels sur exercice 2016
Aménagement et amélioration du réseau	RS	RESEAU STRUCTURANT	870 000 €	1 000 000 €
	RC	RENFORCEMENT DE CHAUSSEE	2 130 000 €	
	NS	RESEAU NON STRUCTURANT	0 €	590 000 €
Entretien du réseau (chaussées et OA)	TIL	TRAVAUX D'INITIATIVE LOCALE	300 000 €	
Exploitation du réseau	SEOP	SECURISATION, EQUIPEMENT DE LA ROUTE, OPERATIONS PONCTUELLES	0 €	0 €
Matériels roulants (VL, VU, camions, engins) et VH	VLMT	MAT. ET VEHICULES DE LIAISON (pour la DRTB et les autres Directions du CG)	0 €	800 000 €
TOTALX			3 300 000 €	2 390 000 €

Les crédits prévisionnels d'aménagement et d'amélioration du réseau pour 2016 sont destinés au financement des travaux RD 806 Can de la Roche, RD 907 bis tranche 2 entre le Pas de Soucy et l'Aveyron et RD 901 entre Altier et le Valat de Chauberté ainsi que l'aménagement de la RD 20 entre la station de ski et le col de Finiels.

Les crédits inscrits en 2016 pour l'acquisition de matériel permettront au Parc Technique Départemental de lancer les procédures de marché dès 2015.

Les dépenses globales de voirie

Pour information, au compte Administratif 2012, les dépenses globales de voirie (fonctionnement + investissement) représentaient en Lozère un coût de 11 131 €/km pour un investissement moyen des départements de la strate de moins de 250 000 habitants de 10 045 €/km.

Au compte administratif 2013, les dépenses globales de voirie du Département de la Lozère ont représenté 12 417 €/km.

Pour information, vous trouverez ci-dessous les crédits ouverts depuis 2010 :

CRÉDITS PAR DIRECTION

en KE	2010	2011	2012	2013
Total des Crédits ouverts (hors annulations)	13 646	13 093	18 129	15 727
Total des Crédits consommés	12 444	10 040	12 959	14 448
Total des Crédits non consommés	1 202	3 053	5 170	1 279
Taux d'exécution	91,19%	76,68%	71,48%	91,87%

Les dépenses de la Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Économie

3 255 384 € en fonctionnement

En K€	CA 2012	CA 2013	BP 2014	BP 2015
TOTAL	3 222	3 330	3 247	3 255

Le budget de fonctionnement présente une légère augmentation de 8 K€ par rapport à l'année 2014. Il ne fait apparaître aucune baisse pour les participations à nos organismes satellites et pour les subventions aux associations.

9 629 999,77 € en investissement

En K€	CA 2012	CA 2013	BP 2014	BP 2015
TOTAL	12 767	12 722	10 784	9 630

La section d'investissement s'articule autour de 5 programmes :

- ∞ - AP Contractualisation (17 500 K€),
- ∞ - AP Aides aux communes (3 250 K€)
- ∞ - AP Economie et tourisme (4 660 K€),
- ∞ - AP Autres Dispositifs Privés (324 K€),
- ∞ - AP Matériel SIG (90 K€),

A noter que les engagements déjà pris par le Département s'élèvent pour 2015 à 7 850 K€ au titre des AP 2014 et Antérieures.

La Contractualisation

Conformément à notre décision prise lors de l'assemblée du 24 novembre 2014, la contractualisation avec les communes et les communautés de communes est mise en place à partir de 2015 afin d'optimiser les aides apportées aux collectivités. Cependant, pour permettre la mise en place et assurer un soutien aux projets des collectivités dès le début de l'année 2015, les opérations de voirie communale 2015, de travaux exceptionnels ainsi que les PED, pourront être engagés par anticipation au contrat. Quant aux programmes exceptionnels d'assainissement, ils restent en dehors des contrats.

CRÉDITS PAR DIRECTION

C'est donc au total 20,750 K€ qui seront engagés avec :

1) L'opération Contrat 2015 à hauteur de 17 500 K€ repartis sur 5 ans de crédits de paiement, dont 100 K€ au titre des CP 2015 :

Opération	Montant Total Opération	2015	2016	2017	2018	2019
CONTRAT	17 500 000,00	100 000,00	5 200 000,00	7 700 000,00	4 000 000,00	500 000,00
Total :	17 500 000,00	100 000,00	5 200 000,00	7 700 000,00	4 000 000,00	500 000,00

Ces crédits sont affectés à l'axe 3 « Se structurer, travailler ensemble, communiquer, s'engager dans une démarche positive...pour permettre à la Lozère d'être en capacité de se développer et d'être attractive».

2) Les Aides aux communes par anticipation en 2015 de la contractualisation :

Les engagements déjà pris par le Département s'élèvent pour 2015 à 2 049 K€ au titre des AP 2014 et Antérieures.

Le montant des CP 2015 pour les nouvelles opérations 2015 par anticipation de la contractualisation s'élève à 900 K€ et se décompose comme suit :

Opération	Montant Total Opération	2015	2016	2017	2018
PED INVESTISSEMENT	1 000 000,00	350 000,00	300 000,00	250 000,00	100 000,00
TARVAUX EXCEPTIONNELS	250 000,00	50 000,00	90 000,00	90 000,00	20 000,00
VOIRIE COMMUNALE 2015	1 500 000,00	400 000,00	800 000,00	300 000,00	0,00
VOIRIE 2013-2015	500 000,00	100 000,00	150 000,00	150 000,00	100 000,00
Total :	3 250 000,00	900 000,00	1 340 000,00	790 000,00	220 000,00

Le montant total des opérations 2015 s'élève à 3 250 K€.

Ces crédits sont affectés à l'axe 3 « Se structurer, travailler ensemble, communiquer, s'engager dans une démarche positive...pour permettre à la Lozère d'être en capacité de se développer et d'être attractive».

L'Economie et le Tourisme

Les engagements déjà pris par le Département s'élèvent pour 2015 à 2 058 K€ au titre des AP 2014 et Antérieures.

Le montant des CP 2015 pour les nouvelles opérations 2015 s'élève à 725 K€ et se décompose par opération comme suit :

Opération	Montant Total Opération	2015	2016	2017	2018	2019
INVESTISSEMENT EN FAVEUR DES ENTREPRISES TOURISTIQUES	50 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	10 000,00	0,00
FONDS D'INTERVENTION ECONOMIQUE	200 000,00	5 000,00	80 000,00	85 000,00	30 000,00	0,00
FONDS IMMOBILIER INDUSTRIEL ET ARTISANAL	200 000,00	20 000,00	80 000,00	80 000,00	20 000,00	0,00
PROJETS TOURISTIQUES STRUCTURANTS	50 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	10 000,00	0,00
SITES TOURISTIQUES DEPARTEMENTAUX	4 200 000,00	700 000,00	700 000,00	700 000,00	700 000,00	1 400 000,00
Total :	4 700 000,00	725 000,00	900 000,00	905 000,00	770 000,00	1 400 000,00

Le montant des opérations 2015 s'élève à 4 700 K€.

Ces crédits sont affectés à l'axe d'analyse n°2 « Promouvoir un développement économique à forte valeur ajoutée prenant appui sur le territoire, son environnement et ses ressources ».

Les Autres Dispositifs Privés

Les engagements déjà pris par le Département s'élèvent pour 2015 à 160 K€ au titre des AP 2014 et Antérieures.

Le montant des CP 2015 pour les nouvelles opérations 2015 s'élève à 25 K€ et se décompose par opération comme suit :

Opération	Montant Total Opération	2015	2016	2017	2018
HABITAT DES JEUNES AGRICULTEURS	100 000,00	10 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
HABITER MIEUX	94 000,00	10 000,00	30 000,00	30 000,00	24 000,00
PATRIMOINE PRIVÉS	40 000,00	5 000,00	10 000,00	10 000,00	15 000,00

Le montant des opérations 2015 s'élève à 284 K€.

CRÉDITS PAR DIRECTION

Ces crédits sont affectés à l'axe d'analyse n°2 « Promouvoir un développement économique à forte valeur ajoutée prenant appui sur le territoire, son environnement et ses ressources ».

Le Matériel SIG

Le montant des CP 2015 pour les nouvelles opérations 2015 s'élève à 30 K€ et se décompose par opération comme suit :

Opération	Montant Total Opération	2015	2016	2017
MATERIEL SIG	90 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
Total :	90 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00

Le montant des opérations 2015 s'élève à 90 K€.

Ces crédits sont affectés à l'axe 4 « Gestion Interne de la Collectivité ».

Les dépenses de la Direction de l'Eau, de l'Agriculture et de l'environnement

911 515 € en fonctionnement

En K€	CA 2012	CA 2013	BP 2014	BP 2015
TOTAL	851	910	877	912

Le Budget primitif 2015 reconduit les programmes d'aide existants et prend en compte la mise en place des programmes Espaces Naturels Sensibles et Prévention des déchets ainsi que le maintien des participations aux organismes satellites et des subventions aux associations.

Les crédits destinés aux Activités de Pleine Nature et les diverses subventions sur l'environnement transférés sur le programme « Espace Naturel Sensible » s'élèvent à 58 900 € .

1 270 333,99 € en investissement

En K€	CA 2012	CA 2013	BP 2014	BP 2015
TOTAL	3 312	3 238	3 046	1 270

Les programmes : Adduction d'eau potable, Gestion des rivières et Maîtrise des déchets sont transférés sur l'AP Contractualisation.

Les opérations en faveur de l'environnement et les activités de pleine nature ont été transférés sur le budget dédié aux crédits « Espaces Naturels Sensibles » sur l'AP « ENS » pour un montant de 20 000 €.

Les programmes : Aides à la diversification, Actions pour l'agropastoralisme , Animation en faveur des échanges amiables, Maîtrise de l'eau en agriculture, Soutien à l'installation en agriculture, Maîtrise des déchets ainsi que Aménagement routier RD907 Cirque des Baumes » sont maintenus pour un montant de 1 715 €.

Agriculture :

Il est proposé une enveloppe de crédits de paiement 2015 de 25 000 € (dont 5 000€ au titre des AP 2013 et antérieures) pour répondre à minima aux attentes exprimées lors de l'Atelier Agriculture de Lozère 2020 et ainsi soutenir les démarches telles que les fermes de reconquête, la création de points de vente individuels ou collectifs, drives fermiers ...

Le montant des CP 2015 pour les nouvelles opérations 2015 s'élève à 20 K€ et se décompose par opération comme suit :

Opération	Montant Total Opération	2015
Plan de modernisation des bâtiments d'élevage	30 000,00	15 000,00
Aide à la diversification agricole	25 000,00	5 000,00
Total :	55 000,00	20 000,00

Le montant total des opérations 2015 sur le programme Agriculture s'élève à 55 K€.

Ces crédits sont affectés à l'axe d'analyse n°2 « Promouvoir un développement économique à forte valeur ajoutée prenant appui sur le territoire, son environnement et ses ressources ».

Equipements ruraux :

Les engagements déjà pris par le Département s'élèvent pour 2015 à 710 K€ au titre des AP 2014 et Antérieures.

Le solde du volume d'AP 2014 et antérieures s'élève à 6 349 K€.

Concernant le programme AEP Assainissement classique, sont proposés les crédits nécessaires pour satisfaire les dossiers en instance sur les AP 2014 et antérieures, ayant reçu un avis favorable de la commission technique AEP Assainissement.

L'AP 2015 « Eau » est créée pour un montant de 650 K€ s'échelonnant sur quinze années avec une répartition des crédits de paiements à compter de 2017.

Foncier et forêt

Les engagements déjà pris par le Département s'élèvent pour 2015 à 201 K€ au titre des AP 2014 et Antérieures

Le solde du volume d'AP 2014 et antérieures s'élève à 207K€.

Le montant des CP 2015 pour les nouvelles opérations 2015 s'élève à 65 K€ et se décompose par opération comme suit :

A noter que, concernant le dispositif Échanges amiables, il est proposé à 60 000 € pour l'animation des échanges amiables de parcelles agricoles et forestières, la restructuration foncière et le financement des frais d'échanges amiables, échelonnés sur 2 ans.

CRÉDITS PAR DIRECTION

Par ailleurs, pour l'opération Maîtrise de l'eau, il est proposé un montant de 10 000 € pour l'amélioration des performances de systèmes d'irrigation collectifs préexistants et la création de système de système d'irrigation des productions végétales à forte valeur ajoutée.

Opération	Montant Total Opération	2015
Travaux DFCI	50 000,00	0,00
Maîtrise de l'eau en agriculture	10 000,00	5 000,00
Echanges amiables : frais d'échanges et animation	60 000,00	40 000,00
Etudes de mobilisation foncières	10 000,00	5 000,00
Stratégies locales de revitalisation agricole et forestière	40 000,00	15 000,00
Travaux sylvicoles	70 000,00	0,00
Actions pour l'agropastoralisme et l'autonomie fourragère	10 000,00	0,00
Total :	250 000,00	65 000,00

Le montant des opérations 2015 sur le programme Foncier et Forêt s'élève à 250 K€.

Ces crédits sont affectés à l'axe d'analyse n°2 « Promouvoir un développement économique à forte valeur ajoutée prenant appui sur le territoire, son environnement et ses ressources ».

Préservation de l'environnement

Les engagements déjà pris par le Département s'élèvent pour 2015 à 118 K€ au titre des AP 2014 et Antérieures.

Le solde du volume d'AP 2013 et antérieures s'élève à 164 K€.

Le montant des CP 2015 pour les nouvelles opérations 2015 s'élève à 40 K€ et se décompose par opération comme suit :

- ∞ - Programme de maîtrise des déchets - Volet subventions : 10 000 € pour les actions en faveur de maîtres d'ouvrage privés.
- ∞ - Programme de maîtrise des déchets - Volet études départementales) : ce dispositif est proposé à hauteur de 10 000 € pour un complément éventuel aux études en cours,
- ∞ - 20 000 € dédiés à la gestion des déchets non dangereux.

Le montant des opérations 2015 sur le programme 'Environnement s'élève à 80 K€.

CRÉDITS PAR DIRECTION

Opération	Montant Total Opération	2015
Maîtrise des déchets (subventions)	20 000,00	10 000,00
Maîtrise des déchets sous maîtrise d'ouvrage du Département	20 000,00	10 000,00
GESTION DES DECHETS NON DANGEREUX	40 000,00	20 000,00
Total :	80 000,00	40 000,00

Ces crédits sont affectés à l'axe d'analyse n°2 « Promouvoir un développement économique à forte valeur ajoutée prenant appui sur le territoire, son environnement et ses ressources ».

Les dépenses de la Direction des Technologies, de l'Information, des communications et prospective

343 380 € en fonctionnement

En K€	CA 2012	CA 2013	BP 2014	BP 2015
TOTAL	214	235	320	343

Les dépenses de fonctionnement se répartissent comme suit :

- ∞ - 53 000 € concernant le paiement des diverses maintenances à savoir IRU A75 Networks, IRU Arteria FO, maintenance payer à TDF pour les pylônes de téléphonie mobile,
- ∞ - 53 000 € pour les honoraires notaires, la Mission de contrôle DSP, la mission de contrôle de la maintenance technique des pylônes de téléphonie,
- ∞ - 173 580 € pour le paiement du fonctionnement du partenariat public privé pour la résorption des zones blanches ADSL à la Région Languedoc Roussillon,
- ∞ - 3 500 € pour le paiement de l'électricité pour les pylônes TDF équipés d'antennes WIMAX,
- ∞ - 57 800 € pour la location de pylônes TDF pour les antennes WIMAX,
- ∞ - 2 500 € pour diverses cotisations.

1 590 000 € en investissement

En K€	CA 2012	CA 2013	BP 2014	BP 2015
TOTAL	3 264	1 887	3 020	1 590

1 590 K€ de CP sont proposés au BP 2015 au titre des AP 2014 et antérieures pour la poursuite des programmes Fibre optique/ Très haut débit ainsi qu'au titre du Programme national d'accès pour tous au Très Haut Débit intégré dans le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique.

Ces crédits sont affectés à l'axe 3 « Se structurer, travailler ensemble, communiquer, s'engager dans une démarche positive...pour permettre à la Lozère d'être en capacité de se développer et d'être attractive».

LES BUDGETS ANNEXES

LE BUDGET ANNEXE DU LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES

Fonctionnement

Les Dépenses : 1 837 443,00 €

En K€	CA 2012	BP 2013	BP 2014	BP 2015
TOTAL	1 740	1 847	1 928	1 837

Dépenses réelles : 1 671 943 €

Elles se répartissent de la manière suivante :

- . 28 000,00 € Frais de maintenance et de télécommunication,
- . 143 000,00 € Frais de nettoyage des locaux, combustibles, énergie, fournitures,
- . 1 843,00 € Régularisation TVA sur ESB, titres annulés et créances éteintes,
- . 399 100,00 € Produits pharmaceutiques, fournitures de petits équipements,
- . 1 100 000,00 € Dépenses de personnel.

Dépenses d'ordre : 165 500 € correspondant à la dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles.

Les recettes : 1 837 443,00 €

Recettes réelles : 1 837 443 €

Les recettes attendues se répartissent comme suit :

- . 1 343,00 € Régularisation TVA sur ESB, titres annulés et créances éteintes,
- . 1 117 350,00 € Analyses et participations de l'État,
- . 718 750,00 € Correspondant à la subvention d'équilibre prévisionnelle du budget principal.

Investissement

Les dépenses : 512 827,72 €

En K€	CA 2012	BP 2013	BP 2014	BP 2015
TOTAL	74	117	509	512

Dépenses réelles : 479 827,72 €

Cette enveloppe est réservée pour les dépenses suivantes :

- . **44 000,00 €** Acquisition de divers matériels de laboratoire,
- . **10 000,00 €** Acquisition matériel Informatique,
- . **3 000,00 €** Frais d'insertion,
- . **422 827,72 €** Pour les travaux sur les bâtiments au titre de l'AP 2013 Travaux LDA d'un montant total de 491 500 € destinée aux travaux de mises aux normes des bâtiments du Laboratoire Départemental.

Dépenses d'ordre : 33 000 €

Ces dépenses d'ordre correspondent aux écritures de frais d'études ou d'insertions suivis de travaux.

Les recettes : 512 827,72 €

Recettes réelles : 314 327 €

314 327,72 € correspondant à la participation du budget principal au financement des travaux de mises aux normes des bâtiments du LDA.

Recettes d'ordre : 198 500 €

Ces recettes d'ordre correspondent aux dotations aux amortissements et aux écritures de frais d'études ou d'insertion suivis de travaux.

LE BUDGET ANNEXE DE L'AIRE DE LA LOZERE

Fonctionnement

Les dépenses 874 428€

En K€	CA 2012	BP 2013	BP 2014	BP 2015
TOTAL	949	771	875	874

Dépenses réelles : 526 000 €

Je vous propose de ventiler cette enveloppe budgétaire de la manière suivante :

- * **263 700,00 €** Frais de nettoyage des locaux, combustibles, énergie, assurance,
- * **11 000,00 €** Subvention de fonctionnement pour la station d'épuration de la commune d'Albaret Ste Marie,
- * **25 000,00 €** Frais services publics,
- * **125 000,00 €** Subvention versée au CDT,

- * **101 300,00 €** Contrats de prestations de service, travaux divers sur bâtiments, taxes.

Dépenses d'ordre : 348 428 €

Ces dépenses d'ordre correspondent aux dotations aux amortissements

Les recettes 874 428 €

Recettes réelles : 771 796 €

Les recettes réelles de fonctionnement se répartissent comme suit :

- * **170 000 €** Participation des exploitants à l'entretien de l'aire, du hall et des sanitaires,
- * **150 002 €** Produit Service concédé (redevance sur C.A.), de la location CDT et autres,
- * **451 794,00 €** Participation prévisionnelle du Département à l'équilibre du budget annexe de l'Aire de la Lozère.

Recettes d'ordre : 102 632 €

Investissement

Les dépenses 137 632 €

En K€	CA 2012	BP 2013	BP 2014	BP 2015
TOTAL	2 563	55	142	137

Dépenses réelles : 29 000 €

Une enveloppe de 26 000 € est réservée pour divers travaux d'aménagement sur l' Aire de la Lozère.

Une enveloppe de 3 000 € est prévue au titre des frais d'insertion concernant les travaux sur l' Aire de la Lozère.

Dépenses d'ordre : 108 632 €

Les recettes 354 428 €

Recettes d'ordre : 354 428 €

Ces recettes d'ordre correspondent aux dotations aux amortissements et aux écritures de frais d'études ou d'insertions suivis de travaux.

LE BUDGET ANNEXE DU DOMAINE DES BOISSETS

Fonctionnement

Les dépenses 72 902 €

En K€	CA 2012	BP 2013	BP 2014	BP 2015
TOTAL	59	72	71	72

Dépenses réelles : 26 902 €

Ces crédits se décomposent comme suit :

- * **1 700,00 €** Moyens Généraux,
- * **25 202,00 €** pour le fonctionnement et l'entretien courant des bâtiments.

Dépenses d'ordre: 46 000 € correspondant à la dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles.

Les recettes 70 902 €

Recettes réelles : 72 902 €

Cette enveloppe se répartit comme suit :

- * **72 900,00 €** Participation prévisionnelle du Département à l'équilibre du budget annexe du domaine départemental des Boissets,
- * **2,00 €** Autres produits divers de gestion courante.

Investissement

Les dépenses 20 200 €

En K€	CA 2012	BP 2013	BP 2014	BP 2015
TOTAL			44	20

Une enveloppe de 20 200 € est prévue pour divers travaux d'aménagement du domaine des Boissets.

Les recettes 46 000 €

Recettes d'ordre : 46 000 € pour la dotation aux amortissements des bâtiments du domaine départemental des Boissets.

SYNTHESE

Synthèse du budget primitif 2015

Le projet de budget primitif 2015 qui vous est proposé s'élève, en dépenses réelles, à :

(en euros)

	Budget Principal	Budget annexe L.D.A.	Budget annexe Aire de la Lozère	Budget annexe Domaine de Boissets	Total	Part de chaque section
Investissement	38 157 000,00 €	484 000,00 €	29 000,00 €	20 200,00 €	38 690 200,00 €	28,00%
Fonctionnement	97 257 000,00 €	1 671 943,00 €	526 000,00 €	26 902,00 €	99 481 845,00 €	72,00%
Total	135 414 000,00 €	2 155 943,00 €	555 000,00 €	47 102,00 €	138 172 045,00 €	

L'épargne brute au budget primitif 2015 est de 14,360 K€, soit un taux d'épargne brute de 12,57 % (contre 12,19 % au BP 2014).

Le niveau d'épargne brute conditionne la capacité du Département à investir. Il convient donc d'apporter une attention particulière à cet indicateur, un taux d'épargne brute inférieur à 10 - 12% exposerait la collectivité à un déséquilibre budgétaire à court terme.